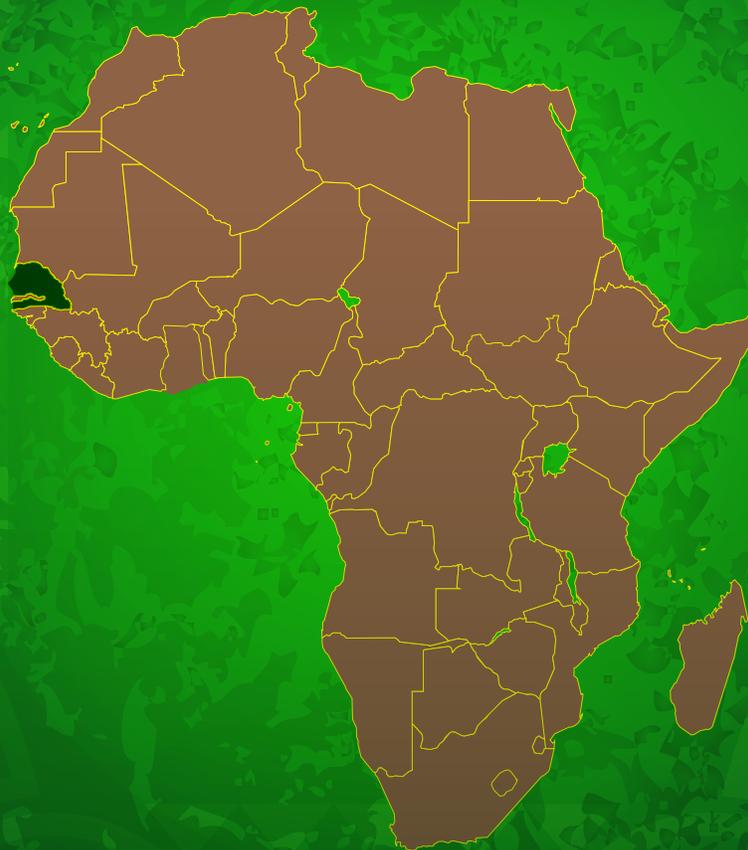




SENEGAL

EVALUATION DES PROCESSUS DE REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE

Promouvoir la responsabilité mutuelle par des processus de revue et de dialogue complets, inclusifs et
techniquement robustes



SENEGAL

EVALUATION DES PROCESSUS DE REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE

Promouvoir la responsabilité mutuelle par des processus de revue et de dialogue
complets, inclusifs et techniquement robustes

Septembre 2014

PAGE DE GARDE

Cette étude a été réalisée par Mme Sokhna Mbaye Diop (DAPSA), M. Alassane Seck (DAPSA), M. Cheikh Ndiaye (consultant), M. Ismaël Fofana (IFPRI), et Dr Mbaye Yade (ReSAKSS-AO), avec la participation de M. Gawane Diop (DAPSA), M. Papa Amadou SOW Cellule d'études et de planification (CEP/ministère de la Pêche), Mlle Yacine NGOM (ISRA/BAME), Mme Seynabou DIOUF (DA), Mme Magatte NDIAYE DIOP (DCEF/ministère des Finances), M. Delphin Léon Émile Pascal DIATTA (DPVE), et Mme Amy Mara Dièye (CEP/ministère de l'Élevage).

TABLE DES MATIERES

Page de Garde	1
Table des Matières	2
Liste des Tableaux	4
Sigles et Acronymes	6
1. Introduction	9
2. État et Qualité du Processus de RCSA	12
2.1. Processus Semblables à la RCSA Existants dans le Pays	12
2.2. Description du Processus Consultatif Suivi par le Pays, avec les Parties Prenantes (Gouvernement, Paysans, et Organisations Paysannes, Secteur Privé, Société Civile, Partenaires au Développement, etc.), et leurs Rôles dans le Processus.....	13
2.3. Questions Clés, Domaines et Secteurs Couverts par la Revue	14
2.4. Décisions Clés et Engagements Découlant de la RCSA / Résumé des Activités de Mise en Œuvre des Décisions, Responsables Chargés de la Mise en Œuvre, et Calendrier de Mise en Œuvre...	15
2.5. Principales Lacunes dans le Processus de la RCSA.....	15
2.6. Développer un Plan d'Action pour Comblers les Lacunes et Atteindre une Meilleure Pratique dans la Mise en Œuvre de la RCSA.....	17
3. Examen des Politiques	19
3.1. Inventaire des Politiques Existantes et Émergentes.....	19
3.1.1. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).....	19
3.1.2. Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)	19
3.1.3. Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (LOASP).....	19
3.1.4. Politique Nationale de Développement de la Nutrition	20
3.1.5. Loi sur les Statistiques et le Système National des Statistiques	20
3.1.6. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)	20
3.1.7. Pacte National ECOWAP/PDDAA	21
3.1.8. Document de Politique Économique et Sociale (DPES)	21
3.1.9. Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES).....	21
3.1.10. Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN).....	21
3.1.11. Plan Sénégal Émergent (PSE)	22
3.2. Qualité de la Planification et du Suivi de l'Exécution des Politiques	22
3.2.1. Planification Basée sur des Objectifs Mesurables	22
3.2.2. Cibles Mesurables Disposant d'une Référence.....	22

3.2.3. Système d'Évaluation pour Mesurer les Progrès.....	23
3.2.4. Processus de Revue Indépendant et Inclusif	24
3.3. Cohérence des Politiques et Programmes.....	24
3.4. Alignement du PNIA aux Stratégies Nationales	25
3.5. État de Mise en Œuvre des Politiques	26
3.6. Respect de l'Engagement Politique dans le Cadre de Coopération de la NASAN	27
3.7. Adéquation de la Couverture des Politiques	28
4. Revue Institutionnelle	32
4.1. Paysage Institutionnel du PNIA.....	32
4.1.1. Structures Centrales et Déconcentrées de l'État.....	32
4.1.2. Organisations Socioprofessionnelles	33
4.1.3. Organisations Non Gouvernementales.....	33
4.1.4. Organismes de Financement	33
4.1.5. PTF et Leurs Procédures.....	34
4.2. Coordination au Sein des Institutions Gouvernementales	35
4.3. Participation des Acteurs Non Étatiques (ANE) dans la Formulation des Politiques et des Programmes	35
4.4. Participation des Acteurs non Étatiques dans la Mise en Œuvre des Politiques et des Programmes	36
4.5. Alignement Institutionnel avec le PNIA et Vides Institutionnels	37
4.6. Capacité Institutionnelle dans la Mise en Œuvre du PNIA	37
4.6.1. Coordination entre les Partenaires au Développement	37
4.7. Alignement des Donateurs avec les Politiques et les Programmes Nationaux	38
5. Examen des Principaux Engagements Financiers et Non Financiers.....	41
5.1. Gouvernement.....	41
5.2. Acteurs Non Étatiques	43
5.3. Partenaires au Développement	43
6. Situation de Référence et Performance du Secteur Agricole	45
7. Conclusion	49
7.1. Revue Conjointe du Secteur Agricole	49
7.1.1. Diagnostic.....	49
7.1.2. Recommandations	51
7.2. Examen des Politiques	51

7.2.1. Diagnostic.....	51
7.2.2. Recommandations	52
7.3. Le Paysage institutionnel	52
7.3.1. Diagnostic.....	52
7.3.2. Recommandations	53
7.4. Engagements Financiers et Non financiers des Acteurs.....	53
7.4.1. Diagnostic.....	53
7.4.2. Recommandations	54
7.5. Situation de Référence et Performance du Secteur Agricole	55
7.5.1. Diagnostic.....	55
7.5.2. Recommandations	56
Références Bibliographiques	57
Annexe	58

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Appréciation de la pratique des revues du secteur agricole au Sénégal	16
Tableau 2.2: Plan d'action pour renforcer les processus de revue du secteur agricole.....	18
Tableau 3.1: Indicateurs de performance du secteur agricole	23
Tableau 3.2: Cohérence entre les interventions et actions du PSE et les composantes du PNIA	24
Tableau 3.3: Alignement du PNIA avec les documents de stratégie nationale	26
Tableau 3.4: Dépenses d'investissement agricoles par sous-secteur (milliards de francs CFA).....	27
Tableau 3.5: Respect de l'engagement politique dans le Cadre de coopération de la NASAN	28
Tableau 3.6: Synthèse de l'examen des politiques	30
Tableau 4.1: Appréciation de l'environnement institutionnel du secteur agricole.....	40
Tableau 6.1: Environnement macroéconomique	47
Tableau 6.2: Évolution des indicateurs du cadre de résultats du PNIA	48
Tableau A.1: Plan d'action global.....	58
Tableau A.2: Descriptif du processus de revue conjointe du secteur agricole (RCSA)	60
Tableau A.3: Plan d'action pour la sélection et la gouvernance des indicateurs	65
Tableau A.4: Indicateurs et sources d'information pour l'évaluation de la situation de référence de la RCSA.....	66

Tableau A.5: Situation de référence pour la RCSA.....	70
Tableau A.6: Institutions impliquées dans la mise en œuvre du PNIA	74
Tableau A.7: Engagements de l'État	78
Tableau A.8: Engagements financiers acteurs non étatiques en Sénégal (millions de dollars US)	85
Tableau A.9: Engagements non financiers acteurs non étatiques en Sénégal (en centre)	95
Tableau A.10: Engagements financiers des partenaires techniques et financiers	96
Tableau A.11: Engagements non financiers des partenaires techniques et financiers: 2013–2016	98

SIGLES ET ACRONYMES

ANA	Agence nationale de l'aquaculture
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
BOSSE	Bureau opérationnel de Suivi du PSE (BOSSE)
CDSMT	Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme
CEP	Cellules d'études et de planification
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux
CRES	Consortium pour la recherche économique et sociale
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DAPSA	Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles
DPV	Direction de la protection des végétaux
DRDR	Direction régionale du développement rural
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
GIE	Groupement d'intérêt économique
INP	Institut national de pédologie
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
ITA	Institut de technologie alimentaire
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
LDPI	Lettre de politique du développement institutionnel du secteur agricole
LOASP	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale
LPDA	Lettres de politiques de développement agricole
LPDE	Lettre politique de développement de l'élevage
LPDRD	Lettre de politique de développement rural décentralisé

LPERN	Lettre de politique de développement sectoriel de l'environnement
MAP	Matrice d'analyses des politiques
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPA	Nouvelle politique agricole
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONCAD	Office national de coopération et d'assistance pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PAPSEN	Programme d'appui au programme national d'investissement agricole du Sénégal
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PDPA	Programmes, lettres et déclarations de politique de développement agricole
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme d'investissement du secteur agricole
PNAE	Plan national d'action de l'environnement
PNIA	Programme national d'investissement agricole
PREF	Plan de redressement économique et financier
PSAOP	Programme d'appui aux services agricoles et des organisations des producteurs
PSSA	Programme spécial de la sécurité alimentaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
PTIP	Programme triennal d'investissement public
RNA	Recensement national de l'agriculture
SAED	Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des terres des vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SAKSS	<i>Strategic analysis and knowledge support system</i> (Système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances)
SCA	Stratégie de croissance accélérée
SECNSA	Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire

SODAGRI	Société de développement agricole et industriel
SODEFITEX	Société de développement et des fibres textiles
SRDR	Sociétés régionales de développement rural
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
UNIS	Union nationale interprofessionnelle des semences
USAID	Agence des États-Unis pour le développement International

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est élaboré avec l'appui technique du Système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances (ReSAKSS) et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). Il fait suite à la lettre adressée par la Commission de l'Union Africaine (CUA) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) aux ministres en charge de l'agriculture de sept pays africains, dont le Sénégal, et s'inscrit dans le cadre du renforcement de la Responsabilité mutuelle à travers les Revues conjointes du secteur agricole (RCSA).

Cette section introductive décrit brièvement le Programme national d'investissement agricole (PNIA) du Sénégal formulé dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Elle passe également en revue les principaux engagements du Sénégal dans le cadre des accords de l'ECOWAP/PDDAA, du PNIA et de la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN).

Le Sénégal, à l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, a élaboré son PNIA afin de traduire en actions, d'une part, les options auxquelles il a souscrit dans le cadre de l'ECOWAP et du PDDAA, et d'autre part, les orientations retenues dans ses documents de politiques et stratégies agricoles en cours et en perspective. Le PNIA a pour but d'accélérer la croissance, d'atteindre la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté. Il s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et durable, productive et compétitive sur les marchés intra- et extra-communautaires, fondée sur l'efficacité, l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Pour son opérationnalisation, un Plan d'Investissement (PI) d'un coût global de 1 632 milliards de francs CFA et couvrant la période 2011–2015 a été élaboré. Le plan est articulé autour de huit composantes dont:

- La réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau,
- La préservation et la gestion durable des autres ressources naturelles,
- L'amélioration de la productivité et l'augmentation de la production,
- La valorisation des produits agricoles,
- L'accès aux marchés des produits agricoles,
- Le renforcement de la recherche pour générer et transférer de nouvelles technologies dans la production, la transformation et la commercialisation,
- Le renforcement des capacités des acteurs, et
- Le pilotage et la coordination efficace de la mise en œuvre du Programme.

En adoptant le pacte ECOWAP/PDDAA et le cadre de coopération de la NASAN, le Gouvernement du Sénégal, la société civile, le secteur privé, les organisations de producteurs et les partenaires techniques et financiers (PTF) se sont engagés pour une mise en œuvre réussie du PNIA.

Ainsi, la signature du pacte PDDAA en 2010 a engagé l'État du Sénégal à: (1) promouvoir le développement économique et social; (2) soutenir le développement du secteur privé; (3) œuvrer pour atteindre et dépasser l'objectif du taux de croissance de 6% du PDDAA à l'horizon 2015; (4) allouer au moins 10% du budget national au secteur agricole; (5) œuvrer pour assurer une efficacité maximale de l'utilisation des ressources du secteur et des dépenses publiques, conformément à ses options dans la gestion des finances publiques; et (6) s'engager au

dialogue, à la coordination, à la revue mutuelle et aux mécanismes et modalités de compte rendu spécifiés dans sa politique de coopération avec les partenaires au développement.

Les engagements du Gouvernement dans le cadre de coopération de la NASAN s'articulent autour: (1) du dialogue, de la coordination et de la revue mutuelle dans sa politique de coopération avec les PTF; (2) de l'instauration d'un environnement des affaires sécurisé et motivant aussi bien pour le secteur privé national qu'étranger; (3) de la réalisation d'infrastructures communautaires pour améliorer l'accès au marché, le stockage et la valorisation des productions végétales, animales et halieutiques ; (4) de l'amélioration et l'accélération des réformes visant l'incitation à l'investissement du secteur privé dans le domaine agricole, la réaffirmation de son intention d'augmenter la part des crédits bancaires alloués à l'agriculture par l'opérationnalisation du Fonds de Garantie pour les Investissements Prioritaires (FONGIP), la multiplication du niveau du crédit-bail en faveur des équipements agricoles et l'adoption de la législation relative aux bureaux privés d'information financière « crédit bureau » et aussi par la promotion de l'assurance agricole; (5) de la réduction du poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5% à 0,3% du PIB sur trois ans principalement; et (6) de la promotion de l'autonomisation économique des femmes dans le secteur agricole et rural et le respect de la dimension environnementale.

Les acteurs non étatiques se sont engagés: (1) à collaborer efficacement avec le Gouvernement pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui auront un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique dans le cadre du pacte PNIA; (2) à indiquer leur intention d'investir dans le secteur de l'agriculture au Sénégal pour soutenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la signature de lettres d'intention d'investissement, laquelle va se poursuivre durant toute la durée de la NASAN; et (3) à mettre en place des cadres de concertation interne qui contribueront à une meilleure prise en charge des objectifs de la NASAN.

Les partenaires techniques et financiers sont engagés à aligner l'aide accordée au secteur avec les programmes et priorités identifiés dans le PNIA et à augmenter leur appui d'ici à 2015 afin de contribuer aux coûts d'investissement des programmes arrêtés; de fournir des indications sur l'aide future au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre et de fournir cette aide et l'assistance technique qui y est liée, conformément aux modalités et principes privilégiés exposés dans la politique de coopération avec les partenaires techniques, y compris les principes et mécanismes de dialogue, de coordination, de revue mutuelle et de compte rendu. Le reste du rapport se présente en cinq chapitres qui portent sur les éléments suivants:

- Chapitre 2: (i) l'inventaire des processus semblables à la RCSA existants au Sénégal; (ii) la description du processus consultatif suivi par le pays, y compris les parties prenantes (gouvernement, organisations de producteurs, secteur privé, société civile, partenaires au développement, etc.), et leurs rôles dans le processus; (iii) les questions clés, les domaines et les secteurs couverts par la revue; (iv) les principales lacunes dans le processus de la RCSA; et (v) les décisions et engagements découlant de la RCSA assortis d'un plan de mise en œuvre, une répartition des responsabilités et l'établissement d'un calendrier pour combler les lacunes.
- Chapitre 3: (i) l'inventaire des politiques existantes et émergentes; (ii) la qualité de la planification et de l'exécution des politiques; (iii) la cohérence des politiques, l'alignement des politiques avec le PNIA, l'état de mise en œuvre des politiques; et (iv) le respect de l'engagement politique dans le Cadre de coopération de la NASAN, l'adéquation de la couverture des politiques.
- Chapitre 4: (i) l'inventaire du paysage institutionnel du PNIA; (ii) une description de la coordination au sein des institutions gouvernementales; (iii) l'état de la participation des acteurs non étatiques (ANE) dans la

formulation des politiques et des programmes, la Participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des politiques et des programmes; (iv) l'appréciation de l'alignement institutionnel avec le PNIA et les vides institutionnels; (v) l'analyse de la capacité institutionnelle dans la mise en œuvre; et (vi) l'évaluation de la coordination entre les PTF et l'alignement des donateurs avec les politiques et les programmes nationaux.

- Chapitre 5: (i) l'inventaire du budget du gouvernement et autres engagements financiers, l'inventaire des engagements du gouvernement en matière de développement institutionnel et de renforcement des capacités; (ii) l'inventaire des engagements financiers, institutionnels et de renforcement des capacités par les ANE; (iii) l'inventaire des engagements non financiers de chaque PTF en termes d'appui institutionnel et de renforcement des capacités; et (iv) l'inventaire des engagements financiers de chaque PTF.
- Chapitre 6: (i) l'identification d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation des performances du secteur agricole; (ii) l'évaluation de la mise œuvre et des performances passées du secteur; et (iii) la fixation des valeurs de références et cibles à atteindre par indicateur pour la prochaine période.
- Chapitre 7: Dans la conclusion, les leçons tirées de la revue et proposition des recommandations concertées devant amener le Sénégal à adopter les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la RCSA sont synthétisées.

2. ÉTAT ET QUALITE DU PROCESSUS DE RCSA

2.1. Processus Semblables à la RCSA Existants dans le Pays

Les ministères en charge de l'Agriculture sont impliqués dans l'élaboration de plusieurs rapports faisant le point de l'exécution des politiques, programmes et projets du secteur dont:

- Le Rapport agricole annuel (RAA) sur l'état de mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP),
- Les revues annuelles sectorielles qui alimentent le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du document de politique économique et sociale, et
- Les rapports annuels de performance pour le suivi de la mise en œuvre des Cadres de dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT).

À l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, le Sénégal a également produit en 2013 un rapport sur l'état de mise en œuvre du PNIA à la demande de la CEDEAO. Ce rapport, produit sous l'égide de la DAPSA, a été présenté en même temps que ceux des autres pays lors d'un atelier régional de la CEDEAO organisé dans le cadre d'échanges d'expériences entre les États membres. Ce rapport a permis de revisiter l'historique du processus PNIA, de recenser et de caractériser tous les projets d'investissement et d'analyser le dispositif de suivi-évaluation et les organes de gouvernance du PNIA.

De tous ces processus, celui du RAA présente le plus de similitudes avec la revue conjointe du secteur agricole telle que proposée par la CUA et le NEPAD. Par conséquent, le RAA servira de base dans ce qui suit pour l'évaluation de l'état et de la qualité du processus RCSA au Sénégal. Il reste entendu que les autres processus pourraient lui être intégrés pour éviter des duplications.

L'objectif du RAA consiste à faire l'état des lieux sur les engagements de l'État contenus dans la LOASP et la performance du secteur agricole dans son ensemble. Les objectifs spécifiques sont:

- Analyser les engagements et leur niveau de mise en œuvre;
- Mettre en évidence les contraintes et opportunités du niveau de mise en œuvre des engagements;
- Évaluer le niveau de performance du secteur agricole et rural induit par la mise en cohérence des engagements de la LOASP et leurs limites; et
- Proposer des recommandations.

La LOASP, élaborée à travers un processus participatif qui a regroupé tous les acteurs du secteur agricole et promulguée en juin 2004, pourrait être considérée comme la politique de développement agricole du Sénégal. Ainsi, le PNIA qui s'adosse sur la LOASP opérationnalise l'ECOWAP et le PDDAA.

La LOASP qui traduit la vision agricole du Gouvernement sur 20 ans (2004-2024) considère le secteur agricole comme le pilier du développement économique et social du Sénégal. Elle concourt à promouvoir, moderniser et sécuriser le secteur et à valoriser les métiers de l'agriculture, conférer une protection sociale aux personnes exerçant les métiers de l'agriculture. Ses objectifs spécifiques sont de six ordres:

- La réduction de l'impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l'eau, la diversification de la production agricole, la formation des ruraux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire de la population, et de réaliser à terme la souveraineté alimentaire du pays;

- L'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales, et la mise en place d'un régime de protection sociale en leur faveur;
- L'amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, notamment par l'accès aux infrastructures et aux services publics, grâce à un aménagement équilibré et cohérent du territoire;
- La protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles notamment par la connaissance et l'amélioration de la fertilité des sols;
- La mise en place d'un système d'incitations à l'investissement privé dans l'agriculture et en milieu rural; et
- L'amélioration de l'environnement et de la qualité de la production afin que l'agriculture soit un moteur du développement industriel et artisanal, et qu'il satisfasse au mieux les besoins des marchés intérieur et extérieur (sous régional et international).

2.2. Description du Processus Consultatif suivi par le Pays, avec les Parties Prenantes (Gouvernement, Paysans, et Organisations Paysannes, Secteur Privé, Société Civile, Partenaires au Développement, etc.), et leurs Rôles dans le Processus

L'article 78 de la LOASP stipule que « le ministre chargé de l'Agriculture établit un rapport annuel sur les mesures prises pour l'exécution de la présente loi et sur les modalités de sa mise en œuvre. Ce rapport est remis au Président de la République, au Président de l'Assemblée, au Président du Conseil de la République, au Premier ministre et aux représentants des organisations professionnelles agricoles le 31 mars de chaque année.»

Le RAA est élaboré par un groupe de travail multisectoriel dans une démarche participative et interactive. Il existe un arrêté¹ qui crée le comité de suivi de l'application de la LOASP et définit son organisation et son fonctionnement. Pour chacune des neuf thématiques identifiées pour le suivi de la LOASP, un groupe de travail constitué de représentants des administrations, des organisations professionnelles agricoles, des acteurs de la société civile, du secteur privé et des PTF est mis en place. Le RAA 2012 précise que chaque groupe de travail est chargé de préparer une note de cadrage qui sert de base à l'élaboration d'un plan d'action et des termes de références pour des études éventuelles. Le groupe de travail est également chargé de discuter et de valider les projets de décrets et de textes d'application de la LOASP suivant un processus participatif. Chaque groupe est animé par un chef de file: Cadre national de concertation des ruraux (CNCR) pour la reconnaissance des métiers; Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles (DAPSA) pour la réforme foncière, le programme national de développement agricole (PNDA), le financement du développement rural et l'institutionnalisation de la concertation; Direction de l'élevage pour le plan de développement de l'élevage (PNDE); la Direction des eaux et forêts pour le Plan d'action forestier du Sénégal (PAFS); l'Agence nationale pour le conseil agricole et rural (ANCAR) pour les filières, marchés et interprofessions et le Bureau de la formation professionnelle agricole (BFPA) pour le renforcement des capacités et les mesures d'accompagnement. La DAPSA a été chargée d'animer, de coordonner et de suivre les activités de l'ensemble des groupes de travail.²

¹ Il convient de signaler que l'arrêté revisité sur lequel se fonde ce passage n'est pas encore signé.

² RAA 2012.

De ce qui précède, on peut déduire qu'il y a une volonté de l'État d'associer les organisations de producteurs à l'élaboration du RAA. Cependant, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers (PTF) y sont peu représentés.

Plus loin, le même rapport précise que les travaux sont basés sur la documentation la plus large possible sur l'ensemble des supports de politiques ou de programmes, notamment sur les engagements déjà réalisés et/ou en cours et leurs effets induits pour identifier les paramètres et indicateurs d'évaluation et apprécier les grandes tendances et perspectives du secteur agricole. Aussi, une collecte de données secondaires a été nécessaire pour mener les analyses prévues. Les groupes ont également mis à contribution leurs différents partenaires qui interviennent dans leurs thématiques respectives.

2.3. Questions Clés, Domaines et Secteurs couverts par la Revue

Le RAA fait le point de la mise en œuvre des engagements des différentes parties prenantes contenus dans la LOASP, en mettant en exergue les contraintes et les opportunités de leur mise en œuvre, leurs effets induits sur les performances du secteur agricole, de l'élevage, de la foresterie et de la pêche. L'évaluation de l'état de mise en œuvre des engagements est faite à travers les thématiques suivantes:

- Reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture,
- Réforme foncière,
- Filières, marchés et interprofessions,
- Programme national de développement agricole,
- Plan national de développement de l'élevage,
- Plan d'action forestier du Sénégal,
- Renforcement de capacités et mesures d'accompagnement,
- Financement du développement rural,
- Institutionnalisation de la concertation.

Au-delà de l'évaluation de l'état de mise en œuvre des engagements individuels, cette partie du rapport identifie les principales contraintes communes à l'exécution des engagements et dessine des perspectives qui peuvent être comprises comme des recommandations en vue de lever lesdites contraintes. L'analyse de la cohérence des politiques sectorielles est également abordée brièvement dans cette partie par une lecture croisée des différents documents de politique et de programme concernant le secteur agricole et rural.

Aussi, un chapitre est consacré aux performances du secteur agricole dans le contexte de la LOASP avant celui des conclusions et recommandations. Le chapitre sur les performances est organisé en cinq parties: productions végétales, élevage, pêche, foresterie et professionnalisation des acteurs.

Les indicateurs renseignés dans ce chapitre concernent, la vulnérabilité, l'assurance agricole, les niveaux des productions végétales, les dépenses publiques agricoles, la consommation d'intrants modernes, le bilan céréalier et la sécurité alimentaire, les revenus agricoles, le commerce agricole, le cheptel, la production de viande et de lait, la pêche continentale, la pêche industrielle, la pêche artisanale, les réalisations physiques de la foresterie, la recherche/formation, l'appui/conseil et les organisations de producteurs agricoles.

Cependant seuls les engagements pris dans la LOASP ont été examinés, ce qui est en adéquation avec l'objet du rapport. Néanmoins, si le rapport devait être renforcé pour jouer le rôle d'une RCSA, il devrait prendre en compte les engagements contenus dans des cadres d'accords qui lui sont ultérieurs comme le pacte PDDAA et le cadre de coopération de la NASAN.

Toujours dans la perspective de renforcement de ce processus, un travail analytique plus ambitieux en collaboration avec d'autres partenaires techniques nationaux et internationaux devrait être envisagé, pour expliquer notamment les déficits de performance et proposer des pistes d'amélioration. Le RAA dans sa version actuelle prévoit la conduite d'études spécifiques proposées par les groupes de travail pour alimenter l'examen de la mise en œuvre des engagements, mais cette perspective devrait être étendue à l'analyse des impacts de la LOASP et d'autres politiques, programmes et projets.

2.4. Décisions Clés et Engagements découlant de la RCSA / Résumé des Activités de Mise en Œuvre des Décisions, Responsables chargés de la Mise en Œuvre, et Calendrier de Mise en Œuvre

Le rapport 2012 qui constitue le deuxième du genre comporte une section conclusion mettant en relief un certain nombre de recommandations. Le diagnostic et les recommandations semblent plus précis sur les difficultés de mise en œuvre des engagements contenus dans la loi que dans les perspectives de renforcement des performances des différents sous-secteurs. Les recommandations ne sont pas assez précises en termes de calendrier et de responsabilité.

Pour le suivi du PNIA et de la LOASP; des plans d'action ont été élaborés. Ils sont exécutés avec l'appui des partenaires tels que l'USAID/PCE. Cependant, certains plans d'action n'ont pas été totalement mis en œuvre par faute de financement. Les deux rapports produits jusqu'ici dans le cadre du suivi de la LOASP ont fait l'objet de validation technique mais n'ont pas encore été validés politiquement.

2.5. Principales Lacunes dans le Processus de la RCSA

Pour ériger la RAA en une RCSA, les principales lacunes identifiées à corriger concernent:

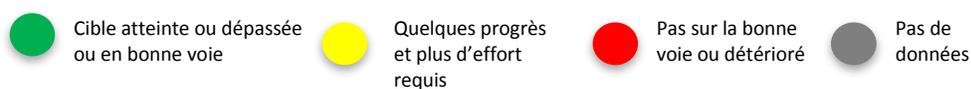
- La non-prise en compte des cadres de coopération dans le secteur agricole ultérieurs à la LOASP;
- L'absence d'un budget annuel affecté à la revue;
- La participation active limitée de certaines parties prenantes au processus de revue (faible implication du secteur privé, de la société civile et des PTF dans le comité de rédaction du rapport);
- Un manque d'articulation de la revue avec les autres mécanismes existants;
- L'absence d'études complémentaires pour alimenter l'analyse d'impact des politiques, programmes et projets;
- L'absence d'adoption de la revue et d'appropriation de ses conclusions et recommandations à un niveau politique élevé; et
- L'inexistence de plan de suivi des recommandations.

Le Tableau 2.1 donne une appréciation de la pratique des revues du secteur agricole au Sénégal.

TABLEAU 2.1 : APPRECIATION DE LA PRATIQUE DES REVUES DU SECTEUR AGRICOLE AU SENEGAL

N°	Composantes/Étapes de la RCSA	Explications	Appréciation
1	Mettre en place un Comité de pilotage (CP) de la RCSA	Un comité existe pour le RAA, mais sa composition et son fonctionnement méritent d'être améliorés	
2	Mettre en place le Secrétariat Permanent du PNIA qui sera en charge de la RCSA	La DAPSA assure la présidence de la revue mais un secrétariat incluant les autres cellules d'études et de planification doit être mis en place de manière formelle et ses attributions mieux définies avec un budget de fonctionnement	
3	Développer les termes de référence (TdR) de la RCSA	Les TdR du RAA doivent être élargis pour prendre en compte l'examen des engagements de toutes les parties prenantes de la LOASP mais également du pacte PDDAA et du cadre de coopération de la NASAN	
5	Le Secrétariat du CP invite un vaste groupe inclusif d'acteurs étatiques et non étatiques à la RCSA (avec des objectifs clairs, des résultats attendus, et les rôles pour les différents acteurs)	Il existe un cadre mais il ne garantit pas l'implication de tous les acteurs à toutes les étapes du processus	
6	Évaluer tout dialogue politique agricole existant et faire la revue des processus; la qualité des données et les capacités analytiques	Avec cet exercice, un examen des processus existant a été fait mais les capacités analytiques des acteurs et l'élaboration d'une méthodologie claire partagée sont nécessaires	
7	Commander les études alimentant la RCSA	Le processus du RAA prévoit des études thématiques pour informer la revue mais la possibilité de commanditer des études d'impact reste limitée	
8	Mettre en place un comité de lecture de la RCSA	Il existe un comité de rédaction et des groupes thématiques dans le cadre de la LOASP bien qu'il y ait un besoin de le renforcer pour appuyer la mise en œuvre des résultats de la revue	
9	Préparer le rapport de la RCSA	Un comité de rédaction restreint pour le RAA existe mais le plan de rédaction ne couvre pas tous les points devant faire l'objet d'une RCSA	
10	Organiser la réunion de dissémination/validation des résultats de la RCSA	Validation technique des rapports produits mais pas de validation politique ; la dissémination doit être également améliorée en touchant plus d'acteurs	
11	Suivre les recommandations de la réunion de la RCSA	Il n'existe pas de plan de suivi des recommandations ; la non-validation politique limite également l'appropriation des résultats du RAA par tous les acteurs	
N°	Composantes/Étapes de la RCSA	Explications	Appréciation
12	Partager l'expérience de la RCSA avec d'autres pays	Il existe différents fora régionaux et continentaux pour échanger des expériences avec les autres pays	

Légende : Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS.



2.6. Développer un Plan d'Action pour Comblar les Lacunes et Atteindre une Meilleure Pratique dans la Mise en Œuvre de la RCSA

Pour renforcer le processus de revue du secteur agricole au Sénégal, des recommandations sont faites dans le sens d'élargir les attributions du RAA qui est censé faire annuellement l'état de mise en œuvre des engagements contenus dans la LOASP. Les recommandations faites sur la base des lacunes identifiées au cours de l'exercice qui fait l'objet de ce rapport, visent à ériger le RAA en un processus de RCSA qui fédère toutes les autres initiatives similaires en cours et satisfait aux critères suivants: régularité, inclusivité (implication de toutes les parties prenantes à toutes les étapes de la revue), revue des engagements de la LOASP, du Pacte et du cadre de coopération de la NASAN, bonne diffusion des résultats de la revue, formulation explicite des recommandations avec des indicateurs pour leur suivi, plan de suivi des recommandations, conduite d'études spécifiques alimentant la revue, etc. Aussi, un plan d'action reposant sur les éléments ci-après est proposé:

- Élaborer des termes de référence génériques pour la RCSA qui prennent en compte l'élargissement des cadres de coopération à couvrir, conformément à l'arrêté modifié;
- Valider les termes de référence génériques de la RCSA;
- Proposer une nouvelle mouture de l'arrêté qui crée le comité de suivi de l'application de la LOASP et définit son organisation et son fonctionnement en l'érigeant en comité en charge du suivi de la RCSA qui:
 - définit les termes de référence génériques de la RCSA,
 - prévoit la mise en place d'un comité de pilotage restreint (CP) de 6 membres (voir bonnes pratiques) dont le rôle principal est le pilotage de la revue (dont l'adoption annuelle des TdR de la revue),
 - inclut l'examen des engagements de la LOASP, du pacte PDDAA et du cadre de coopération de la NASAN et de toutes nouvelles autres initiatives,
 - élargit ses membres au secteur privé, à la société civile et aux PTF,
 - prévoit un budget annuel à mettre en place pour couvrir la revue, et
 - prévoit une co-présidence du CP et du comité de suivi : État-PTF et autres acteurs non étatiques ;
- Mettre en place le Secrétariat Permanent du PNIA qui sera en charge de la RCSA;
- Proposer une fusion/articulation de tous les processus de revue du secteur agricole dans la RCSA;
- Conférer au comité technique PNIA les attributions du comité technique de la revue qui supervise les études spécifiques alimentant la revue tout en intégrant les chefs de file des groupes thématiques;
- Proposer un format de restitution des résultats de la revue: ateliers de validation/dissémination, restitution aux hautes autorités, visites de terrain, supports électroniques, posters, etc.; et
- Proposer un plan de rédaction annoté du rapport de la revue et de l'aide-mémoire contenant les principales conclusions, les recommandations et le plan de suivi des recommandations.

Le Tableau A.2 en annexe descriptif du processus de revue conjointe du secteur agricole (RCSA) permet de faire une comparaison entre la RAA et les bonnes pratiques.

3. EXAMEN DES POLITIQUES

Cette section passe en revue les politiques clés existantes et émergentes au sein et en dehors de l'agriculture qui affectent positivement ou négativement la mise en œuvre du PNIA. Elle met en relief les lacunes existantes et recommande des ajustements ou des alignements en vue de l'amélioration de la formulation et la mise en œuvre des politiques sectorielles existantes et futures. Une évaluation utilisant le système de feux tricolores proposé par la note conceptuelle de la Revue conjointe sectorielle (ReSAKSS, 2013) est utilisée pour mettre en exergue les efforts de mise en œuvre des politiques et programmes dans le secteur agricole.

3.1. Inventaire des Politiques Existantes et Émergentes

Les prochains paragraphes passent en revue les principales politiques explicitement ou implicitement contenues dans la politique pré-PNIA et dans les documents de stratégies.

3.1.1. Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Le Sénégal a adopté deux Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2003–2005 et DSRP II 2006–2010) qui ont servi de cadre de référence pour la politique économique et sociale en vue d'un développement humain durable. Le DSRP met l'accent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et l'exclusion en établissant un lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités. L'objectif spécifique du DSRP est la réduction de moitié du niveau de pauvreté de 1990 à l'horizon 2015 (OMD1). Le DSRP a servi de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et d'investissement. Pour favoriser l'atteinte des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté et des OMD, le Sénégal a élaboré en parallèle une Stratégie de Croissance Accélérée (SCA).

3.1.2. Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)

Pour faire face aux blocages de l'économie sénégalaise et pour atteindre les taux de croissance requis pour la réalisation des objectifs du DSRP, le Sénégal a élaboré en 2006 une Stratégie de croissance accélérée (SCA). Cette stratégie entend créer les conditions de nouveaux gains de productivité dans le but d'atteindre un taux de croissance de 7% à 8%. Bâtie autour de l'approche grappe, elle vise à assurer une forte croissance des secteurs ciblés avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie et à renforcer la synergie intersectorielle. La SCA privilégie deux approches complémentaires: une démarche globale de promotion de l'investissement direct (domestique et étranger) grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher des standards internationaux; une démarche ciblée de promotion des groupes de grappes à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur l'ensemble des autres secteurs économiques est avéré. Cinq grappes ont été identifiées: agriculture et agro-industries; produits de la mer et aquaculture; tourisme, industries culturelles et artisanat d'art; textile et habillement; et technologie de l'information et de la communication et télé-services. Relativement au secteur agricole, les stratégies que l'État met en place visent à augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les acteurs du secteur agricole, mais également à augmenter la sécurité économique des ruraux, notamment les petits exploitants agricoles. Le secteur agro-sylvo-pastoral reste un secteur clé pour relancer la croissance économique, créer des emplois et réduire la pauvreté au Sénégal.

3.1.3. Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastoral (LOASP)

L'État du Sénégal a adopté une vision à long terme du développement agricole traduite dans la Loi d'orientation agro-sylvo-pastoral (LOASP). Cette loi élaborée pour la période 2004–2024 repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, solidarité et

subsidiarité, compétition sous-régionale et marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Ces principes découlent des objectifs politiques, économiques et sociaux contenus dans le DSRP. La LOASP constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels de développement à moyen terme tels que le Programme national de développement agricole (PNDA), le Plan national de développement de l'élevage (PNDE), le Plan d'action pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (PADP) et le Plan d'action forestier du Sénégal (PAFS). Elle intègre aussi la réforme foncière en son chapitre 6.

La Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) est la dernière initiative majeure du Gouvernement ayant précédé la formulation et la mise en œuvre du PNIA. C'est une stratégie de réponse à la crise alimentaire de 2007 visant le renforcement des systèmes agricoles afin de promouvoir l'intensification et de créer les conditions pour faire du secteur de l'agriculture le moteur de la croissance économique et la base du développement. La GOANA a exprimé une vision et une volonté pour relever le défi de la souveraineté alimentaire, écarter tout risque de disette ou de famine et produire pour l'abondance.

3.1.4. Politique Nationale de Développement de la Nutrition

La Politique nationale de développement de la nutrition s'inscrit dans la stratégie de Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) au niveau communautaire et celle de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant pour renforcer l'approche intégrée des interventions de lutte contre les carences en micronutriments. Cette politique, dont la seconde phase a couvert la période 2006–2012, sert de cadre d'intervention au renforcement de la sécurité alimentaire à travers l'appui aux cantines scolaires et aux Cases des Tout-petits, notamment dans les zones de vulnérabilité alimentaire et l'amélioration des conditions d'approvisionnement en eau potable. Du fait du caractère multisectoriel de la nutrition (santé, agriculture, éducation, etc.), cette politique est mise en œuvre par la Cellule de Lutte contre la malnutrition (CLM) avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les organismes communautaires de base et agences des Nations unies. La mise en œuvre du PNIA permettra d'améliorer les disponibilités alimentaires et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

3.1.5. Loi sur les Statistiques et le Système National des Statistiques

Le Sénégal a engagé, en 2004, une profonde réforme de son système statistique, à travers la loi portant organisation des activités statistiques et ses décrets d'application. La réforme a particulièrement pour objet de corriger les faiblesses, rigidités et dysfonctionnements empêchant l'adaptation immédiate du Système statistique national à la nouvelle donne résultant des transformations de son environnement et de la demande statistique.

Les prochaines sections passent en revue le PNIA et les nouvelles stratégies et politiques qui l'ont suivi, y compris celles annoncées dans les principaux accords de coopération.

3.1.6. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)

Le PDDAA, en tant que programme de l'Union africaine dans le cadre du NEPAD, représente un cadre ambitieux de relance de la croissance du secteur agricole pour servir de moteur à la transformation économique et la réalisation de l'objectif du millénaire de réduction de pauvreté (OMD1) à travers l'Afrique. Le PDDAA contribue à l'élaboration de stratégies et plans d'investissement de qualité, à assurer un environnement politique sectoriel favorable à leur mise en œuvre, et à les traduire en programmes et projets efficaces à même de stimuler la croissance et la réduction de la pauvreté. Les efforts et engagements du Sénégal aux niveaux de la sous-région et du continent se sont traduits en un PNIA pour la période 2009-2020. Le PNIA qui a pour base d'élaboration, le DSRP, la SCA et la LOASP, s'articule autour de huit programmes prioritaires (Tableau 3.3) et la mise en place d'un système d'analyse stratégique et de gestions des connaissances pour faciliter la revue, le dialogue et une amélioration du processus de planification et de mise en œuvre des politiques et programmes du secteur.

3.1.7. Pacte National ECOWAP/PDDAA

Les objectifs du PNIA et les engagements des différentes parties prenantes, qui vont permettre sa mise en œuvre effective, ont été d'abord consignés dans un pacte national. Le pacte définit les objectifs stratégiques, les actions prioritaires, le besoin de financement permettant de réaliser les objectifs du PDDAA et les modalités de partenariat, dans le moyen terme, entre le Gouvernement du Sénégal, les organisations de producteurs, le secteur privé, la société civile et les PTF pour la mise en œuvre réussie des programmes du PNIA. Ainsi, le Pacte a permis de fixer les paramètres d'un partenariat à moyen et long terme dans le secteur agricole; de spécifier les principaux engagements de la part du Gouvernement du Sénégal et des PTF; de clarifier les attentes par rapport aux acteurs du système agricole et agroalimentaire afin d'assurer une mise en œuvre réussie du PNIA. Les points les plus importants sont les engagements politiques et budgétaires, particulièrement, le niveau des investissements dans le secteur. De même, des engagements forts sont à prendre pour adapter et augmenter l'aide consacrée au développement du secteur à long terme.

3.1.8. Document de Politique Économique et Sociale (DPES)

Le DPES a été élaboré pour servir de cadre stratégique unique de référence en matière d'intervention pour tous les acteurs du développement pour la période quinquennale de 2011–2015. Il fait suite au DRSP II (2006–2010) et s'inscrit dans une vision de long terme pour l'atteinte des OMD. Le DPES devrait poser les jalons de l'émergence en 2015. Un comité technique *ad hoc* a conduit le processus d'élaboration de la DPES suivant trois phases: le bilan diagnostique englobant les revues sectorielles et le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II; la formulation de nouvelles orientations stratégiques; l'élaboration du plan d'actions prioritaires et la finalisation de la matrice des indicateurs. Le DPES décrit une vision à long terme du développement économique et social et les perspectives à l'horizon 2015 pour le Sénégal et fixe les orientations stratégiques se rapportant aux politiques, programmes et projets qui vont donner corps à la Stratégie aux niveaux macroéconomique et sectoriel. La Stratégie fixe également des priorités déclinées en un plan d'actions prioritaires (PAP). Un dispositif assurant une mise en œuvre effective de la Stratégie est mis en place; il présente les rôles et responsabilités des acteurs et les mécanismes de revues périodiques sectorielles et globales à réaliser, ainsi que le cadre de suivi et évaluation. La Stratégie interpelle tous les acteurs socioéconomiques pour tirer profit de la synergie de tous les secteurs et est articulée autour de trois axes: la création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie; l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable; et le renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.

3.1.9. Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES)

Le souci de mieux prendre en considération les aspirations réelles des populations et l'impératif de développer une économie compétitive porteuse de croissance a amené le Sénégal à réviser le DPES qui est devenu la SNDES pour la période 2013–2017. La SNDES met un accent particulier sur la création de richesses, le renforcement de la gouvernance, le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations et la demande sociale. La stratégie prend également en charge les questions transversales de l'emploi, du genre, de la protection sociale et du développement durable.

3.1.10. Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)

Le gouvernement du Sénégal, les membres du G8 et d'autres partenaires techniques et financiers ainsi que le secteur privé se sont engagés dans le cadre de la Nouvelle alliance, à renforcer l'engagement mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Cette initiative, lancée au sommet du G8 en 2012, vise essentiellement à attirer et à mobiliser l'investissement privé national et international pour stimuler et soutenir le développement durable

du secteur agricole par le renforcement de la mise en œuvre accélérée du PNIA. Les partenaires de l’alliance ont décidé de travailler ensemble, de manière concertée et mutuellement bénéfique, vers une plus grande mobilisation de l’investissement privé pour le développement agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sénégal et une forte incitation à l’innovation pour obtenir de manière durable les résultats désirés. Conformément aux engagements pris lors du Sommet de L’Aquila en Italie en Juillet 2009, et avec les lignes directrices du PDDAA, les membres du G8 réaffirment leur intention d’aligner leur soutien financier et technique dans le secteur agricole avec les priorités du PNIA et à accélérer la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ainsi, les membres du G8 et d’autres partenaires de développement ont l’intention de soutenir le secteur agricole afin d’accélérer la mise en œuvre du PNIA, pour générer plus d’investissements privés et d’intensifier l’innovation dans le secteur agricole. Ces partenaires reconnaissent l’importance du financement, du calendrier de décaissement et la durée du soutien technique et financier des bailleurs de fonds, tel qu’indiqué dans leurs lettres d’intention de financement.

3.1.11. Plan Sénégal Émergent (PSE)

Le tout dernier cadre de référence de la politique économique et sociale, le PSE, engage le Sénégal dans un nouveau modèle de développement économique et social visant l’émergence en 2035. Tout comme le DPES et la SNDES, l’accent est mis sur la création de richesses et d’emplois, le renforcement de la gouvernance et le développement des secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l’amélioration du bien-être des populations. En termes d’orientations stratégiques, le plan entend : susciter la transformation de la structure de l’économie en vue de soutenir une dynamique de croissance forte et durable ; élargir l’accès aux services sociaux et la couverture sociale et préserver les conditions d’un développement durable ; et répondre aux exigences de bonne gouvernance à travers le renforcement des institutions et la promotion de la paix, de la sécurité et de l’intégration africaine. Ces trois axes stratégiques sont déclinés en programmes et projets sur une décennie. La cohérence des programmes et projets des axes stratégiques est assurée par le programme d’actions prioritaires (PAP) qui opérationnalise le PSE sur la période quinquennale 2014–2018.

3.2. Qualité de la Planification et du Suivi de l’Exécution des Politiques

Cette section couvre principalement l’évaluation de la qualité de la planification et du suivi de l’exécution des politiques dans le secteur agricole, en l’occurrence le PNIA : (1) la planification sectorielle basée sur des objectifs mesurables ; (2) une situation de référence pour comparer les progrès futurs ; (3) l’existence d’un système d’évaluation pour mesurer le progrès ; et (4) un processus de revue indépendant et inclusif. Une analyse comparative de quelques processus de formulation et de mise en œuvre des politiques en dehors du secteur agricole est également réalisée dans le but d’en tirer des enseignements en matière de bonnes pratiques et expériences.

3.2.1. Planification basée sur des Objectifs Mesurables

La mise en œuvre du PI améliorera quantitativement l’état du secteur agricole grâce à une nouvelle génération de programmes. Le PIB agricole annuel devra croître de 7,2 % en moyenne et le reste de l’économie de 5,1 %. Ainsi l’incidence nationale de pauvreté devra baisser à 18% en 2020, soit une réduction de plus de 50% par rapport à son niveau de 2005 (voir document PI).

3.2.2. Cibles Mesurables disposant d’une Référence

Le cadre de résultats du PI existe et est partiellement renseigné (cf. chapitre 6). Néanmoins, il y a un besoin de le mettre à jour, en prenant en compte les recommandations ci-après : (1) le choix des indicateurs objectivement vérifiables (Tableau 3.1) doit être cohérent avec les cibles du cadre de résultats du PNIA ; il doit permettre de faire le lien avec les objectifs stratégiques ou programmes et assurer le suivi du cadre macroéconomique ; et (2) les sources de renseignement des indicateurs et les structures responsables doivent être identifiées.

TABLEAU 3.1: INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE

Indicateurs de Performance	
1.	Incidence de la pauvreté nationale
2.	Taux de croissance du PIB agricole
	Taux de croissance du PIB des cultures
	Taux de croissance du PIB de l'élevage
	Taux de croissance du PIB des pêches et environnement
3.	Taux de couverture des besoins alimentaires
4.	Le solde de la balance commerciale agricole en pourcentage du PIB
5.	Taux de couverture des besoins céréaliers
	Taux de couverture des besoins en lait
	Taux de couverture des besoins en viande
6.	Le nombre d'hectares irrigués
7.	Le pourcentage des superficies irriguées dans la superficie totale cultivée
8.	Le niveau et le taux de croissance des rendements des différentes cultures
9.	Le niveau et le taux de croissance de la production de lait et de viande
10.	La part des productions agricoles transformées par les industries locales
11.	Le taux de diminution de la subvention publique au secteur agricole
12.	Le nombre d'associations de producteurs et de vulgarisateurs formés
13.	Le pourcentage de la population ou des communautés rurales vulnérables à forte insécurité alimentaire
14.	L'évolution du nombre de kilomètres de pistes de production construites ainsi que du nombre des autres infrastructures réhabilitées ou nouvellement réalisées
15.	La croissance de la population animale et de la densité des animaux
16.	La croissance du rendement maximal durable des ressources marines

Source : Document du PNIA.

3.2.3. Système d'Évaluation pour Mesurer les Progrès

Le processus de mise en œuvre de la plateforme SAKSS est en cours et devrait créer un environnement favorable pour le cadre de suivi et évaluation du PNIA. Plusieurs étapes ont été franchies dont la sensibilisation du pays à la plateforme SAKSS (Production de la brochure sur le cadre de système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances; organisation d'ateliers de sensibilisation; production de deux rapports annuels sur la tendance et les perspectives du secteur agricole), la mobilisation de ressources potentielles pour le financement du SAKSS et la production et validation du rapport d'identification des besoins en renforcement de capacités. Les progrès accomplis doivent être poursuivis et complétés par, entre autres: (1) la validation de la note conceptuelle du SAKSS;⁴ (2) un programme de travail assorti d'un budget pour 3 ans; et (3) les arrangements contractuels pour la mise en œuvre du nœud national SAKSS du Sénégal.

⁴ Cette note a été élaborée à partir de l'étude d'identification des besoins en renforcement de capacités pour spécifier les objectifs et résultats attendus de la plateforme, son mode de fonctionnement, son ancrage institutionnel, l'organisation de son comité de pilotage, l'identification de ses différentes parties prenantes et de leurs responsabilités et rôles respectifs

3.2.4. Processus de Revue Indépendant et Inclusif

Dans le cadre du DPES et de la SNDES, une revue annuelle est réalisée avec les contributions des sous-secteurs de l'agriculture (productions végétales, animales, halieutiques et forestières) sous la coordination de la DAPSA, des Cellules d'études et de planification de l'Élevage et de la Pêche et de la Direction de la planification et de veille environnementale.⁵ Elle s'articule autour des performances, de l'évolution des dépenses et l'état d'exécution budgétaire, des principales contraintes, des perspectives à moyen et long terme, de l'analyse prospective et des recommandations. Le chapitre 2 apporte de plus amples informations sur le cadre servant de revue du secteur agricole au Sénégal.

3.3. Cohérence des Politiques et Programmes

Les interventions et actions en faveur de l'agriculture et de l'économie rurale dans le PSE sont passées en revue et une correspondance est établie avec les programmes et composantes du PNIA. Il en ressort une bonne cohérence et complémentarité entre le PSE et le PNIA dans les actions projetées. Le Tableau 3.2 identifie pour toutes les actions du PSE une contribution directe à l'atteinte des objectifs d'une des composantes du PNIA.

TABLEAU 3.2: COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS ET ACTIONS DU PSE ET LES COMPOSANTES DU PNIA

Programme PNIA	Composantes PNIA	Interventions et Actions PSE
I. Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau	<p>Aménagements hydro-agricoles.</p> <p>Transferts d'excédents d'eau notamment vers les régions du centre.</p> <p>Construction et valorisation des bassins de rétention, notamment par l'implication du secteur privé.</p> <p>Promotion de l'irrigation par goutte-à-goutte pour une utilisation efficiente de l'eau.</p> <p>Implantation de fermes agro-pastorales autour des forages.</p>	<p>Création de trois zones greniers qui constituent des corridors céréaliers visant le développement et l'intensification de bassins agricoles irrigués.</p>
II. Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles	<p>Restauration de la base productive agricole dans le bassin arachidier, la protection et la mise en valeur des terres salées.</p> <p>Aménagement et gestion des pêcheries et des écosystèmes continentaux ainsi que des fonds marins.</p> <p>Lutte contre les feux de brousse et les végétaux aquatiques envahissants, la gestion durable des forêts, le reboisement des périmètres irrigués et l'édification de la Grande muraille verte.</p>	<p>Gestion durable des ressources halieutiques par l'aménagement des pêcheries</p> <p>développement d'une aquaculture compétitive par la création de stations de production au sein d'espaces aménagés avec des infrastructures adéquates structuration d'une filière aquacole intégrée.</p>

⁵Cette revue alimente le processus RAA.

Programme PNIA	Composantes PNIA	Interventions et Actions PSE
III. Augmentation de la production et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> Protection des cultures Lutte contre les maladies animales prioritaires Production de semences pour les différentes filières agricoles et forestières Équipement et modernisation des exploitations agricoles Développement des filières agricoles traditionnelles et appui à l'émergence de nouvelles Développement des filières laitières, avicoles et équine 	<ul style="list-style-type: none"> Dynamique de structuration des filières productives Promotion des PME/PMI Intensification de la production par l'augmentation de la productivité et une meilleure valorisation des exploitations existantes Mise en place de 100 à 150 fermes agricoles intégrées pour l'exportation des fruits et légumes et la promotion des filières d'élevage (lait, aviculture, etc.) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales
IV. Développement de la transformation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des produits de la pêche continentale Modernisation de la filière transformation artisanale Valorisation des produits issus des filières agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement de la valorisation des ressources halieutiques à travers l'érection de pôles industriels intégrés de transformation industrielle et artisanale Établissement de trois (03) pôles de transformation agroalimentaire (agropoles intégrées) pour le développement d'une agro-industrie (fruits et légumes, huiles, produits laitiers, céréales et aviculture) Soutien du secteur industriel et d'autres services marchands Renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation de la production animale avec une meilleure intégration dans la filière industrielle Meilleure structuration des segments industriels et familiaux des filières lait locales, bétail-viande et aviculture, ainsi que des cuirs et peaux Relance de la production nationale d'arachide : Renouvellement de l'outil industriel Relance de la production nationale d'arachide : Structuration/mise aux normes des unités de fabrication d'huiles artisanales Relance de la production nationale d'arachide : Incitations au développement de nouvelles filières de transformation
V. Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation et la construction de pistes de production Construction d'infrastructures de stockage de céréales Construction et réhabilitation de structures de stockage Appui à la gestion de la qualité des produits agricoles et d'origine animale Valorisation de produits forestiers non ligneux 	<ul style="list-style-type: none"> Organisation des petits producteurs agricoles autour de gros opérateurs modernes et industriels à travers le développement de mécanismes de contractualisation intégrant le financement de l'activité Soutien du secteur industriel et d'autres services marchands intégration efficace aux marchés extérieurs Diversification des sources de revenus agricoles pour les agriculteurs grâce à des productions additionnelles à haute valeur ajoutée Encouragement à la reconversion progressive des exploitants vers des productions à haute valeur ajoutée (cultures maraîchères ou fruitières par exemple)

Source: Documents du PSE et du PNIA.

3.4. Alignement du PNIA aux Stratégies Nationales

Le PNIA passe en revue trois principaux documents qui lui ont servi de cadre de référence: le DSRP, la SCA et la LOASP. Il s'inscrit dans l'atteinte des objectifs économiques et sociaux de ces stratégies et politiques et devient le programme opérationnel de la LOASP pour la période 2009-2020. Le PNIA vient poursuivre les efforts de développement du secteur agricole initialement consignés dans les programmes opérationnels que sont le PNDA, le PNDE et le PAFS et la Lettre de politique sectorielle de la pêche.

La plupart des stratégies et politiques qui ont suivi l'élaboration du PNIA, notamment le DPES et la SNDES ont bien intégré le PNIA dans leur volet consacré à l'agriculture et au développement rural (Tableau 3.3). Dans les axes stratégiques consacrés à la « Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie » pour le premier, et la « Croissance, productivité et création de richesses » pour le second, les objectifs et principes du PNIA y sont explicitement reflétés. De la même manière, le PSE considère le PNIA comme un programme cohérent qui pourra contribuer à l'émergence du Sénégal. Ses mesures et interventions dans le domaine du développement de l'agriculture et de la promotion de l'économie rurale, comme mentionné dans la section précédente, sont tout à fait cohérentes avec celles du PNIA et devraient contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

TABLEAU 3.3: ALIGNEMENT DU PNIA AVEC LES DOCUMENTS DE STRATEGIE NATIONALE

Politique/ Programme	Référence au PNIA	Adhésion aux Principes et Objectifs du PNIA
Le Document de politique économique et sociale (DPES)	Cadre macroéconomique Développement intégré des filières de l'agriculture et de l'économie rurale (Axe stratégique : Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie)	Croissance de 6% du PIB Consacrer au moins 10% des ressources internes de l'État au développement de l'agriculture Réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015 (OMD-1)
La Stratégie nationale de développement économique et social (SNDES)	Développement intégré de l'économie rurale (Axe stratégique : Croissance, productivité et création de richesses)	Croissance de 6% du PIB Consacrer au moins 10% des ressources internes de l'État au développement de l'agriculture Réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015 (OMD-1)
Le Plan Sénégal émergent (PSE)	Plan d'actions prioritaires et cadrage macroéconomique	Réduire la pauvreté

Source: PNIA, DPES, SNDES et PSE.

3.5. État de Mise en Œuvre des Politiques

L'état de mise en œuvre du PNIA est apprécié à travers la mobilisation de ressources financières pour l'atteinte des objectifs financiers du programme et sur le renseignement de quelques indicateurs (productions agricoles, animales, halieutiques, etc.). Lorsque la disponibilité de l'information le permet, cette appréciation devrait mieux renseigner les réalisations physiques découlant des ressources financières et des résultats atteints.

Les besoins de financement de 2 015 milliards de francs CFA inscrits dans le document du PNIA à l'horizon 2015 sont destinés à hauteur de 81% aux investissements, soit 1 632 milliards de francs CFA. Le programme d'investissement dispose d'une enveloppe de 1 346 milliards de francs (Tableau 3.4). La différence de 286 milliards de francs correspond à des dépenses déjà engagées dans des projets en cours d'exécution, qui ne sont donc pas prises en compte dans le programme, mais dont les effets contribueront à l'atteinte des objectifs du secteur à l'horizon 2015. La disponibilité des informations budgétaires par sous-secteur agricole a guidé la ventilation des besoins de financement des programmes et composantes du PNIA par sous-secteur de l'agriculture dans le Tableau 3.4.

L'évaluation du niveau de mobilisation des ressources pour le financement du PNIA s'est faite sur la base des projets en cours d'exécution et les nouveaux projets inscrits au BCI du Sénégal. L'allocation budgétaire de l'État sénégalais tourne autour de 14% en se référant aux projets d'investissements actuellement en cours selon le MEF. Cette part se situe entre 10% et 11% hors volet fonctionnement des projets d'investissement. Au cours de la période 2011–

2013, 601 milliards de francs ont été mobilisés par l'État, les PTF et le secteur privé.⁶ Entre 2011 et 2013, 44,6% des besoins de financement du programme ont été mobilisés; soit en moyenne une mobilisation annuelle de 74,4% (Tableau 3.4).⁷

Ce financement a largement bénéficié aux sous-secteurs de la pêche et de l'agriculture. Ainsi, ces deux sous-secteurs seraient en bonne voie d'atteindre les objectifs de financement du PNIA avec un niveau moyen de mobilisation de plus de 90% par année au cours de la période 2011–2013. En revanche, le défi de financement des sous-secteurs de l'élevage et de l'environnement reste important. Moins de 30% des besoins annuels de financement ont été mobilisés au cours des dernières années en moyenne. Cette situation laisse alors un écart important de financement pour les deux dernières années du programme.

Certains projets connaissent un retard d'exécution et de nouveaux projets alignés sur les objectifs stratégiques du PNIA ont pu être identifiés et inscrits dans le PNIA. La plupart des programmes sont financés par le budget de l'État. Les retards de signature de conventions, d'élaboration et d'exécution des plans de passation des marchés et la connaissance des procédures et des calendriers des partenaires sont les principaux obstacles à la mise en œuvre des activités de certains programmes.

TABLEAU 3.4: DEPENSES D'INVESTISSEMENT AGRICOLES PAR SOUS-SECTEUR (MILLIARDS DE FRANCS CFA)

Sous-secteur	Besoins de Financement			Mobilisation des Ressources			Niveau de Mobilisation	
	Total 2011–2015	Part (%)	Moyenne Annuelle	Total 2011–2013	Part (%)	Moyenne Annuelle	Total	Moyenne Annuelle
Agriculture	931	69,1	186	516	85,8	172	55,4	92,3
Élevage	147	10,9	29	26	4,4	9	17,8	29,7
Pêche	63	4,7	13	36	6,0	12	57,3	95,5
Environnement	145	10,8	29	23	3,8	8	15,9	26,6
Autres	60	4,5	12	–	–	–	–	–
Total	1346	100,0	269	601	100,0	200	44,6	74,4

Source: PNIA, CDSMT et Rapports de performance.

Note: 2011 et 2012 nous donnent les réalisations et 2013 la programmation budgétaire.

3.6. Respect de l'Engagement Politique dans le Cadre de Coopération de la NASAN

La validation du cadre de coopération de la NASAN en septembre 2013 et sa mise en œuvre en novembre de la même année ont engagé le Sénégal, les pays du G8 et le secteur privé (national et étranger) à soutenir le secteur agricole sénégalais à travers le PNIA en vue de la réalisation d'une croissance durable et partagée. Ces engagements qui visent une réduction de la pauvreté de 46,6% à 39,48% à l'horizon 2016, sont déclinés en mesures en faveur de

⁶ La contribution de 96,13 milliards de francs du secteur privé est estimée pour la période 2011-12 selon l'évaluation de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCAS).

⁷ Le montant total à mobiliser (dénominateur du ratio) est évalué pour une période de 5 ans, tandis que le montant mobilisé (numérateur du ratio) couvre une période de 3 ans. Ainsi, l'évaluation annuelle permet de normaliser et d'uniformiser les numérateurs et dénominateurs du ratio.

l'agriculture et de la nutrition, dont celles de l'État sénégalais sont reprises dans le Tableau 3.5. Un rapport d'étape faisant la situation des engagements a été élaboré en 2014. À partir de 2015, cette revue sera intégrée dans la RCSA.

TABLEAU 3.5: RESPECT DE L'ENGAGEMENT POLITIQUE DANS LE CADRE DE COOPERATION DE LA NASAN

Engagement	Politique/Programme/Action
Créer un environnement des affaires incitatif pour accroître l'investissement privé dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, foresterie), et la nutrition	Augmenter la part des prêts financiers au secteur agricole
	Réduire les subventions aux intrants et s'assurer d'un meilleur ciblage des bénéficiaires
	Mettre en place des incitations fiscales à l'investissement agricole
	Définir et mettre en œuvre des mesures de réforme foncière pour une agriculture responsable
Améliorer la productivité et la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement afin d'assurer la sécurité alimentaire	Poursuivre la mise en œuvre des mesures de modernisation de l' agriculture (structures, équipements, infrastructures, etc.)
	Élaborer et mettre en œuvre une politique de reconstitution des stocks de semences
	Mettre en œuvre le plan national de développement de l' élevage
	Mettre en œuvre des stratégies existantes de prévention et de lutte contre le vol du bétail , afin d'assurer la sécurité des troupeaux et de réduire au minimum les risques d'investissement dans le bétail
	Continuer la mise en œuvre des mesures de gestion durable des ressources de la pêche telles que définies dans la Politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture
	Améliorer la compétitivité de la transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche
	Poursuivre la mise en œuvre de l'infrastructure nécessaire pour le développement de l' aquaculture , la pêche continentale et des produits de la pêche
Réduire la prévalence du retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5	Continuer à mettre en œuvre le programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des sols par une gestion durable et intégrée des peuplements forestiers et des sols
	Mise à jour de la politique nutritionnelle
	Mise en œuvre de la politique nutritionnelle
	Mettre à jour et mettre en œuvre la politique pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant
	Examiner et appliquer le code de commercialisation des substituts du lait maternel et le Codex Alimentarius
	Appliquer le code de commercialisation des substituts du lait maternel et le Codex Alimentarius

Source: Document du cadre de coopération de la NASAN.

3.7. Adéquation de la Couverture des Politiques

Des politiques, programmes et actions complémentaires devant accompagner la mise en œuvre du PNIA ont été identifiés (Tableau 3.6). Ces mesures qui visent à réduire les risques d'échec dans la mise en œuvre du PNIA sont listées ci-dessous:

- Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE); dotation adéquate de ressources;
- Réforme foncière dans le cadre de la mise en œuvre de la LOASP;
- Mise en place du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation du PNIA;

- Renforcement des capacités des services techniques à travers le recrutement, la formation et le recyclage et l'amélioration des conditions de service du personnel technique dans le développement rural;
- Une meilleure gestion des ressources naturelles, mise en place d'un dispositif de prévention et utilisation de variétés adaptées au milieu; et
- Respect des engagements communautaires par les États membres; mesures appropriées de facilitation du commerce ; modernisation et élargissement des réseaux d'infrastructures.

Cette liste regroupe l'essentiel des initiatives dont la mise en œuvre contribuerait de manière importante à l'atteinte des objectifs de la stratégie du secteur agricole. Toutefois, il sera important de mieux renseigner leur état de réalisation et, s'il y a lieu, de dégager des actions pour leur mise en œuvre effective.

TABLEAU 3.6: SYNTHÈSE DE L'EXAMEN DES POLITIQUES

Composante	Observation	Appréciation	Recommandation
Qualité de la planification et du suivi de l'exécution des politiques	<p>Indicateur de suivi des dépenses publiques agricoles non renseigné.</p> <p>Choix des indicateurs objectivement vérifiables peu raisonné; données souvent pas disponibles et structures responsables de sa publication souvent pas connue.</p> <p>SAKSS pas encore fonctionnel et embryon de processus de revue non inclusif en place (voir la section appropriée pour les recommandations).</p> <p>Cadre de résultats pourrait intégrer des objectifs sectoriels spécifiques au pays (hors résultats PDDAA).</p>	●	<p>Suivre le progrès dans la mobilisation des ressources financières en faveur du secteur agricole à travers un indicateur approprié doté d'une cible et d'une référence.</p> <p>Choisir les indicateurs en dehors du cadre de résultats si absence de données fréquentes pour renseigner l'indicateur principal (indicateur proxy dans ce cas); s'assurer d'un lien étroit entre l'indicateur proxy et l'indicateur du cadre de résultats remplacé; s'assurer de la cohérence entre les indicateurs de processus (ou indicateurs intermédiaires) choisis et les objectifs stratégiques/programmes; les programmes/sous-programmes doivent être suivis par un nombre limité d'indicateurs.</p> <p>Identifier des indicateurs de suivi du cadre macroéconomique et des secteurs non agricoles clés affectant l'agriculture; définir et évaluer leurs références et cibles.</p> <p>Choisir les mesures appropriées pour les indicateurs de performance, ex. la cible de la croissance devrait être une moyenne de plusieurs années (3–5 ans) pour pallier les fluctuations annuelles; les cibles qui fluctuent peu peuvent être évaluées sur une base annuelle; ex.: la part des superficies aménagées.</p> <p>Identifier les sources d'information pour chaque indicateur et responsabiliser les structures responsables de leur publication pour les renseigner.</p> <p>Définir à priori et évaluer les cibles des objectifs sectoriels spécifiques au pays (hors PDDAA) lors du processus de planification.</p>
Cohérence des politiques et programmes	<p>Complémentarité des actions et interventions en faveur de l'agriculture dans le PSE et les activités déclinées dans les programmes du PNIA.</p>	●	<p>Recenser les programmes et projets en cours d'exécution et d'élaboration (PSE et autres), et évaluation de leur cohérence avec les programmes et activités du PNIA (approche ascendante).</p> <p>Évaluation de la contribution des projets agricoles du PSE à la croissance agricole et la réduction de la pauvreté.</p> <p>Suivi de la mobilisation des ressources et de la mise en œuvre des projets agricoles dans le cadre du PSE.</p>
Alignement du PNIA avec les stratégies nationales	<p>Référence aux principaux documents de stratégie (DSRP, SCA et LOASP) par le PNIA.</p> <p>PNIA s'inscrit dans l'atteinte des objectifs économiques et sociaux de ces stratégies et politiques.</p> <p>PNIA est le programme opérationnel de la LOASP.</p> <p>DPES/SNDES/PSE font référence au PNIA dans la stratégie agricole et adhèrent à ses principes et objectifs.</p>	●	
État de mise en œuvre des politiques	<p>Pour l'ensemble du secteur, on observe un écart annuel moyen de 25% entre les besoins de financement et les ressources mobilisées pour la période 2011–2013.</p> <p>Les objectifs de financement sont en voie d'être atteints pour la pêche et l'agriculture (plus de 90% de niveau de mobilisation moyen annuel au cours de la période 2011–2013); ceux de l'élevage et de l'environnement</p>	●	<p>Compléter la présentation des besoins de financement en suivant la logique des programmes/ sous-programmes.</p> <p>Collecter l'information sur les réalisations physiques découlant des ressources financières et des résultats atteints.</p> <p>Réduire les obstacles à la mise en œuvre des programmes et activités par la réduction et l'élimination des retards de signature de conventions, d'élaboration et d'exécution des plans de passation</p>

Composante	Observation	Appréciation	Recommandation
	ne sont pas sur la bonne voie (moins de 30% de niveau de mobilisation moyen annuel au cours de la même période.)		des marchés, et par une meilleure connaissance des procédures et des calendriers des partenaires. Continuer l'identification et l'intégration des projets non programmés dans le cadre du PNIA.
Respect de l'engagement politique dans le Cadre de la Coopération NASAN	Validation du cadre de coopération de la NASAN en septembre 2013 et sa mise en œuvre en novembre de la même année; élaboration du rapport d'étape sur la NASAN et actualisation du cadre de coopération en cours.		S'assurer de l'intégration des indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) de résultats et de suivi des engagements de la NASAN dans l'évaluation de la situation de référence.
Adéquation de la couverture des politiques	Mise en place prochaine d'un cadre de concertation régionale pour une meilleure synergie entre PNIA, PAN et PAGIRE (Alliance sur le Changement Climatique) Mise en place du cadre de concertation pour la Réforme foncière en cours. Mise en place du Secrétariat permanent du PNIA en cours. Recrutement de la fonction publique incluant les ministères en charge de l'agriculture ; plusieurs ateliers de formation, dont celui de l'UEMOA sur l'approche programme ; plusieurs projets et activités de renforcement des capacités institutionnelles, dont ECOAGRIS. Entrée en vigueur du TEC de la CEDEAO en 2015; concertation régionale sur la libre circulation des produits agricoles.		Mieux renseigner l'état de réalisation de certaines actions au niveau national, tel que l'état de mise en œuvre du PAGIRE. Mieux cerner les politiques régionales importantes et renseigner leurs impacts sur le secteur agricole et l'atteinte des objectifs du PNIA (ex. politique commerciale dont TEC, barrières non tarifaires, etc.). Recenser les programmes agricoles régionaux en cours d'exécution et de formulation et évaluer leur impact sur l'atteinte des objectifs du PNIA (ex. l'offensive régionale sur le riz).

Légende: Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS.



Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie



Quelques progrès et plus d'effort requis



Pas sur la bonne voie ou détérioré



Pas de données

4. REVUE INSTITUTIONNELLE

Dans le secteur agricole, la politique de libéralisation de l'économie s'est traduite par le désengagement progressif de l'état. Il s'est agi, d'emblée, d'identifier les missions de l'État, ensuite de déterminer celles qui pouvaient être déconcentrées, décentralisées ou privatisées, voire abandonnées et enfin de réguler de façon efficiente l'environnement économique afin de faire face aux aléas du marché dans le secteur.

En effet les réformes initiées depuis les années 80 ont été poursuivies. Pour les parachever, l'État s'était, à partir de 1998, engagé dans un processus de réformes institutionnelles caractérisé par une réduction de leurs tailles en vue de se recentrer sur ses missions régaliennes et notamment sur celle de veille stratégique. C'est dans ce cadre que le décret n°99-909 du 14 septembre 1999 a introduit des innovations majeures avec la création de: (1) les Directions régionales du développement rural (DRDR); (2) la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS), devenue DAPSA; (3) l'Agence nationale de conseil agricole et rural; (4) plus tard en 2004 l'Agence nationale de la statistique et de la démographie ANSD; et aussi (5) les Cellules d'études et de planification (CEP) au niveau des ministères sectoriels en charge de l'agriculture en vue de planifier et de mieux suivre la mise en œuvre des politiques du secteur agricole.

4.1. Paysage Institutionnel du PNIA

Le secteur agricole englobe une multitude d'institutions relevant tant du secteur public que du secteur privé (structures centrales et déconcentrées de l'État, agences nationales, ONG, organisations socioprofessionnelles, structures de financement et d'assurance et les partenaires au développement) qui ont, pour chacune d'entre elles, des fonctions bien précises.

4.1.1. Structures Centrales et Déconcentrées de l'État

- La Primature, chargée de la coordination, de l'exécution de la politique économique et sociale;
- Les ministères chargés de mettre en œuvre les politiques publiques dans le secteur agricole (MAER, Élevage, Environnement et Pêche) ont pour missions principales de: (1) promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable; (2) favoriser l'augmentation des productions animales et l'amélioration de leur qualité par la modernisation des pratiques dans le respect de l'environnement et de contribuer à la promotion socio-économique des éleveurs; (3) promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles et œuvrer à l'amélioration du cadre de vie des populations dans une perspective de développement durable et de réduction de la pauvreté; et (4) préparer et mettre en œuvre la politique de l'État en matière de pêche, d'aquaculture, de mise en valeur des fonds marins et des transports maritimes;
- Les autres départements ministériels impliqués dans le développement rural et la sécurité alimentaire comprennent, entre autres: les ministères en charge des collectivités locales, de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Artisanat, des Infrastructures, du Commerce, de la Famille, du Plan, de l'Économie et des Finances, etc.

Au niveau national, ces ministères interviennent à travers des directions techniques, des sociétés de développement et des agences. Aux niveaux régional et local, ils s'appuient sur des services techniques déconcentrés et décentralisés.

En matière d'appui/conseil, les services sont assurés par les sociétés régionales de développement rural (SAED, SODEFITEX, SODAGRI) et l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR). L'Institut sénégalais de recherches

agricoles (ISRA), l'Institut de technologie alimentaire (ITA) et l'Institut national de pédologie (INP) jouent un rôle primordial dans la recherche/développement agricole.

Pour la gestion des ressources naturelles et l'évaluation environnementale, c'est le Centre de suivi écologique qui est au premier plan. Il a pour mission principale de faciliter la gestion participative des ressources et de l'environnement par la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des données et des informations sur le territoire et les ressources.

En matière de gestion et de prévention des crises alimentaires, le Secrétariat exécutif du Conseil national de sécurité alimentaire (SE/CNSA), se charge, entre autres, de l'harmonisation, de la coordination, de la centralisation, de l'analyse et de la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire.

4.1.2. Organisations Socioprofessionnelles

Les organisations socioprofessionnelles forment un réseau fortement structuré d'organisations locales (groupements villageois, associations villageoises et groupements d'intérêt économique) et des fédérations régionales et nationales, ce qui montre une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base. En 1993, un grand nombre de fédérations et d'unions d'exploitants ont mis en place le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) regroupant l'essentiel des représentants et des acteurs du monde rural. Le CNCR ambitionne d'être le porte-parole des organisations socioprofessionnelles rurales et l'interlocuteur de l'État et des partenaires au développement. À côté de ces organisations faitières, il existe de nombreuses organisations interprofessionnelles (riz, arachide, aviculture, tomate, oignons, etc.). En 2009, le SYNEAEP-JAPANDOO a été créé comme cadre regroupant des acteurs du monde rural pour participer à l'élaboration des stratégies et politiques agricoles. Cette dernière structure est signataire du pacte ECOWAP/PDDAA.

4.1.3. Organisations Non Gouvernementales

Les ONG assurent notamment des fonctions d'appui technique et institutionnel à l'échelle des communautés de base. Elles ont développé des relations de partenariat avec les organisations de producteurs (OP), à travers des méthodes et outils participatifs de diagnostic, de programmation et de conseil agricole et rural. À côté des services de conseil agricole et rural de l'État, elles constituent les principales structures exerçant, en milieu rural, les fonctions de conseil et d'appui aux producteurs. On peut en citer la fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS) qui s'est donnée comme mission particulière de contribuer à renforcer durablement le rôle et la place des exploitations familiales dans la nourriture des Sénégalais parmi tant d'autres. Les représentations d'organisations internationales sont également des acteurs importants du paysage institutionnel agricole. À titre d'exemple, on peut citer AFRICARE qui a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie en Afrique rurale, en développant les ressources hydrauliques, la production agricole et les services de santé; l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) qui a comme mission, la défense de l'environnement, entre autres.

4.1.4. Organismes de Financement

Bien que le pays dispose de nombreux établissements de crédit, ces derniers concentrent leurs activités dans les zones urbaines et n'interviennent généralement en milieu rural que dans les domaines de la commercialisation, de l'horticulture et de l'agro-industrie et dans des conditions peu favorables au monde rural.

C'est ainsi que la Caisse nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) reste l'une des principales sources de crédit rural. Ces crédits vont principalement à l'approvisionnement en intrants ainsi qu'à la collecte, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Cette mission a été renforcée par l'État à travers notamment l'adoption, en 1997, du Programme de relance de la production agricole (PRPA) qui a permis d'assouplir les conditions

habituelles de financement grâce notamment aux mesures de sécurisation du crédit rural. L'État a ainsi institué, sur ressources propres, le fonds de sécurisation du crédit rural mis en œuvre à travers: le fonds de garantie, le fonds de bonification et le fonds de calamités. La CNCAS gère un grand nombre de lignes de crédit mis en place dans le cadre de projets de développement.

Par ailleurs, les Institutions de microfinance (IMF) dont le nombre est en augmentation constante jouent un rôle important dans l'épargne et le crédit de proximité. Les quatre plus importantes sont le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), l'Alliance du crédit et d'épargne pour la production (ACEP), l'Union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'Épargne et du Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) et l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS-DEF). Il existe également les réseaux, les mutuelles d'épargne et de crédits non affiliés (MEC), les groupements d'épargne et de crédit (GEC), ainsi que des organisations sous conventions-cadres (SCC).

4.1.5. PTF et Leurs Procédures

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal bénéficie d'un appui multiforme des PTF visant à relever le niveau de vie des populations. Ces importantes ressources extérieures destinées au financement des investissements publics représentent environ 70% à 80% du coût total de ceux-ci.⁸ L'aide publique au développement (APD) constitue donc un appui précieux aux efforts du Gouvernement pour atteindre les objectifs de développement du Sénégal.

Les programmes de coopération s'inscrivent dans le schéma suivant: le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) est responsable de la définition des plans d'action du programme pays (CPAP) et surveille, en rapport avec les ministères techniques concernés, les actions devant concourir à l'atteinte des objectifs macroéconomiques: réduction de la pauvreté, suivi-évaluation des cadres de programmation pays, revues annuelles conjointes, revues tripartites.

Les Ministères sectoriels exécutent les programmes/projets conformément aux accords de subvention ou des crédits signés avec le MEF. Pour la plupart des partenaires au développement, la coopération avec le pays est bâtie autour de cadres de programmation dont l'appellation varie d'un partenaire à l'autre: le Document de programme pays (PNUD), la Stratégie d'assistance pays (Banque Mondiale), le Programme indicatif de coopération (UE, Belgique, Luxembourg), le Document-cadre de partenariat (France), la Stratégie de coopération (USAID, ACDI), le Document de stratégie pays (BAD), etc.

La principale contrainte liée au suivi-évaluation des programmes de coopération est la complexité et la diversité des procédures applicables dans la gestion desdits programmes. Plus de 16 institutions spécialisées des Nations Unies, une dizaine de partenaires financiers multilatéraux et une trentaine de partenaires financiers bilatéraux utilisent leurs propres procédures, différentes entre elles et de celles de l'État.

La centralisation du pouvoir de décision au niveau du siège chez certains partenaires financiers entraîne souvent des retards dans l'approbation des contrats et les décaissements. Le Tableau A.6 en annexe recense les institutions clés impliquées dans le PNIA.

⁸ Cadre stratégique décennal (décembre 2010).

4.2. Coordination au sein des Institutions Gouvernementales

Une architecture institutionnelle cohérente pour la gestion du secteur agricole existe et des missions claires sont définies pour chaque département ministériel. Les acteurs étatiques concernés sont fortement impliqués. En effet, à côté des CEP au niveau central, il existe aussi des services déconcentrés jusqu'au niveau départemental pour assurer la coordination des actions menées au niveau sous-sectoriel.

Pour la mise en œuvre du PNIA, il existe un comité de pilotage présidé par la primature qui s'appuie sur un comité technique coordonné par le MAER à travers la DAPSA. Les ANE sont aussi représentés dans ces structures. Aussi, l'État appuie la mise en place du Groupe de dialogue social et politique piloté par la société civile. Ce groupe aura un rôle de plaidoyer, d'interface entre le comité technique et le comité de pilotage, entre autres.

Toutefois, il existe des doublons dans certains sous-secteurs et une insuffisance de coordination entre les structures. Il n'y a pas non plus de mécanismes de continuité dans la représentation des institutions aux instances de pilotage pouvant entraîner ainsi un déficit de partage de l'information. En plus, les CEP, qui constituent les cadres de coordination et de planification des politiques, souffrent d'une insuffisance de ressources humaines pour la planification et le suivi évaluation des politiques, stratégies et programmes du secteur agricole.

Néanmoins les réformes initiées, notamment, dans le cadre du Programme des services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs (PSAOP 1 et 2) et, en particulier, dans ses aspects recentrage du ministère de l'Agriculture sur ses missions de pilotage, demeurent inachevées en raison, entre autres, non seulement de l'insuffisance de personnel marqué par des départs massifs, mais également par l'absence d'une masse critique de compétences en techniques de coordination et de l'instabilité institutionnelle

Il faudrait donc regrouper les structures qui font le même travail et stimuler la synergie entre elles. Les conseils interministériels constitueraient le cadre de coordination avec un comité réunissant les CEP pour une coordination de la planification des politiques agricoles. On devrait, dans une telle situation, procéder à une optimisation de l'efficacité de l'administration agricole en la dotant de moyens de fonctionnement (hommes, matériels et ressources financières) d'une part; rationaliser les structures et mettre en place des procédures souples, d'autre part. Cette volonté d'optimisation/rationalisation devra déboucher sur un programme de renforcement des capacités que le SAKSS compte prendre en charge.

4.3. Participation des Acteurs Non Étatiques (ANE) dans la Formulation des Politiques et des Programmes

Les ANE ont mis en place des cadres sous forme de plateformes visant à unir leurs efforts. Ainsi des fédérations ou unions nationales ont été créées et structurées selon le découpage administratif. Les unions sont organisées au niveau de la communauté rurale, de l'arrondissement, du département, de la région parfois au niveau national et international.

Parmi ces cadres, certains appelés comités interprofessionnels créés au sein de certaines filières (arachide, coton, tomate, riz, bétail viande, aviculture) constituent l'expression du transfert de la coordination des filières agricoles de l'État aux ANE (organisations paysannes et secteur privé). Ces interprofessions regroupant les professionnels des différents segments de chaque filière constituent les interlocuteurs de l'État et des PTF.

Malgré les faiblesses rencontrées dans la gestion de ces organisations, elles sont régulièrement consultées et appelées à prendre part, comme les représentants officiels des bénéficiaires, à la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation d'un nombre croissant de programmes et projets publics. Le faible enracinement de ces organisations

par rapport à la grande masse de producteurs justifie la nécessité d'un changement d'orientation pour mieux arrimer la représentation nationale à la base et légitimer les instances des organisations. En effet, dans les zones où il est observé une multiplicité d'intervenants, il n'existe guère de cadre d'orientation, d'harmonisation ou de mécanisme cohérent et synergique de coordination des stratégies. Ces cadres de concertation mis en place devraient jouer un rôle important dans le renforcement du dialogue interacteurs (État, PTF, ANE, etc.) et le processus de revue conjointe tel que proposée par la CUA et le NEPAD et approuvée par la CEDEAO dans le cadre du renforcement de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.

La LOASP prévoit de mettre en place un cadre juridique et réglementaire qui aboutirait à l'autonomisation et à la professionnalisation des producteurs en vue de leur participation effective à la formulation et la coordination des politiques et programmes. Cela nécessite par ailleurs:

- Au niveau institutionnel: (1) de renforcer les dispositifs de suivi-évaluation existants en terme de matériels informatiques, de logiciels d'analyse et de personnels qualifiés et motivés; (2) d'appuyer l'implémentation et le renforcement des systèmes d'information, de suivi-évaluation et de gestion des connaissances; (3) de rendre fonctionnel le groupe de dialogue social et politique dans le cadre du PNIA; (4) de systématiser les procédures de suivi-évaluation; et (5) d'institutionnaliser des réunions périodiques au niveau des cadres représentatifs.
- Au niveau individuel: (1) un renforcement de capacités des acteurs en planification stratégiques opérationnelles, sur les techniques d'analyse, d'élaboration et de suivi-évaluation des politiques à tous les niveaux; (2) un renforcement des acteurs en techniques de plaidoyer et de lobbying afin de pouvoir influencer les orientations stratégiques du secteur; (3) un renforcement du leadership des acteurs pour une participation plus efficace dans le processus politique; et (4) une mise en place d'un mécanisme pour motiver la participation des personnes ressources pouvant contribuer efficacement au processus politique.

La mise en place du Secrétariat permanent du PNIA et le déroulement correct de ses activités devraient contribuer à l'atteinte de plusieurs objectifs de renforcement des capacités susmentionnés.

4.4. Participation des Acteurs non Étatiques dans la Mise en Œuvre des Politiques et des Programmes

Le secteur agricole sénégalais est fortement marqué par une rivalité entre les plateformes paysannes, se réclamant toutes d'une représentativité supposée légitimer leur reconnaissance par l'État et ses PTF pour la coordination de politiques et programmes. L'organisation de la composante OP du Programme des services agricoles et organisations de producteurs (PSAOP) en est une illustration parfaite, avec les nombreuses confrontations opposant les plateformes paysannes dans le mode d'attribution des ressources financières.

Le niveau d'organisation des ANE à la base demeure encore faible, exposant ces derniers à de fortes stratégies d'interception et d'accaparement des ressources qui leur sont destinées par les lobbies sociaux et les intermédiaires se réclamant représentatifs du monde rural. Ce qui engendre des difficultés dans leur participation visible dans la mise en œuvre des politiques et programmes.

Tout ceci devrait amener à mettre à jour certains politiques et programmes et veiller à l'implication des ANE quant à leur mise en œuvre. Auparavant, il serait nécessaire: (1) d'organiser des élections de représentativité comme c'est d'usage au niveau des représentations syndicales, (2) d'intégrer et d'impliquer les ANE plus dans le processus RSCA pour qu'ils puissent rendre compte notamment à leur base, et (3) de renforcer leurs capacités techniques, matérielles, et financières.

4.5. Alignement Institutionnel avec le PNIA et Vides Institutionnels

Le document du PNIA a identifié pour chaque composante une structure responsable pour sa mise œuvre. En général, ces structures responsables émanent de l'État. Cependant, les ANE sont responsables du processus de mise en place du Groupe dialogue social et politique et du suivi de son plan d'action.

4.6. Capacité Institutionnelle dans la Mise en Œuvre du PNIA

Un regard sur la compétence des institutions clés impliquées dans la mise en œuvre montre les forces, faiblesses, et les besoins en renforcement de capacités suivants.

En termes de forces, il est constaté, entre autres, que (1) les acteurs étatiques ont soit un document inclusif de programme annuel avec des objectifs clairement définis et un plan de mise en œuvre ainsi qu'un budget mis à disposition, soit une lettre de politique sectorielle définie par le Ministère comme plan opérationnel; et (2) les ANE ont souvent des plans stratégiques et élaborent des projets et programmes en interne à soumettre aux bailleurs de fonds.

En termes de faiblesses, nous pouvons retenir: (1) le départ massif du personnel étatique qualifié dû à un manque de motivation financière, de plan de carrière et aux conditions difficiles de travail (vétusté des locaux et manque de moyens logistiques, d'équipement informatique et bureautique) ; (2) l'insuffisance et le vieillissement du personnel technique et d'appui surtout au niveau des structures déconcentrées régionales (DRDR) où l'organigramme est faiblement habillé; et (3) la faible capacité en planification et en suivi-évaluation à tous les niveaux. Par ailleurs, il faut aussi noter l'instabilité qui prévaut souvent dans le Gouvernement, comme obstacle à l'imprégnation, l'appropriation et le portage du PNIA par les hautes autorités (ministres).

Pour faire face efficacement à leurs responsabilités dans la mise en œuvre du PNIA, il faut renforcer les institutions en (1) moyens matériels, humains, et financiers nécessaires; et (2) en planification et suivi-évaluation pour une meilleure prise de décision.

De toute évidence, un comité de pilotage et un comité technique avec un leadership institutionnel clair sont mis en place. En outre, le Comité de Pilotage a connu une léthargie dans son fonctionnement marqué par des retards pour la validation des documents soumis par le Comité technique. L'opérationnalité de ce comité mérite donc d'être renforcée.

4.6.1. Coordination entre les Partenaires au Développement

Il n'existe pas encore un mécanisme de collaboration entre les partenaires techniques et financiers (PTF) œuvrant dans le secteur agricole. Toutefois, les PTF sont bien conscients de la nécessité d'établir des programmes de travail communs. Sur le volet de la concertation, il a été décidé d'établir au sein du Groupe des PTF un calendrier de travail annuel qui guidera les sujets de concertations et les actions envisagées au courant de l'année. C'est une première expérience que le Groupe tentera et qui débouchera, certainement, à moyen terme, sur des instructions communes et des plans d'action communs. Sur le volet opérationnel, les PTF ont décidé d'établir plus de liens entre eux notamment au niveau des agences et du personnel d'exécution des Projets, dans le but d'avoir un impact plus visible. Cette approche sera, par exemple, expérimentée par les PTF actifs en Casamance, envisageant de travailler sur un plan d'action commun dans cette région.

Un travail d'analyse conjoint est mené notamment sur les documents de politique agricoles et/ou de développement économique et social. Les PTF élaborent en commun des Notes d'analyse sectorielle qu'ils portent à l'attention du Gouvernement.

Les missions conjointes sont également au cœur des préoccupations des PTF. Toutefois, elles restent encore limitées à des missions entre deux ou trois bailleurs au plus qui partagent le même terrain d'intervention ou qui sont en cofinancement.

Les capacités techniques sont mises en commun pour proposer des solutions appropriées à des questions d'enjeux touchant le développement rural au Sénégal. Sur le plan technique, on observe une certaine complémentarité entre les différents profils de bailleurs (sécurité alimentaire, nutrition, statistiques et enquêtes, dialogue politique, développement durable, genre, etc.).

Le partage des connaissances et des informations est l'une des attributions clés du Groupe des bailleurs. Une matrice de projets et programmes de l'ensemble des interventions est en cours d'élaboration. Elle sera mise à jour régulièrement.

4.7. Alignement des Donateurs avec les Politiques et les Programmes Nationaux

Pour une meilleure efficacité et coordination de l'APD, le Gouvernement et les PTF avaient adopté un « Plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide au Sénégal 2008-2010 ». Ce plan se fixait pour objectifs, entre autres, l'augmentation de l'impact de l'aide à travers les principes de la Déclaration de Paris (Alignement-Harmonisation-Responsabilisation-Engagement mutuel-Gestion axée sur les Résultats). Il s'agit de renforcer les processus d'appropriation des politiques de développement, de conduire des réformes budgétaires et financières, de renforcer les capacités et d'encourager l'alignement sur les priorités et systèmes nationaux, tout en harmonisant les procédures des PTF. Il s'agit aussi de favoriser un dialogue renforcé entre les divers acteurs selon les principes de responsabilité mutuelle ainsi qu'une coopération répondant aux exigences d'une gestion axée sur les résultats. Ce plan d'action était l'instrument majeur de coordination des interventions mais aussi d'information et de sensibilisation de tous les partenaires. La tendance actuelle est l'appui souvent assorti d'une matrice d'indicateurs de performance permettant une coordination efficace entre les partenaires au développement.

Au vu de ce qui précède, on peut retenir comme recommandations:

- Une réforme du cadre institutionnel devra être engagée afin de combler les insuffisances notées dans la coordination des activités du secteur agricole dont le but ultime est une mise en œuvre réussie du Plan d'investissement (Tableau 4.1).
- En s'appuyant sur un cadre institutionnel rénové et opérationnel, la réforme devra mener à une implication plus importante des ANE à la mesure des enjeux et priorités du secteur agricole. L'amélioration du dispositif institutionnel, par le biais de cette réforme, devra limiter les dispersions dans les interventions, renforcer les capacités des organisations professionnelles et contribuer, grâce à la mise en œuvre du PNIA, à la promotion d'un dispositif de planification et de suivi-évaluation plus performant et d'une meilleure stratégie de communication.
- Le secteur agricole souffre d'un déficit en ressources humaines, en qualité et en quantité. Il faudrait donc envisager un renforcement des capacités des services techniques en charge du développement rural à travers le recrutement et la formation continue des ressources humaines.
- Il convient de relever ici le déphasage du cadre de gouvernance du secteur agricole avec les ambitions portées par les documents de politique et de stratégie. En effet, un regard sur le cadre institutionnel révèle des insuffisances notoires dans la coordination du secteur qui se traduisent par un émiettement des centres

de responsabilité et son corollaire, le manque de coordination des interventions entre les ministères du secteur, et entre ces derniers et les autres acteurs (PTF, ONG, OP, etc.). Cette faiblesse dans la coordination entraîne un manque de rationalisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières et une exploitation non optimale des informations existantes et, partant, des résultats insuffisants.

- L'amélioration du dispositif institutionnel, par le biais de cette réforme, devrait permettre de limiter les dispersions dans les interventions, à travers l'utilisation optimale des moyens humains disponibles, une répartition claire des compétences entre les structures, la coordination et la synergie des actions. Cette amélioration pourrait se faire aussi en mettant en place un Secrétariat permanent comme partie intégrante du comité technique qui faciliterait la coordination de la mise en œuvre du PNIA.
- La réforme devrait également permettre de renforcer les capacités des organisations professionnelles, conformément au principe de participation. Ces dernières devront jouer un rôle important dans la mise en œuvre du PNIA. L'État veillera à soutenir le rôle dynamique de ces organisations en leur apportant un appui dans le sens du renforcement de l'organisation et de la professionnalisation des producteurs. Cet appui devrait contribuer à une meilleure implication et une responsabilisation des organisations professionnelles dans la conception et la mise en œuvre des politiques, conformément aux orientations et objectifs du PDDAA et de l'ECOWAP.
- La réforme devrait, en outre, contribuer, à travers la mise en œuvre du PNIA, à la promotion d'un dispositif de planification et de suivi-évaluation plus performant et d'une meilleure stratégie de communication sur les financements extérieurs afin d'améliorer leur efficacité et contribution au développement rural.
- Toutefois, conformément aux orientations du l'ECOWAP/PDDAA, suivant le principe de progressivité, cette réforme ne devrait, en aucun cas, compromettre la mise en œuvre diligente du PNIA et devrait se faire de façon graduelle. La priorité devrait être accordée aux actions immédiates, donnant rapidement des résultats et valorisant les connaissances, les capacités et les modalités politiques et institutionnelles existantes. Pour agir, on ne peut attendre que les conditions idéales soient réunies.
- En conséquence, pour les besoins de la coordination, dans l'immédiat, un mécanisme serait utile pour concilier la nécessité d'assurer une cohérence des interventions dans le secteur agricole et la mise en œuvre diligente des actions prévues dans le PNIA, dans le but d'atteindre les objectifs y afférents au bénéfice des populations.

La réforme pour être effective nécessitera des études spécifiques qui prendront en compte la cartographie des interventions des ANE dans le secteur agricole. Cette réforme pourrait être considérée comme entamée si on tient compte de la création entre autres l'Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA), l'Agence nationale de l'aquaculture (ANA), le Bureau opérationnel de Suivi du PSE (BOSSE) et des CEP.

TABLEAU 4.1: APPRECIATION DE L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DU SECTEUR AGRICOLE

Revue Institutionnelle	Appréciation
Paysage institutionnel du PNIA	
Le Sénégal possède un paysage institutionnel structuré	
Acteurs étatiques	
Coordination au sein des institutions gouvernementales: Des structures institutionnelles pour les ministères, les directions et les services et les agences gouvernementales pour coordonner les actions autour du PNIA existent et disposent des capacités requises pour délibérer, planifier et exécuter les décisions requises	
Alignement Institutionnel avec le PNIA et vides institutionnels: Le leadership institutionnel des principaux domaines d'investissement du PNIA est clairement défini pour les acteurs étatiques	
Capacité institutionnelle dans la mise en œuvre: Toutes les institutions étatiques leaders ont les capacités requises pour délibérer, planifier et exécuter leurs missions	
Acteurs non étatiques (ANE)	
Participation des acteurs non étatiques (ANE) dans la formulation des politiques et des programmes: Des structures institutionnelles qui permettent aux ANE de participer dans la formulation des politiques et des programmes sont en place, et disposent des capacités pour délibérer, planifier et exécuter les décisions requises	
Participation des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des politiques et des programmes: Des structures institutionnelles qui permettent aux ANE de participer dans la mise en œuvre des politiques et des programmes existent et disposent des capacités pour délibérer, planifier et exécuter les décisions requises	
Alignement Institutionnel avec le PNIA et vides institutionnels: Le leadership institutionnel des principaux domaines d'investissement du PNIA est clairement défini pour les ANE	
Capacité institutionnelle dans la mise en œuvre: Toutes les institutions des ANE leaders ne disposent pas de suffisamment de capacités pour pouvoir délibérer, planifier et exécuter leurs missions	
PTF	
Coordination entre les PTF: Les donateurs ont un programme de travail ou des plans d'action en commun, mènent le travail d'analyse conjoint et les missions conjointes, mettent en commun les capacités techniques ou autres capacités et partagent les connaissances et les informations	
Alignement des donateurs avec les politiques et les programmes nationaux: Une synergie ou une concordance existe entre les donateurs et les programmes gouvernementaux par rapport aux objectifs des programmes, à l'allocation des fonds, aux modalités de mise en œuvre, aux indicateurs pour mesurer le progrès	

Légende: Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS.



Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie



Quelques progrès et plus d'effort requis



Pas sur la bonne voie ou détérioré



Pas de données

5. EXAMEN DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS ET NON FINANCIERS

5.1. Gouvernement

Dans le Pacte PDDAA, l'État du Sénégal s'est engagé à: (1) promouvoir le développement économique et social, (2) soutenir le développement du secteur privé, (3) œuvrer pour atteindre et dépasser l'objectif du taux de croissance de 6 % du PDDAA à l'horizon 2015, (4) allouer au moins 10 % du budget national au secteur agricole, (5) œuvrer pour assurer une efficacité maximale de l'utilisation des ressources du secteur et des dépenses publiques conformément à ses options dans la gestion des finances publiques, et (6) s'engager au dialogue, à la coordination, à la revue mutuelle et aux mécanismes et modalités de compte rendu spécifiés dans sa politique de coopération avec les partenaires au développement.

Dans le cadre de coopération de la NASAN, les engagements du Gouvernement s'articulent autour: (1) du dialogue, de la coordination et de la revue mutuelle dans sa politique de coopération avec les PTF; (2) de l'instauration d'un environnement des affaires sécurisé et motivant aussi bien pour le secteur privé national qu'étranger; (3) de la réalisation d'infrastructures communautaires pour améliorer l'accès au marché, le stockage et la valorisation des productions végétales, animales et halieutiques; (4) de l'amélioration et l'accélération des réformes visant l'incitation à l'investissement du secteur privé dans le domaine agricole, la réaffirmation de son intention d'augmenter la part des crédits bancaires alloués à l'agriculture par l'opérationnalisation du Fonds de garantie pour les investissements prioritaires (FONGIP), la multiplication du niveau du crédit-bail en faveur des équipements agricoles et l'adoption de la législation relative aux bureaux privés d'information financière « crédit bureau » et aussi par la promotion de l'assurance agricole; (5) de la réduction du poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5 % à 0,3 % du PIB sur trois ans principalement; et (6) de la promotion de l'autonomisation économique des femmes dans le secteur agricole et rural et le respect de la dimension environnementale.

Dans le cadre de l'opérationnalisation des engagements, plusieurs actions ont été effectuées ou en cours de mise en œuvre. Il s'agit de:

- L'adoption de plusieurs documents stratégiques à savoir le DPES, la SNDES, le PSE, le Code Général des Impôts;
- L'adoption du cadre réglementaire des Bureaux d'information sur le crédit (BIC) (Loi uniforme n°2014-02) et processus de mise en place du Système d'information sur le crédit en cours;
- La mise en place du Fonds de garantie des investissements prioritaires (FONGIP);
- La mise en place du Fonds souverain d'investissements stratégiques (FONSIS);
- La mise en place de la Banque Nationale pour le développement économique (BNDE);
- La mise en place d'un cadre fiscal du crédit-bail, du capital-risque et de la finance islamique;
- La baisse du poids budgétaire des subventions en pourcentage du PIB national passant de 0,5% à 0,4%;
- L'élaboration en cours du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques de l'UEMOA;
- L'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements agricoles;
- l'élaboration d'un agenda national de la compétitivité;

- La mise en place de conventions de cession et de rétrocession (cas des infrastructures frigorifiques aux collectivités locales);
- L'adoption de la loi Partenariat Public Privé;
- La mise en œuvre du Programme SMS pour le ciblage des bénéficiaires des intrants subventionnés agricoles (codification de 250 000 producteurs sur 350 000 prévus en 2013);
- L'atteinte des 10% de Maputo;
- La mise en place de Plans de gestion environnementale et sociale;
- La suspension effective de la TVA à l'acquisition du matériel agricole;
- La mise en place de nouveaux schémas et outils d'intermédiation foncière;
- Les résultats des travaux de la Commission nationale et groupe thématique sur le foncier rural (élaboration en cours d'un recueil des textes à caractère foncier, domanial et cadastral (DGID));
- Dépôt de candidature pour l'agrément du Sénégal à la certification des semences au niveau de l'OCDE;
- La mise en œuvre du règlement C /REG.4/05/2008 portant Harmonisation des règles régissant le Contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO;
- La disponibilité de l'Avant-projet de code pastoral;
- L'intégration dans le Code pénal et le Code de procédures pénales de mesures d'alourdissement des peines encourues pour le vol de bétail;
- La mise en place en cours d'une application technologique dotée d'une plateforme "web-sms" et dénommée "Daral", pour l'identification et la traçabilité du bétail;
- L'élaboration et la mise en œuvre de mesures de gestion dans le secteur de la pêche et d'aménagement des pêcheries;
- La finalisation du plan national de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN).
- Le processus de mise en place du fonds de calamités pour la pêche artisanale de lutte contre les pertes en vie humaine et matérielles pour la pêche artisanale enclenché;
- La réactualisation en cours de la lettre de Politique sectorielle, la révision du Code de la pêche maritime en cours, et la finalisation du Code de la pêche continentale;
- La mise en œuvre d'un plan d'action visant à corriger les insuffisances soulevées lors de la mission de l'Office alimentaire vétérinaire de l'UE;
- L'élaboration du guide stratégique pour le redéploiement industriel;
- La finalisation d'une convention de financement d'une deuxième phase du programme froid avec l'Inde pour la réalisation de 19 complexes frigorifiques;
- La responsabilisation des producteurs locaux dans l'exploitation et l'aménagement des forêts;
- Le processus d'actualiser la LPSN est en cours; et
- Le Document de la politique ANJE a été validé par le ministre de la Santé et l'opérationnalisation est en cours.

5.2. Acteurs Non Étatiques

Les acteurs non étatiques se sont engagés: (1) à collaborer efficacement avec le Gouvernement pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui auront un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique dans le cadre du pacte PNIA; (2) à indiquer leur intention d'investir dans le secteur de l'agriculture au Sénégal pour soutenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers la signature de lettres d'intention d'investissement, laquelle va se poursuivre durant toute la durée de la NASAN; et (3) à mettre en place des cadres de concertation interne qui contribueront à une meilleure prise en charge des objectifs de la NASAN.

Sur les 36 entreprises signataires de lettres d'intention pour investir dans le secteur agricole au Sénégal à travers les priorités d'investissement identifiées dans le PNI, 21 ont effectivement démarré leurs activités et les investissements prévus sont partiellement ou entièrement réalisés. Ils portent sur l'ensemble des chaînes de valeur agricole, de l'approvisionnement en facteurs de production (semences, aliments de bétail, équipements et matériel agricole) à la transformation/commercialisation de produits finis (riz, coton, produits laitiers, produits de pêche, viande blanche), en passant par l'aménagement de terre et une production agricole très diversifiée.

5.3. Partenaires au Développement

Quant aux partenaires au développement, ils se sont engagés à aligner l'aide accordée au secteur avec les programmes et priorités identifiés dans l'agenda du PNIA et à augmenter leur appui d'ici 2015 afin de contribuer aux coûts d'investissement des programmes arrêtés; de fournir des indications sur l'aide future au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre des politiques, programmes et projets, et de fournir cette aide et l'assistance technique qui y est liée, conformément aux modalités et principes privilégiés exposés dans la politique de coopération avec les partenaires au développement, y compris les principes et mécanismes de dialogue, de coordination, de revue mutuelle et d'obligation de rendre compte. Les principales réalisations relatives aux engagements se résument à:

- La signature du PID par le Gouvernement du Sénégal et l'élaboration en cours des contrats de mise en œuvre du 11^e FED pour l'UE;
- La signature de la convention de financement relative au Projet d'Appui à l'agriculture irriguée et Développement économique des territoires ruraux de Podor pour l'Agence Française de Développement;
- Le développement économique et social, le crédit et la valorisation des produits agricoles sont en cours; pour la nutrition, le Canada a pris le rôle de chef de file du mouvement « Scaling Up Nutrition », mais les programmes d'appui sont en phase préparatoire;
- Le démarrage d'un nouveau projet de développement rural (riziculture pluviale) ciblant les petits producteurs de riz et réflexion en cours entre l'ambassade du Japon, la JICA et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour la mise en place d'un projet assurant la prise en compte des femmes dans l'économie rurale pour la coopération japonaise;
- Le Lancement des activités par appel d'offre pour: réalisation des périmètres irrigués en goutte-à-goutte et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour les vallées en moyenne Casamance (cf. PAPSEN) pour l'Italie;
- Des appels à candidature pour les ONG lancés et en cours de dépouillement Budget engagé pour 2014 (3,58 M€) pour l'Espagne; et

- L'alignement de l'aide: tous les PTF ont décidé d'inscrire leur aide au secteur agricole dans le cadre du PNIA, qui a été pris en compte dans le PSE, nouveau cadre de référence pour la planification de l'action gouvernementale sur le plan macro-économique.

Les Tableaux A.8 et A.9 en annexe décrivent les principaux engagements financiers et non financiers de l'État, des acteurs étatiques et non étatiques et des PTF.

6. SITUATION DE REFERENCE ET PERFORMANCE DU SECTEUR AGRICOLE

La situation de référence présentée par le Tableau 6.2 met en relief les indicateurs de performance du secteur agricole listés par le PNIA, ceux de l'environnement macroéconomique suivis par le processus de revue de la performance sectorielle, et les mesures et actions dans lesquelles le Sénégal s'est engagé dans le PNIA et le cadre de la NASAN.

Les quatre dernières années (2010–2013), pour lesquelles des données sont disponibles, ont été choisies pour l'évaluation de la référence; l'analyse de la performance sectorielle est faite par rapport à la période précédente (2006–2009). Les sources d'informations ainsi que les structures en charge du suivi de leur collecte et traitement y sont identifiées.

L'évaluation du progrès de l'agriculture au cours de la prochaine période dans le cadre de la RCSA requiert un cadre de suivi et évaluation disposant d'indicateurs adéquats. Pour ce faire, nous avons d'abord comparé les indicateurs actuellement renseignés et suivis dans le cadre du Rapport Agricole Annuel (RAA) avec ceux définis pour le suivi-évaluation du PNIA et du cadre de coopération de la NASAN (cf. Tableau 6.1). Le lien avec les indicateurs du cadre de suivi-évaluation régional du PDDAA est ensuite établi. Enfin, nous nous sommes assuré de leur cohérence avec programmes du PNIA, ainsi qu'avec les engagements au niveau de la NASAN.

Le PNIA a défini une série de 16 indicateurs de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme d'investissement. Toutefois, les indicateurs listés ci-dessous n'ont pas été renseignés lors des processus de revue de la performance du secteur agricole:

- Pourcentage de la population ou des communautés rurales vulnérables à forte insécurité alimentaire,
- Quantité de biomasse des principaux stocks halieutiques,
- Nombre d'hectares irrigués,
- Solde de la balance commerciale agricole en pourcentage du PIB,
- Part des productions agricoles transformées par les industries locales,
- Taux de diminution de la subvention publique au secteur agricole,
- Nombre d'associations de producteurs et de vulgarisateurs formés,
- Évolution du nombre de kilomètres de pistes de production construites ainsi que du nombre des autres infrastructures réhabilitées ou nouvellement, et
- Croissance de la population animale et de la densité des animaux.

Les indicateurs ci-dessous du cadre de coopération de la NASAN s'ajoutent à ceux déjà répertoriés par le PNIA:

- L'augmentation de la valeur en dollars des nouveaux investissements du secteur privé dans le secteur agricole,
- Le nombre de schémas d'intermédiation foncière adoptés,
- Le taux de couverture des besoins alimentaires,
- La prévalence de la malnutrition chez le jeune enfant, et

- La réduction de l'écart entre les genres concernant l'accès et le contrôle sur les ressources et capitaux productifs.

Des indicateurs ont été rajoutés à la liste initiale du PNIA lors des processus de revue et d'évaluation de la performance du secteur agricole, c'est le cas:

- du taux de croissance des dépenses publiques agricoles,
- de la part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales,
- du volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation,
- du ratio reboisement sur déboisement,
- de la proportion de Plans de gestion environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE),
- du taux de croissance du PIB réel,
- du solde du compte courant,
- du déficit budgétaire global hors dons, et
- et du taux d'inflation annuel moyen.

La cohérence des indicateurs avec les objectifs stratégiques et les composantes du PNIA est également évaluée. À l'exception des indicateurs liés à l'exécution de l'ensemble du programme, les autres indicateurs sont repartis suivant les axes et objectifs stratégiques du programme. Bien qu'aucun des axes stratégiques ne présente une pléthore d'indicateurs, l'analyse ressort un manque ou une insuffisance d'indicateurs pour plusieurs axes stratégiques. C'est le cas des programmes VI et VII qui ne présentent pas d'indicateurs listés par le PNIA et renseignés dans le cadre de la RAA, et des programmes II, IV et VII dont la couverture des indicateurs est insuffisante. Cependant, les indicateurs du cadre de suivi et évaluation du ReSAKSS sont pris en compte par le PNIA. Toutefois, d'autres indicateurs, tels que les indices de prix des produits alimentaires, pourraient y être ajoutés dans le but d'un meilleur suivi des performances du secteur et d'une harmonisation avec le cadre de suivi-évaluation régional.

Les engagements du Gouvernement du Sénégal (cf. Tableau 2.1) dans le cadre de la NASAN doivent faire l'objet d'un suivi dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du PNIA. Des indicateurs bien que qualitatifs pour la plupart doivent être clairement identifiés et renseignés. En complément des indicateurs de la réduction des subventions aux intrants et d'un meilleur ciblage des bénéficiaires, les indicateurs de suivi des engagements politiques de la NASAN doivent être définis et intégrés dans le cadre de résultats. Des indicateurs de suivi de la politique macroéconomique et de certaines politiques sectorielles clés, dont la mise en œuvre impactait positivement ou négativement l'atteinte des objectifs du PNIA, doivent être également mis en relief.

Les indicateurs de suivi de la performance et la situation de référence du secteur agricole sont présentés en Tableau A.5 en annexe.

Les sections suivantes discutent des performances de l'économie nationale et du secteur agricole en référence à l'évolution des principaux indicateurs de suivi entre les périodes 2006–2009 et 2010–2012.

L'environnement macroéconomique n'a pas connu de changements importants entre les périodes pré-et post-PNIA, c'est-à-dire entre 2006–2009 et 2010–2012 (Tableau 6.1). La croissance économique, mesurée par le taux de croissance annuel du PIB réel, a relativement stagné entre les deux périodes (3,1% en 2010–2012 et 3,4% en 2006–2009). Le déficit budgétaire de l'État et celui du compte courant des échanges extérieurs se sont établis à 3,5% et

8,5% du PIB en moyenne au cours des deux périodes. L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, a baissé de 4,2% à 2,8% entre les deux périodes.

TABLEAU 6.1: ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

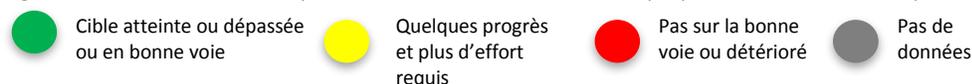
Indicateur	Performance Passée					Situation de Référence				Cible	Évaluation
	2006	2007	2008	2009	2006–2009	2010	2011	2012	2010–2012	2010–2015	
Taux de croissance du PIB réel (%)	2,5	4,9	3,7	2,4	3,4	4,2	1,7	3,4	3,1	5.6 ⁹	
Déficit budgétaire global hors dons de base (% PIB)	-4,4	-2,3	-2,2	-4,8	-3,5	-5,2	-6,7	-3,1	-3,6	-	
Solde du compte courant* (% PIB)	-9,8	-12,6	-14,6	-7,1	-8,5	-5,0	-8,9	-11,9	-8,6	-	
Taux d'inflation annuel moyen (%)	4,0	5,3	6,9	-0,9	4,2	1,2	3,4	2,3	2,8	= <3%	

Source: ANSD (2007) et PNIA (2010).

Note: Définitif 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, semi-définitif 2011 et provisoire 2012.

*Hors transfert officiels.

Légende: Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS.



Le cadre de résultats du PNIA intègre principalement trois indicateurs qui permettent d'apprécier les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs ultimes du PDDAA: (1) la part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales, (2) le taux de croissance du PIB agricole, et (3) les incidences de la pauvreté nationale et rurale. La performance du secteur agricole a régressé au cours des dernières années comparée à celle précédente (Tableau 6.2). Combinés à la stagnation de la croissance économique globale entre les deux périodes, les résultats en matière de réduction de la pauvreté ont été médiocres.

Le *taux de croissance du PIB agricole* traduit l'évolution en pourcentage du volume de la richesse créée par le secteur agricole par rapport à une année de référence. La dernière décennie a été marquée par une forte volatilité de l'activité économique dans le secteur agricole due à sa forte dépendance aux aléas climatiques. Le taux de croissance annuel a varié au sein d'un large intervalle de -9% à 19% entre 2006 et 2009 et a gardé cette tendance entre 2010 et 2012, soit entre -15% et 9%. La performance de cette dernière période a été nettement inférieure à celle de la période précédente.

L'*incidence de la pauvreté*, qui est le rapport entre les populations ayant un revenu inférieur à un seuil donné sur la population totale, n'a pas beaucoup changé entre 2006 et 2011. L'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 1,7 point de pourcentage à la fois au niveau national et en milieu rural. À la même période, la population s'est accrue à un rythme annuel de 2,8% (dont 1,3% en milieu rural), se traduisant certes par un accroissement du nombre absolu de pauvres aux niveaux national et rural.

L'effort de financement du secteur est maintenu entre les périodes avant et après l'élaboration du PNIA. Le Sénégal figure parmi les pays qui investissent, de manière constante, plus de 10% de leur *budget dans l'agriculture*.

⁹ Cette cible se réfère à la période 2012R2015 (cf. SNDES).

TABLEAU 6.2: ÉVOLUTION DES INDICATEURS DU CADRE DE RESULTATS DU PNIA

Indicateur (%)	Performance Passée					Situation de Référence				Cible	Évaluation
	2006	2007	2008	2009	2006–2009	2010	2011	2012	2010–2012	2015	
Part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales	10,7	11,6	13,9	13,9	12,5	13,9				10,0	
Taux de croissance du PIB agricole	-8,6	-5,5	19,4	12,9	4,6	6,0	-15,0	9,0	0,0	7,4	
Incidence de la pauvreté nationale	48,3						46,7			25,6	
Incidence de la pauvreté rurale	58,8						57,1			36,4	

Source: ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

Légende: Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS.

-  Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie
-  Quelques progrès et plus d'effort requis
-  Pas sur la bonne voie ou détérioré
-  Pas de données

7. CONCLUSION

La Revue conjointe du secteur agricole (RCSA) vise à contribuer à la mise en œuvre réussie du PNIA au Sénégal. Elle mesure la performance et les progrès réalisés par le secteur agricole, identifie les domaines qui nécessitent une amélioration dans la planification et la mise en œuvre des politiques et convient des actions idoines en vue de cette amélioration.

7.1. Revue Conjointe du Secteur Agricole

7.1.1. Diagnostic

Les investigations menées dans le cadre de cette analyse mènent à la conclusion que le Sénégal ne conduit pas une revue conjointe du secteur agricole selon les modalités proposées par la CUA, le NEPAD et le ReSAKSS, entre autres, en termes: d'inclusivité (c.-à-d. implication de toutes les parties prenantes à tous les stades du processus), d'examen régulier de tous les engagements des acteurs inscrits dans les principaux cadres de coopération et de suivi des recommandations de la revue. Cependant, les ministères en charge de l'agriculture au Sénégal participent à diverses revues du secteur, parmi lesquelles:

- Le Rapport agricole annuel (RAA) sur l'état de mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP),
- Les revues annuelles sectorielles qui alimentent le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du document de politique économique et sociale, et
- Les rapports annuels de performance pour le suivi de la mise en œuvre des Cadres des dépenses sectorielles à moyen terme (DSMT).

À l'instar des autres pays membres de la CEDEAO, le Sénégal a produit en 2013 un rapport sur l'état de mise en œuvre du PNIA, à la demande de la CEDEAO pour des fins d'échanges d'expériences entre ses États membres. Ce rapport a permis de revisiter l'historique du processus PNIA, de recenser et de caractériser tous les projets d'investissement et d'analyser le dispositif de suivi-évaluation et les organes de gouvernance du PNIA.

Le RAA qui présente plus de similitudes que les autres processus en place dans le pays, au moins dans son contenu, avec la revue conjointe du secteur agricole telle que proposée par la CUA, le NEPAD et le ReSAKSS a fait l'objet d'un examen comparatif avec le processus de RCSA. Cet examen est fait dans la perspective de faire évoluer le processus du RAA vers une RCSA, tout en lui intégrant les autres processus pour mettre en place un cadre unique pour la revue du secteur agricole pour l'ensemble des parties impliquées dans le développement agricole. Ceci permettra de mettre en synergie les différentes initiatives et d'éviter des duplications.

L'objectif du RAA consiste à faire « l'état des lieux sur les engagements de l'État contenus dans la LOASP et la performance du secteur agricole dans son ensemble. Les objectifs spécifiques sont:

- Analyser les engagements et leur niveau de mise en œuvre,
- Mettre en évidence les contraintes et opportunités dans la mise en œuvre des engagements,
- Évaluer le niveau de performance du secteur agricole et rural induit par la mise en cohérence des engagements de la LOASP et leurs limites, et
- Proposer des recommandations.

Le RAA fait le point sur la mise en œuvre des engagements des différentes parties prenantes contenus dans la LOASP, en mettant en exergue les contraintes et les opportunités de leur mise en œuvre, leurs effets induits sur les performances du secteur agricole. L'évaluation de l'état de mise en œuvre des engagements est faite à travers neuf thématiques qui couvrent le champ d'action de la LOASP.

Au-delà de l'évaluation de l'état de mise en œuvre des engagements et de l'identification des principales contraintes communes à l'exécution des engagements, une lecture croisée des différents documents de politique et de programme est faite pour évaluer la cohérence des politiques du secteur. Également, les performances du secteur agricole dans le contexte de la LOASP sont analysées en cinq parties: (1) productions végétales, (2) élevage, (3) pêche, (4) foresterie, et (5) professionnalisation des acteurs. Le rapport comporte enfin un chapitre sur les conclusions et les recommandations.

Seuls les engagements pris dans la LOASP ont été examinés, et non ceux contenus dans des cadres de coopération qui lui sont ultérieurs comme le pacte PDDAA et celui de la NASAN.

Bien que dans sa version actuelle le RAA prévoit la conduite d'études spécifiques proposées par les groupes de travail pour alimenter l'examen de la mise en œuvre des engagements, des analyses d'impact de la LOASP et d'autres politiques, programmes et projets lui font défaut.

Le RAA est une résultante de l'article 78 de la LOASP qui stipule que « le ministre chargé de l'agriculture établit un rapport annuel sur les mesures prises pour l'exécution de la présente loi et sur les modalités de sa mise en œuvre. Ce rapport est remis au Président de la République, au président de l'assemblée, au président du Conseil de la République, au Premier ministre et aux représentants des organisations professionnelles agricoles le 31 mars de chaque année. Il existe aussi un arrêté¹⁰ qui crée le comité de suivi de l'application de la LOASP et définit son organisation et son fonctionnement.

Aussi, le RAA est élaboré par un comité de rédaction multisectoriel dans une démarche participative et interactive. Pour le suivi de la LOASP, neuf groupes thématiques ont été mis en place. Chaque groupe thématique animé par un chef de file et constitué de représentants des administrations, des organisations professionnelles agricoles, des acteurs de la société civile, du secteur privé et des PTF est mis en place. Le rapport annuel agricole 2012 précise que « chaque groupe thématique est chargé de préparer une note de cadrage qui sert de base à l'élaboration d'un plan d'action et des termes de références pour des études éventuelles. Le groupe thématique est également chargé de discuter et de valider les projets de décrets et de textes d'application de la LOASP suivant un processus participatif.»¹¹

Rappeler que la LOASP a été votée en 2004 et jusqu'ici, seules 2 revues ont été conduites et aucune d'elles n'a connu de validation politique, ce qui restreint fortement leur utilité.

Au regard de la participation et de l'implication des différentes parties prenantes, on note que le secteur privé, la société civile et les PTF ont été peu représentés dans le processus, malgré la volonté de l'État d'associer les organisations de producteurs à l'élaboration du RAA.

Le RAA comporte un chapitre Conclusions et Recommandations. Toutefois, le diagnostic et les recommandations semblent plus précis sur les difficultés de mise en œuvre des engagements contenus dans la loi que dans les perspectives de renforcement des performances des différents sous-secteurs. Même pour la mise en œuvre des

¹⁰ Il convient de signaler que l'arrêté revisité sur lequel se fonde ce passage n'est pas encore signé.

¹¹ RAA (2012).

engagements, les recommandations ne sont pas assez précises en termes de calendrier et de responsabilité. On peut retenir qu'il n'existe pas un plan de suivi des recommandations avec des délais et indicateurs pour leur mise en œuvre.

Cependant, pour le suivi du PNIA et de la LOASP, des plans d'action ont été élaborés. Certains sont exécutés avec l'appui des partenaires tels que le Projet croissance économique de l'USAID. Cependant, d'autres n'ont pas pu être totalement mis en œuvre par manque de financement.

La prise en charge des principales lacunes suivantes est nécessaire pour faire évoluer le processus du RAA en revue conjointe du secteur agricole:

- La non-prise en compte des cadres de coopération dans le secteur agricole ultérieurs à la LOASP;
- L'absence d'un budget annuel affecté à la revue;
- La participation active limitée de certaines parties prenantes au processus de revue;
- Un manque d'articulation formelle de la revue avec les autres mécanismes existants,
- L'absence d'études complémentaires pour alimenter l'analyse d'impact des politiques, programmes, et projets;
- La non-adoption de la revue et la non appropriation de ses conclusions et recommandations à un niveau politique élevé; et
- L'inexistence de plan de suivi des recommandations.

7.1.2. Recommandations

Pour renforcer le processus de revue du secteur agricole au Sénégal, des recommandations sont faites dans le sens d'élargir les attributions du rapport agricole annuel (RAA) qui est censé faire annuellement l'état de mise en œuvre des engagements contenus dans la LOASP. Les recommandations faites sur la base des lacunes identifiées ci-dessus, visent à ériger le RAA en un processus de revue conjointe du secteur agricole qui fédère toutes les autres initiatives similaires en cours et satisfait aux critères suivants: régularité, inclusivité, revue des engagements de la LOASP, du Pacte et du cadre de coopération de la NASAN, bonne diffusion des résultats de la revue, formulation explicite des recommandations avec des indicateurs pour leur suivi, plan de suivi des recommandations, conduite d'études spécifiques alimentant la revue, etc.

7.2. Examen des Politiques

7.2.1. Diagnostic

La revue des politiques clés existantes et émergentes au sein et en dehors de l'agriculture a mis en relief des progrès substantiels dans la mise en œuvre du PNIA, bien que les efforts suivants soient requis pour son accélération:

- L'amélioration de la qualité de la planification et du suivi de l'exécution des politiques, le choix raisonné des indicateurs objectivement vérifiables; la collecte et le traitement de l'information pour renseigner ces indicateurs et la responsabilisation des parties prenantes dans le suivi-évaluation des performances du secteur agricole.
- Un déficit de financement de 25% en moyenne annuelle est observé entre 2011 et 2013 pour l'ensemble du secteur (écart entre les besoins de financement et les ressources mobilisées); si les objectifs de financement sont en voie d'être atteints pour la pêche et l'agriculture (plus de 90% de niveau de

mobilisation moyen annuel entre 2011 et 2013); ceux de l'élevage et de l'environnement sont loin d'être atteint (moins de 30% de niveau de mobilisation moyen annuel entre 2011 et 2013).

- La mise en place des politiques et mesures complémentaires identifiées par le PNIA, dont le cadre de concertation régionale sur l'Agriculture intelligente face au climat (AIC); le cadre de concertation pour la Réforme foncière en cours; la mise en place du Secrétariat permanent du PNIA en cours; le recrutement de la fonction publique incluant les ministères en charge de l'agriculture; les ateliers de formation sur l'approche programme et d'autres projets et activités de renforcement des capacités institutionnelles et les concertations régionales sur la libre circulation des produits agricoles.

7.2.2. Recommandations

L'amélioration de la qualité de la planification et du suivi de l'exécution des politiques requiert l'opérationnalisation du Secrétariat permanent, qui contribuerait à un meilleur suivi des progrès dans la mobilisation des ressources financières en faveur du secteur agricole; au choix raisonné des indicateurs de suivi et évaluation des performances du secteur et à l'identification des sources d'information et la responsabilisation des acteurs.

L'analyse du financement agricole doit privilégier la logique programmes/sous-programmes; les réalisations physiques découlant des ressources financières doivent également être évaluées; les obstacles à la mise en œuvre des programmes et projets doivent être levés par la réduction des retards de signature des conventions, d'élaboration et d'exécution des plans de passation des marchés, et par une meilleure connaissance des procédures et des calendriers des partenaires.

Une mise en œuvre accélérée des politiques et mesures complémentaires identifiées par le PNIA est recommandée ainsi qu'une amélioration de la communication sur l'état de réalisation de certaines actions au niveau national, telles que les changements climatiques ; mieux cerner les politiques régionales importantes et renseigner leurs impacts sur le secteur agricole et l'atteinte des objectifs du PNIA (ex. politique commerciale dont TEC, barrières non tarifaires, etc.) est également requis, ainsi que le recensement des programmes agricoles régionaux en cours d'exécution et de formulation et évaluer leurs impacts sur l'atteinte des objectifs du PNIA (ex. l'offensive régionale sur le riz).

7.3. Le Paysage institutionnel

7.3.1. Diagnostic

La revue institutionnelle a mis en exergue les éléments suivants:

- L'inadéquation entre le cadre actuel de **la gouvernance agricole** et les ambitions portées par les documents de politique et de stratégie est une des principales contraintes de la mise en œuvre réussie de l'ECOWAP/PDDAA au Sénégal. L'analyse du cadre institutionnel révèle *des insuffisances dans la coordination du secteur* qui se traduisent par un émiettement des centres de responsabilité/décisionnels et son corollaire, le manque de coordination des interventions entre les ministères en charge du secteur rural, d'une part, et entre ces ministères et les autres acteurs (PTF, ONG, OP, etc.), de l'autre. Cette faiblesse dans la coordination entraîne un manque de rationalisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières et une exploitation non optimale des informations existantes et, par conséquent, des résultats insuffisants. En outre, le pilotage du secteur agricole par l'administration publique souffre *d'un déficit en ressources humaines*, à la fois en qualité et en quantité.
- L'implication et la responsabilisation **des acteurs non étatiques** dans la conception et la mise en œuvre des politiques et programmes agricoles, conformément aux orientations et objectifs de l'ECOWAP/PDDAA, sont insuffisantes. Certains acteurs, tels que les organisations de producteurs, ont *besoin d'un renforcement*

de leurs capacités pour une plus grande professionnalisation et une meilleure coordination de leurs décisions et actions afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes agricoles.

- Le Secrétariat permanent du PNIA doit être opérationnel.

7.3.2. Recommandations

Une profonde *réforme du cadre institutionnel* devra être engagée dans le cadre de la mise en œuvre du PNIA afin de combler les insuffisances notées dans la coordination des activités du secteur agricole; elle devra s'appuyer sur un cadre institutionnel rénové et opérationnel, à la mesure des enjeux et priorités du secteur agricole à travers une *implication encore plus forte des acteurs non étatiques*. Ces derniers devront jouer un rôle important dans la mise en œuvre du PNIA.

- L'amélioration du dispositif institutionnel, par le biais de cette réforme, devra limiter les dispersions dans les interventions, renforcer les capacités des structures publiques et contribuer à la promotion d'un dispositif de planification et de suivi-évaluation plus performant et d'une meilleure stratégie de communication. Les actions à entreprendre devraient viser la limitation des centres de responsabilité des structures publiques impliquées dans le développement du secteur rural, l'utilisation optimale des moyens humains disponibles dans le secteur public, une répartition claire des compétences entre les structures publiques, la coordination et la synergie des actions entre les ministères en charge du développement rural.
- Le renforcement des capacités des acteurs non étatiques (ANE), en particulier des organisations professionnelles, en vue de leur meilleure implication et responsabilisation dans la mise en œuvre du PNIA, la mise en place de dispositifs opérationnels de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNIA impliquant les ANE. À cet effet, l'État veillera en ce qui le concerne à soutenir le rôle dynamique de ces organisations en leur apportant un appui dans le sens du renforcement des capacités, de l'organisation et de la professionnalisation des producteurs. Cet appui devrait contribuer à leur meilleure implication et responsabilisation dans la formulation et la mise en œuvre du PNIA.
- Toutefois, conformément aux orientations de l'ECOWAP/PDDAA, suivant le principe de progressivité, cette réforme se ferait de manière graduelle. Ainsi la priorité pourrait être accordée aux actions immédiates, donnant rapidement des résultats et valorisant les connaissances, les capacités et les modalités politiques et institutionnelles existantes.

7.4. Engagements Financiers et Non financiers des Acteurs

7.4.1. Diagnostic

Les différentes parties prenantes à savoir l'État et les acteurs non étatiques (organisations de producteurs, secteur privé et société civile) et les PTF se sont engagés dans le cadre du pacte ECOWAP/PDDAA et du cadre de coopération de la NASAN à accompagner la mise en œuvre réussie du PNIA, soit par:

- La création d'un environnement des affaires favorable à l'investissement et la production agricole, à travers des réformes institutionnelles;
- La contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes, et projets agricoles; et
- Le financement des programmes et projets agricoles.

Les principales réalisations de l'État tournent autour de:

- L'adoption de documents stratégiques, à savoir le DPES, la SNDES, le PSE, le Code Général des Impôts;

- Des réformes institutionnelles à travers l'adoption de lois (loi 2014 09 sur les PPP, Loi sur la mise en place des bureaux d'information sur le crédit), en cours du cadre harmonisé de la gestion des finances publiques de l'UEMOA; l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements agricoles; l'élaboration d'un agenda national de la compétitivité; l'adoption de schémas d'intermédiation foncière et l'exonération de la TVA sur les équipements agricoles;
- L'atteinte des 10% de Maputo; et
- Mise en place de Plans de gestion environnementale et sociale.

Pour les ANE, il s'agit de mettre en place des entreprises, des initiatives et des cadres de concertation et de respecter leur engagement à investir plus de 190 milliards de FCFA dans le secteur agricole.

Concernant les PTF, leurs principales priorités tournent autour de l'alignement de leur aide accordée au secteur agricole avec les programmes et priorités identifiés dans l'agenda du PNIA, l'augmentation de leur appui financier d'ici 2015 et la fourniture des indications sur l'aide future au secteur sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre et de l'assistance technique nécessaire.

Les principales réalisations relatives aux engagements se résument à l'élaboration en cours de contrats de mise en œuvre du 11^e FED pour l'UE; la signature de la convention de financement relative au Projet d'Appui à l'agriculture irriguée et au développement économique des territoires ruraux de Podor pour l'AFD; le développement économique et social, le crédit et la valorisation des produits agricoles en cours et les programmes d'appui sont en phase préparatoire dans le cadre du « Scaling Up Nutrition pour Canada »; le démarrage d'un nouveau projet de développement rural (riziculture pluviale) ciblant les petits producteurs rizicoles et la réflexion en cours entre l'Ambassade du Japon, la JICA et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour la mise en place d'un projet ciblant le genre et assurant la prise en compte des femmes dans l'économie rurale et la réalisation des périmètres irrigués en goutte-à-goutte et la réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour les vallées en moyenne Casamance (cf. PAPSEN) pour l'Italie.

7.4.2. Recommandations

À l'issue de l'analyse des principaux engagements financiers et non financiers de l'État, des ANE et des PTF, les principales recommandations formulées sont résumées ci-dessous:

Pour l'État:

- Finaliser le cadre harmonisé de la gestion des finances publiques de l'UEMOA;
- Rendre opérationnels les schémas d'intermédiation foncière;
- Prendre des décrets d'application de la loi 2014 09 sur les PPP;
- Prendre des décrets d'application de la loi sur la mise en place des bureaux d'information sur le crédit; et
- Rendre effective l'exonération de la TVA sur les équipements agricoles.

Pour les Acteurs non étatiques:

- Créer de nouvelles entreprises et proposer un mécanisme transparent de suivi des investissements et de leur impact sur la mise en œuvre du PNIA;
- Mettre en place des cadres de concertation (X); et

- Élaborer un Plan de Travail Budget Annuel global des signataires des lettres d'intention (revoir la formulation de cette phrase).
- Pour les Partenaires techniques et financiers:
- Élaborer une stratégie commune d'intervention qui s'aligne sur les priorités et actions identifiées dans l'agenda du PNIA;
- Accroître leur appui financier au PNIA afin de contribuer à combler le déficit de financement du secteur tel qu'identifié par le PI; et
- Élaborer un plan d'action pluriannuel de leur intervention.

Il incombe à chaque partie prenante de définir l'échéance pour laquelle ces recommandations devront être mises en œuvre.

7.5. Situation de Référence et Performance du Secteur Agricole

7.5.1. Diagnostic

La performance de l'économie nationale et du secteur agricole est captée par l'évolution des principaux indicateurs de suivi entre les périodes 2006–2009 et 2010–2012. L'analyse montre que l'environnement macroéconomique n'a pas connu de changement majeur entre les périodes pré- et post- PNIA, c'est-à-dire entre 2006–2009 et 2010–2012: la croissance économique a stagné et reste inférieure à la cible prévue pour une mise œuvre réussie du PNIA; le déficit budgétaire de l'État et celui du compte courant des échanges extérieurs sont également stables; tandis que l'inflation a été moins importante au cours de la période post-PNIA comparée à la pré-PNIA.

La dernière décennie a été marquée par une forte volatilité de l'activité économique dans le secteur agricole due à sa forte dépendance aux aléas climatiques. Le taux de croissance annuel a varié au sein d'un large intervalle de –9% à 19% entre 2006 et 2009 et a gardé cette tendance entre 2010 et 2012, soit entre –15% et 9%. La performance du secteur agricole au cours de cette dernière période a été nettement inférieure à celle de la période précédente.

Combinés à la stagnation de la croissance économique globale entre les deux périodes, les résultats en matière de réduction de la pauvreté ont été médiocres. L'incidence de la pauvreté a baissé d'environ 1,7 point de pourcentage à la fois au niveau national et en milieu rural. À la même période, la population s'est accrue à un rythme annuel de 2,8% (dont 1,3% en milieu rural), se traduisant certes par un accroissement du nombre absolu de pauvre aux niveaux national et rural.

L'effort de financement du secteur reste inchangé entre les périodes avant et après l'élaboration du PNIA. Le Sénégal figure parmi les pays qui investissent, de manière constante, plus de 10% de leur budget dans l'agriculture.

La cohérence des indicateurs avec les objectifs stratégiques et les composantes du PNIA est évaluée. Bien qu'aucun des axes stratégiques ne présente une pléthore d'indicateurs, l'analyse ressort un manque ou une insuffisance d'indicateurs pour plusieurs axes stratégiques. C'est le cas des programmes VI et VII qui ne présentent pas d'indicateurs listés par le PNIA et renseignés dans le cadre de la RAA, et des programmes II, IV et VII dont la couverture des indicateurs est insuffisante.

Près de la moitié des indicateurs du cadre de suivi et évaluation du ReSAKSS sont prises en compte par le PNIA. Toutefois, d'autres indicateurs, tels que les indices de prix des produits alimentaires, pourraient y être ajoutés dans le but d'un meilleur suivi des performances du secteur et d'une harmonisation avec le cadre de suivi-évaluation régional.

Les engagements du Gouvernement du Sénégal dans le cadre de la NASAN doivent faire l'objet d'un suivi dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du PNIA et de la performance du secteur agricole. Des indicateurs bien que qualitatifs pour la plupart doivent être clairement identifiés et renseignés.

7.5.2. Recommandations

Les besoins financiers du secteur agricole sénégalais ne sont pas encore comblés malgré l'effort important et soutenu du Gouvernement en faveur du secteur. Les initiatives de mobilisation du financement agricole doivent être renforcées et l'efficacité des dépenses améliorée.

La réduction de la volatilité de la croissance agricole doit être définie dans le cadre de résultats du PNIA pour les prochaines années et la mobilisation des ressources financières en faveur des programmes et projets environnementaux doit être accélérée en vue de réduire la forte dépendance de l'agriculture aux aléas climatiques et de contribuer à améliorer la résilience du système agricole sénégalais face aux chocs climatiques.

Dans l'évaluation de la situation de référence, un choix judicieux des indicateurs s'avère important pour mieux aider à la prise de décisions basée sur les résultats. Le choix devrait être basé sur des critères objectifs, entre autres: (1) s'inscrire dans le cadre des résultats du PNIA (financement, croissance agricole, réduction de la pauvreté, et sécurité alimentaire); (2) existence de lien avec les objectifs assignés aux axes stratégiques/composantes du PNIA; (3) tenir compte des engagements (actions et mesures) de la NASAN; (4) permettre le renseignement du cadre de suivi-évaluation régional du PDDAA; (5) permettre le renseignement de la matrice des indicateurs du PSE (macro et agriculture); et (6) la disponibilité d'informations pour le renseignement des indicateurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ReSAKSS. 2013. « Concept Note on Implementing the CAADP Joint Sector Review Guidelines: What should be reviewed? ». Présenté à l'atelier IFPRI-ReSAKSS sur la responsabilité mutuelle et les revues conjointes sectorielles dans la mise en œuvre du PDDAA. Dakar, Sénégal 13-16 mai 2013.

Cadre de Coopération de la NASAN.

Pacte ECOWAP/PDDAA.

Plan d'Investissement du PNIA.

Plan Sénégal Émergent.

Rapport Agricole Annuel (RAA).

Rapport État de la Mise en œuvre du PNIA.

N°	Actions	Chronogramme mai 2014–mai 2015														Responsable				
		Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Jan	Févr.	Mar.	Avr.	Mai						
15	Mener une étude diagnostic approfondi du système de S&E existant (intranst du SAKSS)																			SP PNIA
16	Créer un comité de coordination (intrants du SAKSS/Ecoagris)																			SP PNIA
17	Organiser une rencontre de validation des statistiques de la revue																			ANSD
18	Faire un diagnostic des programmes et projets du secteur agricole (en tenant compte de ceux des ANE)																			SP PNIA
19	Élaborer les TdR pour la RCSA avec une orientation budgétaire à soumettre pour financement																			SP PNIA
20	Valider les TdR de la RCSA																			CP de la RCSA
21	Choisir d'un consultant ou d'un cabinet pour coordonner l'étude																			CP/Secrétariat
22	Mettre en œuvre le processus de la RCSA																			SP PNIA
23	Déposer le rapport provisoire du RCSA																			Consultant de la RCSA
24	Organiser des ateliers (un de partage et un autre de validation)																			SP PNIA
25	Disséminer le rapport de la RCSA																			SP PNIA

TABLEAU A.2: DESCRIPTIF DU PROCESSUS DE REVUE CONJOINTE DU SECTEUR AGRICOLE (RCSA)

N°	Composantes Fondamentales de la RCSA	BUT/Tâches: Meilleures Pratiques	Quelle est la pratique actuelle dans le pays?	Comment est-ce que la pratique actuelle diffère de la meilleure pratique?	Quelles sont les actions requises pour atteindre la meilleure pratique?
1.	Mettre en place un Comité de pilotage (CP) de la RCSA	Le CP donne l'orientation stratégique pour la mise en place et le fonctionnement de la RCSA. Il est généralement composé de 2 co-présidents (1 du ministère de l'Agriculture et le chef de file des PTF) et de 3-4 autres représentants des groupes d'acteurs clés	<p>Processus similaires :</p> <p>Le rapport agricole annuel (RAA) sur l'état de mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP),</p> <p>Les revues annuelles sectorielles qui alimentent le rapport de synthèse sur la mise en œuvre du document de politique économique et sociale,</p> <p>Les rapports annuels de performance pour le suivi de la mise en œuvre des Cadres de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT),</p> <p>Le rapport sur l'état de mise en œuvre du PNIA à la demande de la CEDEAO en 2013,</p> <p>Etc.</p> <p>Le RAA est élaboré sous la supervision du Comité Technique National de suivi de la LOASP. Mais il n'a pas le mandat ni le rôle que doit jouer le CP en particulier le portage politique.</p> <p>Il existe un arrêté revisitant l'organisation du Comité, mais il n'est pas encore signé.</p>	<p>La non-prise en compte des cadres de coopération dans le secteur agricole ultérieurs à la LOASP, tels que le pacte PDDAA et celui de la NASAN ;</p> <p>Un manque d'articulation formelle de la revue avec les autres mécanismes existants</p> <p>Absence des PTF dans le comité actuel</p> <p>Comité trop large</p>	<p>Élargir le CP aux ANE</p> <p>Élargir le comité aux sectoriels et aux acteurs non étatiques</p> <p>Proposer une nouvelle mouture de l'arrêté qui crée le comité de suivi de l'application de la LOASP et définit son organisation et son fonctionnement en l'érigeant en comité en charge du suivi de la RCSA</p>
2.	Mettre en place un Secrétariat de la RCSA	Le Secrétariat coordonne les activités et les opérations de la RCSA et du CP de la RCSA. Il peut être constitué du personnel de l'Unité de planification et du S&E du ministère de l'Agriculture	La DAPSA assure la présidence de la revue	Le rôle des CEP des autres départements sectoriels n'est pas clairement défini	<p>Clarification des rôles et responsabilités de la CEP et de la DAPSA dans la mise en œuvre de la Revue</p> <p>Mettre en place de manière formelle un secrétariat de la RCSA</p>

N°	Composantes Fondamentales de la RCSA	BUT/Tâches: Meilleures Pratiques	Quelle est la pratique actuelle dans le pays?	Comment est-ce que la pratique actuelle diffère de la meilleure pratique?	Quelles sont les actions requises pour atteindre la meilleure pratique?
3.	Développer les termes de référence (TdR) de la RCSA	<p>Les TdR font ressortir les objectifs de la RCSA, les rôles des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que ceux du CP et du Secrétariat, les principes de fonctionnement, la structure et la fréquence des réunions de la RCSA de même que le suivi et la mise en œuvre des actions, etc.</p> <p>Des TdR spécifiques pour la conduite d'études alimentant la RCSA peuvent aussi être développés et des consultants engagés pour mener les études.</p>	<p>L'arrêté portant création du comité suivi de l'application de la LOASP</p> <p>La DAPSA est maître d'œuvre</p> <p>Les TdR d'études spécifiques sont adoptés par le comité de rédaction</p>	<p>Absence de méthodologie claire et partagée par tous les acteurs chargés du RAA.</p> <p>Pas d'études d'impact</p> <p>L'arrêté ne prend pas en compte tous les points spécifiques des TdR</p>	<p>Élaborer des termes de référence génériques pour la RCSA qui prennent en compte l'élargissement des cadres de coopération à couvrir, conformément à l'arrêté modifié</p> <p>Nécessité de partager et de valider les TdR avec le comité chargé de la revue qui doit impliquer les acteurs non étatiques</p>
4.	Mobiliser les ressources	Mobiliser les ressources (humaines et financières) pour supporter les opérations de la RCSA.	<p>Financement par État et appui technique et financier de certains partenaires: USAID; CEDEAO;</p> <p>Processus ad hoc, budget non sécurisé</p>	L'absence d'un budget annuel affecté à la revue	<p>Prévoir un budget annuel à mettre en place pour couvrir la revue</p> <p>Renforcer la part de l'État dans le financement de la revue</p> <p>Mettre à contribution les différents programmes dans le financement de la revue (PSE, etc.)</p> <p>Doter les groupes thématiques de ressources leur permettant de mettre en œuvre leur plan d'action</p>
5.	Le Secrétariat du CP invite un vaste groupe inclusif d'acteurs étatiques et non étatiques à la RCSA (avec des objectifs clairs, des résultats attendus, et les rôles pour les différents acteurs)	Un aspect clé de la RCSA est qu'elle permet à un large groupe d'acteurs étatiques et non étatiques d'influencer l'ensemble des politiques et des priorités du secteur en évaluant comment ils ont honoré leurs engagements stipulés dans le pacte PDDAA et dans les accords de coopération connexes comme sous la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.	<p>Comité technique national de suivi de la LOASP</p> <p>Existence de CT et CP/ PNIA</p> <p>OSC/PNIA</p> <p>Groupe Dialogue Politique PNIA en cours de mise en place capitalisant les acquis de CT, CP et OSC/PNIA</p> <p>Le RAA met l'accent sur l'état de mise en œuvre des engagements de la LOASP</p>	Selon les textes les PTF sont absents du comité ; néanmoins l'USAID participe à l'élaboration du RAA	<p>Étant donné que les engagements des différents acteurs impliqués (PTF, État, secteur privé, etc.) sont clairement définis dans les documents du PNIA et de la NASAN, la revue devrait mettre l'accent sur l'état de mise en œuvre des engagements</p> <p>Proposer une fusion/articulation de tous les processus de revue du secteur agricole dans la RCSA</p>

N°	Composantes Fondamentales de la RCSA	BUT/Tâches: Meilleures Pratiques	Quelle est la pratique actuelle dans le pays?	Comment est-ce que la pratique actuelle diffère de la meilleure pratique?	Quelles sont les actions requises pour atteindre la meilleure pratique?
6.	Évaluer tout dialogue politique agricole existant et faire la revue des processus ; la qualité des données et les capacités analytiques	Une évaluation de tout dialogue politique agricole et des processus de revue existants, de la qualité des données, des capacités analytiques, des outils et des réseaux de même que tout système de connaissance existant est primordiale dans l'identification des lacunes ainsi que des voies et moyens en vue de les combler et améliorer les capacités, les outils et le processus à travers les RCSA.	L'évaluation des capacités analytiques et des outils n'a pas été faite dans le cadre du RAA	Absence d'harmonisation des méthodologies pour la collecte données Participation active limitée de certaines parties prenantes au processus de revue	Nécessité de combler ces lacunes par: Évaluation des capacités analytiques Définition d'une méthodologie claire et partagée par tous les acteurs Renforcer la participation des PTF et des organisations de producteurs
7.	Commander les études alimentant la RCSA	Il pourrait être nécessaire d'engager des consultants pour réaliser des études sous la supervision du CP et de l'équipe de revue. Les consultants peuvent provenir des groupes de réflexion, des universités ou des compagnies privées et devraient travailler étroitement avec le personnel de l'Unité de planification, du CP et de son Secrétariat ainsi qu'avec l'équipe de revue.	Revue des politiques économiques et sociales Rapport annuel sur les tendances et perspectives du secteur agricole (ReSAKSS) Études spécifiques des groupes thématiques LOASP État de mise en œuvre du PNIA Revue des dépenses publiques agricoles	L'absence d'études complémentaires pour alimenter l'analyse d'impact des politiques, programmes et projets	Prévoir dans les TdR génériques la possibilité de conduire des études spécifiques suggérées par le CP ou d'autres acteurs, en vue de renforcer le processus de planification et de mise en œuvre des stratégies et programmes
8.	Mettre en place un comité de lecture de la RSC	Équipe composée d'un groupe multi-acteurs (acteurs étatiques et acteurs non étatiques) dotés d'une expertise technique pour examiner et commenter les différents rapports et études commandités dans le cadre de la RCSA et veiller à ce que les résultats des revues soient mis en œuvre.	Existence du comité de rédaction et des groupes thématiques dans le cadre de la LOASP	Mais les prérogatives du comité de rédaction s'arrêtent à la prévalidation ; il ne veille pas à ce que les résultats des revues soient mis en œuvre.	Mettre en place un comité technique de la revue qui supervise les études spécifiques alimentant la revue tout en intégrant les chefs de file des groupes thématiques

N°	Composantes Fondamentales de la RCSA	BUT/Tâches: Meilleures Pratiques	Quelle est la pratique actuelle dans le pays?	Comment est-ce que la pratique actuelle diffère de la meilleure pratique?	Quelles sont les actions requises pour atteindre la meilleure pratique?
9.	Préparer le rapport de la RCSA	Préparer un rapport de RCSA basé sur les études pertinentes de haute qualité et les rapports sur les domaines portant sur la RCSA , documents produits sur la base de preuves et d'évidence scientifiques. Pour être un processus de responsabilité mutuelle efficace, le rapport de la RCSA devrait s'appuyer sur des données et analyse de haute qualité de même que sur la participation transparente et inclusive des acteurs.	Dans le cadre de la LOASP, il existe un comité restreint de rédaction	Comité de rédaction non inclusif Plan de rédaction du RAA ne couvre pas tous les éléments devant faire l'objet d'une RCSA	Proposer un plan de rédaction annoté du rapport de la revue et de l'aide-mémoire contenant les principales conclusions, les recommandations et le plan de suivi des recommandations
10.	Organiser la réunion dissémination/validation des résultats de la RCSA	Organiser la réunion sur 1-3 jours, en utilisant différents formats (plénière, petits groupes, visite de terrain, etc.) pour permettre aux acteurs de discuter /vérifier la preuve et les recommandations présentées dans le rapport de la RCSA. Cela peut être fait à différents niveaux (national et infranational). Le processus devrait aider à identifier les priorités et les politiques du secteur de même que les actions pour les différents acteurs à mettre en place. Ces aspects seront capturés dans un Aide-mémoire de la RSC.	Atelier de validation technique avec des travaux en plénière et en commissions Validation par le Comité technique national de suivi de la LOASP Suivi des résultats par les groupes thématiques prévu mais insuffisance de ressources pour ce travail	La durée de l'atelier était d'un jour. Pas de visites de terrain 2 Rapports en attente de validation politique nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations	Proposer un format de restitution des résultats de la revue: ateliers de validation/dissémination, restitution aux hautes autorités, visites de terrain, supports électroniques, posters, etc.

N°	Composantes Fondamentales de la RCSA	BUT/Tâches: Meilleures Pratiques	Quelle est la pratique actuelle dans le pays?	Comment est-ce que la pratique actuelle diffère de la meilleure pratique?	Quelles sont les actions requises pour atteindre la meilleure pratique?
11.	Suivre les recommandations de la réunion de la RCSA	Suivre étroitement et veiller à la mise en œuvre des recommandations et des décisions de la réunion de la RCSA (incluses dans l'Aide-mémoire de la RCSA). Les groupes qui se réunissent plus fréquemment tels que le groupe de travail sur le secteur agricole peuvent aider dans le suivi et la supervision. Le suivi forme la base du prochain cycle de la RCSA.	Le suivi du plan d'action de la LOASP est à améliorer	L'absence d'adoption de la revue et d'appropriation de ses conclusions et recommandations à un niveau politique élevé cf. à la LOASP (conférence agricole annuelle) L'inexistence de plan de suivi des recommandations	Proposer un plan de rédaction annoté du rapport de la revue et de l'aide-mémoire contenant les principales conclusions, les recommandations et le plan de suivi des recommandations
12.	Partager l'expérience de la RCSA avec d'autres pays	Puisque beaucoup de pays sont encore en train de mettre en place la RCSA, il importe de partager les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les expériences en vue de mieux renforcer les processus de RCSA dans les pays. Les forums tels que la PP du PDDAA et la Conférence annuelle du ReSAKSS servent d'opportunité pour le faire.	Atelier technique de partage des revues nationales des dépenses publiques agricoles, organisé par la Banque Mondiale en Tanzanie Différents Fora sous l'égide de : CEDEAO ; CUA ; FARA ; RESAKSS ; CILSS ; UEMOA, etc.	Pour l'instant, il n'existe pas de forum régional spécifique pour discuter et partager les expériences nationales en matière de RCSA	En Afrique de l'Ouest, le ReSAKSS doit mettre en place, sous l'égide de la CEDEAO, un forum d'échanges pour promouvoir la RCSA aussi bien au niveau national que régional.

TABLEAU A.3: PLAN D'ACTION POUR LA SELECTION ET LA GOUVERNANCE DES INDICATEURS

Tableau A.1 Actions	Date de Début	Date de Fin	Responsable	Résultat/Livrable
1. Définir les critères de choix des indicateurs				
a. S'inscrire dans:	Octobre 2014	Octobre 2014	DAPSA	Rapport de l'atelier
Le cadre des résultats du PNIA (financement, croissance agricole, sécurité alimentaire)				
Les objectifs stratégiques ou composantes du PNIA				
Le cadre des résultats de la NASAN				
Les engagements (actions et mesures) de la NASAN				
Le cadre de suivi et évaluation du PDDAA				
La matrice des indicateurs du PSE (macro et agriculture)				
b. disponibilité des données pour le renseignement des indicateurs				
c. Éviter les redondances				
d. indicateurs proxy (cas où l'indicateur n'est pas régulièrement disponible, c.-à-d. les taux de pauvreté)				
2. Choix des indicateurs				
Élaboration des TdR pour le choix des indicateurs de la revue	Novembre 2014	Novembre 2014	DAPSA	Version provisoire des Termes de références du choix des indicateurs de la revue
Partage des TdR avec les participants de l'atelier d'avril 2014	Décembre 2014	Décembre 2014	DAPSA	Version finale des Termes de références du choix des indicateurs de la revue
Sélection des indicateurs et renseignement des métadonnées	Janvier 2015	Février 2015	SP PNIA	Document technique provisoire contenant les indicateurs retenus et les métadonnées
Atelier de validation des indicateurs et proposition des membres du comité de coordination	Mars 2015	Mars 2015	SP PNIA	Rapport de l'atelier
3. Renseignement des indicateurs				
Sélection des indicateurs et renseignement des métadonnées	Janvier 2015	Février 2015	SP PNIA	Document technique provisoire contenant les indicateurs retenus et les métadonnées
Atelier de validation des indicateurs et proposition des membres du comité de coordination	Mars 2015	Mars 2015	SP PNIA	Rapport de l'atelier
4. Gouvernance				
Diagnostic approfondi du système de S&E existant (intranst du SAKSS)	Janvier 2015	Février 2015	SP PNIA	Rapport de diagnostic

Tableau A.1 Actions	Date de Début	Date de Fin	Responsable	Résultat/Livrable
Rencontre de validation des statistiques de la revue	Avril 2015	Avril 2015	ANSD	Rapport de la réunion de validation

TABLEAU A.4: INDICATEURS ET SOURCES D'INFORMATION POUR L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DE LA RCSA

Indicateur		Politique, Programme ou Engagement	Sources	Structures Responsables
I	Environnement Global			
1	Taux de croissance du PIB réel (%)	PSE/PDDAA	PSE/SNDES	ANSD
2	Solde du compte courant (en % du PIB)	PSE	PSE/SNDES	ANSD
3	Déficit budgétaire global hors dons (en % du PIB)	PSE/PDDAA*	PSE/SNDES	ANSD
4	Taux d'inflation annuel moyen (%)	PSE/PDDAA	PSE/SNDES	ANSD
II	Effets/Impacts			
5	Incidence de la pauvreté nationale	PSE/PNIA/PDDAA/NASAN	Revue SNDES	ANSD
6	Incidence de la pauvreté Dakar	PSE	Revue SNDES	ANSD
7	Incidence de la pauvreté Autre urbaine	PSE	Revue SNDES	ANSD
8	Incidence de la pauvreté rurale	PSE/PNIA	Revue SNDES	ANSD
9	Pourcentage de la population/communautés rurales vulnérables à forte insécurité alimentaire	PNIA	PNASA	PNASA
10	Taux de couverture des besoins céréaliers	PNIA/NASAN	Rapport Enquête	DAPS
11	Prévalence de la malnutrition infantile	NASAN/PDDAA	CLM	CLM
12	Réduction des inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des actifs productifs et des ressources	NASAN		
13	Nombre de textes règlementaires relatifs au foncier agricole	NASAN		
III	Processus/Résultats			
14	Taux de croissance des dépenses publiques agricoles	PNIA/PDDAA	MEF	MEF
15	Part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales	PNIA/PDDAA	MEF	MEF
16	Volume du PIB agricole (au sens large)*	PNIA/PDDAA	PNIA, Cadrage SNDES	ANSD, MEF
21	Taux de croissance du PIB agricole (%)	PNIA/PDDAA	PNIA, PSE, SNDES	ANSD, MEF
41	Nombre d'hectares irrigués	PNIA(P1)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
42	Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables (%)	PNIA(P1)	PNIA, PSE, SNDES	DAPS

Indicateur		Politique, Programme ou Engagement	Sources	Structures Responsables
49	Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m3)	PNIA(P1)	PSE/SNDES	DAPS
50	Ratio reboisement sur déboisement	PNIA(P2)	PNIA, PSE, SNDES	CEP/Environnement
51	Proportion de Plans de Gestion Environnementale mis en œuvre et suivis (%)	PNIA(P2)	PNIA, PSE, SNDES	CEP/Environnement
17	Volume du PIB des cultures**	PNIA(P3)	PNIA, Cadrage SNDES	ANSD, MEF
18	Volume du PIB de l'élevage**	PNIA(P3)	PNIA, Cadrage SNDES	ANSD, MEF
19	Volume du PIB des pêches**	PNIA(P3)	PNIA, Cadrage SNDES	ANSD, MEF
20	Volume du PIB des forêts et environnement**	PNIA(P3)	PNIA, Cadrage SNDES	ANSD, MEF
22	Taux de croissance du PIB des cultures	PNIA(P3)	PNIA, Cadrage SNDES	ANSD, MEF
23	Taux de croissance du PIB Élevage	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	ANSD, MEF
24	Taux de croissance du PIB Environnement	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	ANSD, MEF
25	Taux de croissance du PIB Pêche	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	ANSD, MEF
26	Rendement céréales (kg/ha)	PNIA(P3)/PDDAA	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
27	Rendements Mil (kg/ha)	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
28	Rendements Sorgho (kg/ha)	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
29	Rendement de maïs (kg/ha)	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
30	Rendement de riz (kg/ha)	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
31	Rendement d'arachide (kg/ha)	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
32	Production céréalière (en millions de tonnes)***	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	DAPS
33	Production de mil (tonnes) ***	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
34	Production de sorgho (tonnes) ***	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
35	Production de maïs (tonnes) ***	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
36	Production de riz (tonnes) ***	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
37	Production d'arachide (tonnes) ***	PNIA(P3)	Rapport Enquête, PNIA	DAPS
38	Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes) ***	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	CEP/Élevage
39	Quantité de lait produite par an (en millions de litres) ***	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	CEP/Élevage
40	Quantité de biomasse des principaux stocks halieutiques ***	PNIA(P3)	PNIA, PSE, SNDES	CEP/Pêche

Indicateur		Politique, Programme ou Engagement	Sources	Structures Responsables
48	Croissance de la population animale et de la densité des animaux	PNIA(P3)		
44	Part des productions agricoles transformées par les industries locales	PNIA(P4)		
43	Solde de la balance commerciale agricole(% PIB)	PNIA(P4)/PDDAA	ANSD	ANSD
47	Évolution du nombre de kilomètres de pistes de production construites ainsi que du nombre des autres infrastructures réhabilitées ou nouvellement	PNIA(P5)		
46	Nombre d'associations de producteurs et de vulgarisateurs formés	PNIA - Programme 7		
52	Montant des nouveaux investissements du secteur privé dans l'agriculture	NASAN	MEF	MEF
45	Taux de diminution de la subvention publique au secteur agricole	NASAN	MEF	MEF
IV Engagements Politiques				
46	Augmentation de la part des prêts financiers au secteur agricole (%)	NASAN		
47	Mise en place des incitations fiscales à l'investissement agricole	NASAN		
48	Définition et mise en œuvre des mesures de réforme foncière pour une agriculture responsable	NASAN		
49	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de modernisation de l'agriculture (structures, équipements, infrastructures, etc.)	NASAN		
50	Élaboration et mise en œuvre une politique de reconstitution des stocks de semences	NASAN		
51	Mise en œuvre le plan national de développement de l'élevage	NASAN		
52	Mise en œuvre des stratégies existantes de prévention et de lutte contre le vol du bétail, afin d'assurer de la sécurité des troupeaux et de réduire au minimum les risques d'investissement dans le bétail	NASAN		
53	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de gestion durable des ressources de la pêche telles que définies dans la Politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture	NASAN		
54	Amélioration de la compétitivité de la transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche	NASAN		
55	Poursuite de la mise en œuvre de l'infrastructure nécessaire pour le développement de l'aquaculture, la pêche continentale et des produits de la pêche	NASAN		
56	Poursuite de la mise en œuvre le programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des sols par une gestion durable et intégrée des peuplements forestiers et des sols	NASAN		
57	Mise à jour de la politique nutritionnelle	NASAN		
58	Mise en œuvre de la politique nutritionnelle	NASAN		
59	Mise à jour et mettre en œuvre la politique pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant	NASAN		

Indicateur		Politique, Programme ou Engagement	Sources	Structures Responsables
60	Examen et application du code de commercialisation des substituts du lait maternel et le Codex Alimentarius	NASAN		
61	Application du code de commercialisation des substituts du lait maternel et le Codex Alimentarius	NASAN		

V Politiques et Mesures Complémentaires				
62	Mise en œuvre du Plan d'action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)	PNIA(P1)		
63	Allocation des ressources à la gestion des ressources naturelles	PNIA(P2)		
64	Mise en place d'un dispositif de prévention des crises	PNIA		
65	Mise en place du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation	PNIA		
66	Renforcement des capacités des services techniques (formation, recyclage, recrutement, etc.)	PNIA(P6)		
67	Amélioration des conditions de service du personnel technique dans le développement rural	PNIA(P6)		
68	Respect des engagements communautaires par les États membres de la CEDEAO	PNIA		
69	Mesures appropriées de facilitation du commerce intra-régional (CEDEAO)	PNIA		
70	Modernisation et élargissement des réseaux d'infrastructures (composante nationale du réseau inter-État CEDEAO)	PNIA		

Source : Auteurs ; ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

Note : P1 à P5 = Programme 1 à Programme 5.

* Ratio du Budget de l'État (en % PIB)

* Ramener en proportion du PIB national pour cohérence avec l'indicateur du PDDAA.

** Ramener en proportion du PIB sectoriel.

*** Ramener par habitant donne la disponibilité par habitant, une des quatre dimensions de la sécurité alimentaire.

Légende: Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS

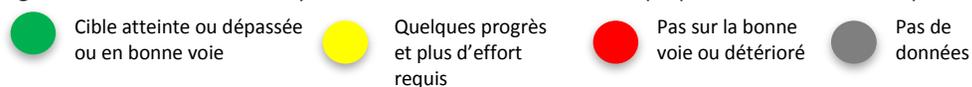


TABLEAU A.5: SITUATION DE REFERENCE POUR LA RCSA

Indicateur		Performance Passée					Situation de Référence				
		2006	2007	2008	2009	2006–2009	2010	2011	2012	2013	2010–2013
I	Environnement Global										
1	Taux de croissance du PIB réel (%)	2.5	4.9	3.7	2.1	3.3	4.1	2.6	3.4	4.3	3.6
2	Solde du compte courant (en % du PIB)						-6.1	-9.2	-8.5	-7.7	-7.9
3	Déficit budgétaire global hors dons (en % du PIB)			6.8	4.9		5.2	6.7	5.8	6.1	6.0
4	Taux d'inflation annuel moyen(%)			5.8	-0.9		1.3	3.4	1.4		2.0
II	Effets/Impacts										
5	Incidence de la pauvreté nationale			50.7			51.0	47.0	45.4	44.0	
6	Incidence de la pauvreté Dakar			30.7			31.0	26.0	24.2	24.0	
7	Incidence de la pauvreté Autres urbains			38.1			38.0	41.0	39.4	37.5	
8	Incidence de la pauvreté rurale			63.2			63.0	57.0	56.2	53.2	
9	Pourcentage de la population ou des communautés rurales vulnérables à forte insécurité alimentaire										
10	Taux de couverture des besoins céréaliers	39.8	33.7	69.0	64.0	50.9	60.0	33.0	63.0	45.3	49.8
11	Prévalence de la malnutrition infantile										
12	Réduction des inégalités de genre dans l'accès et le contrôle des actifs productifs et des ressources										
13	Nombre de textes règlementaires relatifs au foncier agricole										
III	Processus/Résultats										
14	Taux de croissance des dépenses publiques agricoles										
15	Part des dépenses publiques agricoles dans les dépenses totales										
16	Volume du PIB agricole (au sens large)	523.2	492.9	589.1	656.5	565.4	689.5	614.9	669.6	717.3	672.8
21	Taux de croissance du PIB agricole (%)										
41	Nombre d'hectares irrigués										
42	Part des superficies irriguées sur les superficies irrigables (%)			37.5	38.4		41.1	28.0	33.9	46.3	37.1
49	Volume d'eaux souterraines mobilisées pour l'irrigation (en milliers de m3)						920	1400	1400	1400	1280

Indicateur		Performance Passée					Situation de Référence				
		2006	2007	2008	2009	2006–2009	2010	2011	2012	2013	2010–2013
50	Ratio reboisement sur déboisement			1.25	0.78		0.96	0.99	1.21		1
51	Proportion de Plans de Gestion Environnementale mis en œuvre et suivis (%)			17	30		60	58	39	75	58
17	Volume du PIB des cultures	276	231	324	382	303	401.3	314.62	361.53	394.96	368
18	Volume du PIB de l'élevage	166	176	182	187	178	199.09	208.44	213.44	225.44	212
19	Volume du PIB des pêches	55	59	56	59	57	58.45	60.26	62.07	63.32	61
20	Volume du PIB des forêts et environnement	26	28	28	29	28	30.63	31.55	32.59	33.57	32
22	Taux de croissance du PIB des cultures	-16.0	-16.3	40.1	18.0	3.8	5.1	-21.6	14.9	9.2	1
23	Taux de croissance du PIB Élevage	6.7	5.7	3.5	2.7	4.6	6.6	4.7	2.4	5.6	5
24	Taux de croissance du PIB Environnement	1.1	4.8	-0.2	5.4	2.8	5.4	3	3.3	3	4
25	Taux de croissance du PIB Pêche	-10.2	7.4	-4.2	4.6	-0.9	-0.5	3.1	3	2	2
26	Rendement céréales (kg/ha)	879	722	1181	1135	979	1222	967	1196	1124	1127
27	Rendement Mil (kg/ha)	661	464	776	770	668	787	617	811	683	725
28	Rendements Sorgho (kg/ha)	761	646	1019	936	841	933	639	960	846	845
29	Rendement de maïs (kg/ha)	1392	1101	1840	1553	1472	1538	1133	1547	1443	1415
30	Rendement de riz (kg/ha)	2240	2408	3257	3602	2877	4103	4024	3989	4018	4034
31	Rendement d'arachide (kg/ha)	775	545	874	975	792	1076	609	977	739	850
32	Production céréalière (en millions de tonnes)	1.0	0.8	1.7	1.9	1.3	1.8	1.1	1.7	1.3	1.5
33	Production de mil (tonnes)	494345	318822	685314	810121	577151	813295	480759	662614	515365	618008
34	Production de sorgho (tonnes)	121003	100704	248357	224956	173755	162599	86865	137574	92029	119767
35	Production de maïs (tonnes)	181585	158266	395991	328644	266122	186511	124092	228423	225902	191232
36	Production de riz (tonnes)	190493	193379	408219	502104	323549	604043	439332	469649	436153	487294
37	Production d'arachide (tonnes)	460481	331195	731210	1032651	638884	1286855	527528	692572	677456	796103
38	Quantité de viande et d'abats par an (en milliers de tonnes)			152	166	159	177	193	190	196	189
39	Quantité de lait produite par an (en millions de litres)			146	167	157	181	184	202	220	197
40	Quantité de biomasse des principaux stocks halieutiques			109,391		109,391					

Indicateur		Performance Passée					Situation de Référence				
		2006	2007	2008	2009	2006–2009	2010	2011	2012	2013	2010–2013
48	Croissance de la population animale et de la densité des animaux										
44	Part des productions agricoles transformées par les industries locales										
43	Solde de la balance commerciale agricole en pourcentage du PIB										
47	Évolution du nombre de kilomètres de pistes de production construites ainsi que du nombre des autres infrastructures réhabilitées ou nouvellement										
46	Nombre d'associations de producteurs et de vulgarisateurs formés										
52	Montant des nouveaux investissements du secteur privé dans l'agriculture										
45	Taux de diminution de la subvention publique au secteur agricole										
IV Engagements Politiques											
46	Augmentation de la part des prêts financiers au secteur agricole (%)									0.5	
47	Mise en place des incitations fiscales à l'investissement agricole										
48	Définition et mise en œuvre des mesures de réforme foncière pour une agriculture responsable										
49	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de modernisation de l'agriculture (structures, équipements, infrastructures, etc.)										
50	Élaboration et mise en œuvre une politique de reconstitution des stocks de semences										
51	Mise en œuvre le plan national de développement de l'élevage										
52	Mise en œuvre des stratégies existantes de prévention et de lutte contre le vol du bétail, afin d'assurer de la sécurité des troupeaux et de réduire au minimum les risques d'investissement dans le bétail										
53	Poursuite de la mise en œuvre des mesures de gestion durable des ressources de la pêche telles que définies dans la Politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture										
54	Amélioration de la compétitivité de la transformation artisanale et industrielle des produits de la pêche										
55	Poursuite de la mise en œuvre de l'infrastructure nécessaire pour le développement de l'aquaculture, la pêche continentale et des produits de la pêche										

Indicateur		Performance Passée					Situation de Référence				
		2006	2007	2008	2009	2006–2009	2010	2011	2012	2013	2010–2013
56	Poursuite de la mise en œuvre le programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des sols par une gestion durable et intégrée des peuplements forestiers et des sols										
57	Mise à jour de la politique nutritionnelle										
58	Mise en œuvre de la politique nutritionnelle										
59	Mise à jour et mettre en œuvre la politique pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant										
60	Examen et application du code de commercialisation des substituts du lait maternel et le Codex Alimentarius										
61	Application du code de commercialisation des substituts du lait maternel et le Codex Alimentarius										
V	Politiques et Mesures Complémentaires										
62	Mise en œuvre du Plan d'action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)										
63	Allocation des ressources à la gestion des ressources naturelles										
64	Mise en place d'un dispositif de prévention des crises										
65	Mise en place du mécanisme de coordination et de suivi-évaluation										
66	Renforcement des capacités des services techniques (formation, recyclage, recrutement,...)										
67	Amélioration des conditions de service du personnel technique dans le développement rural										
68	Respect des engagements communautaires par les États membres de la CEDEAO										
69	Mesures appropriées de facilitation du commerce intra-régional (CEDEAO)										
70	Modernisation et élargissement des réseaux d'infrastructures (composante nationale du réseau inter-État CEDEAO)										

Source: ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

Légende: Notation utilisant le système de score des feux tricolores proposé dans la note conceptuelle de la RCS

-  Cible atteinte ou dépassée ou en bonne voie
-  Quelques progrès et plus d'effort requis
-  Pas sur la bonne voie ou détérioré
-  Pas de données

TABLEAU A.6: INSTITUTIONS IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PNIA

Ministères, Organisations, et Institutions Concernées
Présidence de la République
APIA
Primature
Conseil National à la Sécurité Alimentaire Secrétariat Exécutif du Conseil National à la Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) Cellule de lutte contre la Malnutrition Comité d'Orientation et de Suivi de la Stratégie de Croissance accélérée
Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER)
Directions Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles: DAPSA Direction de l'Agriculture (DA) Direction de l'Horticulture Direction de la Protection des Végétaux Direction de la Modernisation de l'Équipement rural: DMER Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations: DFPO Direction Protection des Végétaux DPV
Institutions rattachées/projets-programmes Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) Agence National d'Insertion et de Développement Agricoles (ANIDA) Institut National de Pédologie INP SAED SODAGRI SODEFITEX CFPH
Fonds/projets-programmes FNDASP WAAPP FNRAA PAFA PAPIL PASA PAPSEN
Ministère de la Pêche et des Affaires maritimes
Directions Direction de la Pêche Continentale Cellule des études et de la Planification Direction des Pêches Maritimes
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
Directions Direction de l'Hydraulique Direction de la Gestion et de la planification des ressources en eau (DGPRE) Direction des Bassins de Rétentions et des Lacs Artificiels (DBRLA)
Institutions rattachées/projets-programmes Projet de Bassins de Rétention et de Valorisation des Forage (BARVAFOR)

Ministères, Organisations, et Institutions Concernées

Programme d'Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM)

Fonds/projets-programmes

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

Ministère de l'Élevage et des Productions animales**Directions**

Direction de l'Élevage et des Productions animales

Cellule des études et de la Planification de l'Élevage: CEP

Ministère de l'Économie et des Finances**Directions**

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique: DGTCP

Unité de Coordination et de Suivi de la Politique économique

Direction de la Prévision et des Études économiques

Direction de la Coopération Économique et Financière

Direction de l'Investissement

Direction des Impôts et Domaines

Institutions rattachées/projets-programmes

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie: ANSD

Fonds/projets-programmes

FONGIP

Ministère du Commerce, de l'Entrepreneuriat et du Secteur informel**Directions**

Direction du Commerce Extérieur

Direction du Commerce Intérieur

Institutions rattachées/projets-programmes

Agence de Régulation des Marchés (ARM)

Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX)

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Rectorat/l'UCAD

Faculté des Sciences et Techniques: FST

Direction de la Recherche scientifique

Université de Bambey

Université de Saint Louis

Université de Thiès

Université de Ziguinchor

Ministère du Plan**Directions**

Direction de la Planification Nationale

Agence National de la Statistique et de la Démographie (ANSD)

Ministère des Infrastructures, du Transport Terrestre et du Désenclavement**Directions**

Direction des Routes

Ministère de l'Environnement et du Développement durable**Directions**

Direction des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels

Direction de l'Environnement

Direction de la planification et de la veille environnementale

Ministères, Organisations, et Institutions Concernées

Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Protection des Sols

Institutions rattachées/projets-programmes

Agence Nationale des Écovillages

Agence Nationale de l'Aquaculture

Comité national du Comité inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CONACILSS)

Ministère de la Fonction publique, du Dialogue social, et des Organisations professionnelles

Direction de la Fonction Publique

Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales

Directions

Direction des Collectivités locales

Direction de l'Appui au Développement Local

Institutions rattachées/projets-programmes

Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire: ANAT

Fonds/projets-programmes

Programme National de Développement Local: PNDL

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

Directions

Direction de l'Équité et de l'Égalité du Genre

Ministère de l'Industrie et des Mines

Institut des Technologies Agricoles ITA

Direction de l'industrie

Organisations Paysannes (OP) et Faïtières

CNCR

SYNAEP-JAPANDOO

RESEAU FEMMES RURALES DU SENEGAL

MIFTAH

ASSOCIATION DES COOPERATIVES DU SENEGAL

FONGS

Chambres Consulaires

Chambre des métiers de Dakar

Ambassade de Belgique

Ambassade de Suisse

Assemblée Nationale

Parlement

Secteur Privé

Compagnie Nationale d'Assurances Agricole du Sénégal: CNAAS

CNES

Société Civile

Association des Maires

Association des Présidents de Conseil Rural

Association des Régions

Association pour le Développement de la Pêche Artisanale ADEPA

Association Promotion de la Femme Sénégalaise APROFES

Confédération Nationale des Employeurs de Sénégal CNES

Conseil des ONG pour le Développement CONGAD

Ministères, Organisations, et Institutions Concernées

Conseil National de la Jeunesse du Sénégal CNJS
Conseil National du Patronat CNP
ENDA Tiers Monde
FAO Sénégal

Banques Commerciales Locales

Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal: CNCAS
Banque Nationale de Développement Économique (BNDE)

Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

PAMECAS
CMS
ACEP
Microcrédit

PTF

États-Unis d'Amérique
France
Italie
Canada
Allemagne
Chine
Japon
Espagne
Israël
Corée du Sud
Banque Mondiale
Union Européenne
PNUD
FIDA
FAO
Banques de développement (BAD, BADEA, BOAD, BID)
Institutions communautaires (UA/NEPAD, CEDEAO et UEMOA)

Autres Partenaires

IFPRI
CREA
CORAF
CNS
CODESRIA
CRES
IPAR
PANAAC
Renaissance Africaine des Femmes de l'Afrique de l'Ouest (RAFAO)
Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture Dakar CCIAD

TABLEAU A.7: ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Source de l'Engagement	Engagement de Politique	Échéance	Actions de Politique et Étapes de Mise en Œuvre		Mesures à Prendre pour Mettre en Œuvre chaque Politique				
			Action	Étape	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5
					Mesures de régulation prises/développées	Mesures juridiques nécessaires prises	Mesures d'approbation prises par le Parlement ou le Gouvernement	Mesures organisationnelles ou de création d'agence prises	Mesures opérationnelles prises par des ministères, directions ou agences de mise en œuvre
Pacte ECOWAP/PDDAA	Promouvoir le développement économique et social à long terme, afin de réduire la pauvreté et réaliser à terme la souveraineté alimentaire	Décembre 2015	Élaboration et mise en œuvre: DPES, SNDES, PSE	Plans d'action prioritaires élaborés et en cours de mise en œuvre	Textes pris dans le cadre de la LOAPS (cf. RAA), Code général des impôts	7 décrets d'applications LOASP	7 décrets adoptés LOASP	Création du BOSSE, Comité de suivi de la mise en œuvre du PSE Passage au groupe consultatif de Paris	Mise en œuvre des Politiques sectorielles ANIDA, ANA Mise en place de comités de suivi de la mise en œuvre du PSE au niveau des sectoriels
Pacte ECOWAP/PDDAA	Soutenir le développement du secteur privé à travers un État actif, l'ouverture des échanges et un maintien continu de la stabilité macroéconomique	Décembre 2015	Cadre intégré renforcé élaboré (accroître les capacités d'exportations des PME L'accord sur la facilitation des échanges TEC UEMOA en application L'adoption de la Charte de bonne gouvernance	Études spécifiques élaborées (agriculture) Facilitation au niveau des procédures La baisse du capital constitutif des SARLet le raccourcissement des délais pour la création d'entreprises	À compéter (Douane et DCE et APIX)	Lois PPP et mise en place des bureaux d'information sur le crédit	Loi 2014 09 sur les PPP	Création du ministère en charge de la bonne gouvernance La Mise en place de l'OFNAC	Unité de Mise en œuvre du Cadre intégré Renforcé

Source de l'Engagement	Engagement de Politique	Échéance	Actions de Politique et Étapes de Mise en Œuvre		Mesures à Prendre pour Mettre en Œuvre chaque Politique					
			Action	Étape	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5	
					Mesures de régulation prises/développées	Mesures juridiques nécessaires prises	Mesures d'approbation prises par le Parlement ou le Gouvernement	Mesures organisationnelles ou de création d'agence prises	Mesures opérationnelles prises par des ministères, directions ou agences de mise en œuvre	
Pacte ECOWAP/PDDAA	Assurer l'efficacité et la compétitivité dans la poursuite de la mise en œuvre de l'agenda du PNIA comme sa stratégie pour atteindre et dépasser l'objectif du taux de croissance de 6 % du PDDAA à l'horizon 2015	Décembre 2015	Élaboration d'un agenda national de la compétitivité, Suivi des recommandations du Conseil présidentiel de l'Investissement (11eme) PSE/Axe	1er rapport /Forum national sur la compétitivité	Institutionnalisation d'un forum annuel sur la compétitivité et publication d'un rapport annuel			Mesures prises (à compléter avec APIX)		
Pacte ECOWAP/PDDAA	Œuvrer pour la réalisation de l'engagement d'allouer au moins 10 % du budget national au secteur agricole pendant cette période, afin de contribuer à la réalisation des investissements requis pour atteindre les résultats des programmes du PNIA	Décembre 2015	CDSMT/DPPD, Rapport de performance	Mise en place d'un dispositif de veille (CP, GDP)				Loi des finances et le PTIP		Prise en compte des 10 % dans les CDSMT
Pacte ECOWAP/PDDAA	Œuvrer pour assurer une efficacité maximale de l'utilisation des ressources du secteur et des dépenses publiques, conformément à ses options dans la gestion des finances publiques	Décembre 2015	Cadre harmonisé des dépenses publiques de l'UEMOA	CDSMT/DPPD, Rapport de performance	Circulaire du MEF sur la préparation des CDSMT et le calendrier d'élaboration, Institutionnalisation du Genre dans les CDSMT			Loi cadre harmonisé UEMOA adopté.		Comité chargé d'élaborer les CDSMT/Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et leur suivi

Source de l'Engagement	Engagement de Politique	Échéance	Actions de Politique et Étapes de Mise en Œuvre		Mesures à Prendre pour Mettre en Œuvre chaque Politique					
			Action	Étape	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5	
					Mesures de régulation prises/développées	Mesures juridiques nécessaires prises	Mesures d'approbation prises par le Parlement ou le Gouvernement	Mesures organisationnelles ou de création d'agence prises	Mesures opérationnelles prises par des ministères, directions ou agences de mise en œuvre	
Pacte ECOWAP/PDDAA et NASAN	S'engager au dialogue, à la coordination, à la revue mutuelle et aux mécanismes et modalités de compte rendu spécifiés dans sa politique de coopération avec les partenaires au développement	Décembre 2016	Élaboration de la revue sectorielle conjointe sur le secteur agricole	en cours						Contribution des sectoriels à l'élaboration de la revue

Actions Politiques Prévues	Échéancier Prévu	État Actuel et Description	Contraintes
Objectif 1: Créer un environnement des affaires incitatif en vue d'augmenter les investissements privés dans le secteur agricole et la nutrition			
Augmenter la part des crédits bancaires alloués au secteur agricole de 3 à 8 % d'ici 2015	Déc. 2015	Adoption du cadre réglementaire des Bureaux d'information sur le crédit (BIC) (Loi uniforme n°2014-02) et processus de mise en place du Système d'information sur le crédit en cours Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) mis en place Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques (FONSIS) mis en place Banque Nationale pour le Développement Économique (BNDE) mise en place et opérationnelle Cadre de financement du secteur agricole amélioré avec la mise en place d'un cadre fiscal du crédit-bail, du capital-risque et de la finance islamique. Ceci en vue de promouvoir les outils alternatifs facilitant l'accès au crédit.	Absence de consensus au sein des États membres de l'UEMOA
Réduire le poids budgétaire des subventions aux intrants de 0,5 % à 0,3 % du	Déc. 2015	Le poids budgétaire des subventions en pourcentage du PIB national est de 0,4% soit 32,249 milliards de F CFA en 2013 Politique de ciblage en cours dans 2 zones agro écologiques (Bassin arachidier et Vallée du fleuve Sénégal): Programme SMS (E-intrant) avec une codification de 250 000 producteurs sur 350 000 prévus en 2013.	

Actions Politiques Prévues	Échéancier Prévu	État Actuel et Description	Contraintes
PIB sur 3 ans et mieux cibler les bénéficiaires		Développement d'un module intitulé Gestion des campagnes agricoles pour un meilleur ciblage des bénéficiaires et une meilleure traçabilité des intrants subventionnés (l'utilisation effective qui pourrait impacter positivement sur la productivité agricole)	
Mettre en œuvre des mesures d'incitation fiscale à l'investissement agricole	Déc. 2013	Suspension effective de la TVA à l'acquisition du matériel agricole Cadre réglementaire pour l'exonération de la TVA sur le matériel agricole en cours de finalisation (liste de matériels agricoles éligibles à élaborer par le MAER)	Lenteur dans le processus d'approbation des dispositions réglementaires du Code général des Impôts, relatif au régime d'exonération de la TVA.
Définir et mettre en œuvre des mesures de gestion foncière pour une agriculture responsable	Déc. 2014	Mise en place de nouveaux schémas et outils d'intermédiation foncière par l'État dans le cadre de programmes comme le PDIDAS. Cette approche garantit les intérêts des différentes parties (Collectivités locales, populations, Investisseurs, État) Commission nationale et groupe thématique sur le foncier mis en place mais non opérationnels Élaboration en cours d'un recueil des textes à caractère foncier, domanial et cadastral (DGID)	Manque de communication sur les activités et résultats probables de la Commission
Objectif 2: Améliorer la productivité et la compétitivité des filières en vue d'assurer la sécurité alimentaire			
Poursuivre la mise en œuvre de mesures pour la modernisation de l'agriculture (aménagement, équipements, infrastructures, etc.)	Déc. 2015	Poursuivre la mise en œuvre de mesures pour la modernisation de l'agriculture (aménagement, équipements, infrastructures, etc.)	
Définir et mettre en œuvre une politique de reconstitution du capital semencier	Déc. 2014	Poursuite du programme national de reconstitution du capital semencier (certification en cours de la production de 2013 estimée à plus de 63000 tonne de semences toutes spéculations et tous niveaux confondus); Dépôt de candidature pour l'agrément du Sénégal à la certification au niveau de l'OCDE; Publication dans le Journal officiel de la République du Sénégal, le 25 janvier 2014 sous le n° 57 71 du règlement C/REG.4/05/2008 portant Harmonisation des règles régissant le Contrôle de qualité, la Certification et la Commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO	Déficit de ressources humaines en quantité et en qualité pour conduire ce programme et déficit d'équipements de laboratoires

Actions Politiques Prévues	Échéancier Prévu	État Actuel et Description	Contraintes
Mettre en œuvre le Plan national de développement de l'élevage	Déc. 2016	<p>Lutte contre les maladies animales et sécurisation du bétail</p> <p>Programme de renforcement de la protection zoo sanitaire en cours d'exécution</p> <p>Avant-projet de code pastoral disponible (en attendant son vote par l'assemblée nationale)</p> <p>Renforcement des infrastructures et équipements d'élevage, de transformation et de commercialisation des produits animaux - Projets et programmes mis en place :</p> <p>Projet Brésilien d'équipements et de matériel agropastoraux (en cours)</p> <p>Programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures d'abattage (en cours)</p> <p>Projet de construction d'un abattoir d'envergure nationale à Diamniadio (en cours)</p> <p>Projet de construction et de réhabilitation de parcs à vaccination élaboré (en recherche de financement)</p> <p>Amélioration des pratiques d'élevage et structuration des filières</p> <p>Financement de quatre grands projets/programmes dans le cadre du PSE, en renforcement des actions de l'État en cours</p> <p>Mise en place d'une interprofession des acteurs de la filière avicole pour une plus grande compétitivité de la filière</p> <p>Institutionnalisation d'une campagne de collecte du lait durant l'hivernage pour une meilleure valorisation de la production locale</p>	Niveau de financement du secteur encore très faible, au regard de son potentiel et des besoins exprimés
Mettre en œuvre les stratégies définies pour la prévention et la lutte contre le vol de bétail pour une meilleure sécurisation du cheptel et une minimisation des risques d'investissement dans l'élevage	Déc. 2013	<p>Intégration dans le Code pénal et le Code de procédures pénales de mesures d'alourdissement des peines encourues pour le vol de bétail.</p> <p>Mise en place en cours, grâce à une coopération entre Microsoft et le gouvernement du Sénégal, d'une application technologique dotée d'une plateforme "web-sms" et dénommée "Daral", pour l'identification et la traçabilité du bétail ; la plateforme permet une bonne communication entre les différents acteurs par des notifications et alertes SMS.</p>	

Actions Politiques Prévues	Échéancier Prévu	État Actuel et Description	Contraintes
Poursuivre la mise en œuvre des mesures de gestion durable des ressources halieutiques définies dans la lettre de politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture	Déc. 2016	<p>Élaboration et mise en œuvre de mesures de gestion dans le secteur de la pêche et d'aménagement des pêcheries (projet aménagement durable des pêcheries du Sénégal (ADUPES) et finalisation de sous projets de cogestion au niveau de la pêche artisanale, PRAO-SEN)</p> <p>Maîtrise des capacités et régulation de l'accès aux ressources : finalisation du Programme National d'Immatriculation PNI (application de l'arrêté n°006397 du 29 août 2012)</p> <p>Suivi, contrôle et surveillance des pêches : Opérations régulières d'inspection et de contrôle menées à quai, dans les usines et en mer et finalisation du plan national de lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN).</p> <p>Assurance et sécurité de la pêche artisanale :</p> <p>Décision de S.E. le Président de la République de mettre en place un fonds de calamités pour la pêche artisanale de lutte contre les pertes en vie humaine et matérielles pour la pêche artisanale.</p> <p>Amélioration des Cadres stratégique et juridique à travers la réactualisation en cours de la lettre de Politique sectorielle, la révision du code de la pêche maritime en cours, et la finalisation du code de la pêche continentale.</p>	<p>Faible régulation de l'accès aux ressources halieutiques</p> <p>Faiblesse des moyens du système de suivi de la ressource et de la surveillance des pêches maritimes</p> <p>Lenteurs de la révision du code de la pêche maritime (dans le circuit administratif depuis plus d'une année).</p>
Améliorer la compétitivité de la filière transformation artisanale et industrielle des produits halieutiques	Déc. 2016	<p>Sauvegarde de l'agrément relatif aux exportations vers l'UE : Mise en œuvre d'un plan d'actions visant à corriger les insuffisances soulevées lors de la mission de l'Office Alimentaire Vétérinaire de l'UE.</p> <p>Contrôles et inspections réguliers des navires et des établissements à terre.</p> <p>Relance des industries de pêche: relance de la Société Nationale de Conserverie du Sénégal (SNCD) ; élaboration du guide stratégique pour le redéploiement industriel ; finalisation de deux études relatives aux industries et à la valorisation des sous-produits de la transformation.</p>	<p>Faiblesse du contrôle et de la réglementation des activités post capture de la pêche artisanale</p> <p>Absence de mesures appropriées régissant l'autorisation et l'implantation des unités de transformation des produits de la pêche</p>
Poursuivre la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de l'aquaculture, de la pêche continentale et de la valorisation des produits halieutiques	Déc. 2016	<p>Réduction des pertes post-capture: finalisation d'une convention de financement d'une deuxième phase du programme froid avec l'Inde pour la réalisation de 19 complexes frigorifiques.</p> <p>Aquaculture : programme de mise en place de 4 écloseries étatiques : Richard-Toll, Kolda, Ziguinchor et Fatick.</p> <p>Mise en place d'une ferme d'algoculture : réalisation des aménagements en mer pour l'algoculture et la construction des bassins en béton.</p> <p>Réception des travaux de réhabilitation du marché central de Kaolack. la réhabilitation du Centre de pêche de Guidick ; l'aménagement de 02 mares dans la région de Tambacounda (GhaninKoye, Padan) ainsi que l'aménagement et l'empoissonnement de deux (2) mares dans la région de Kolda (Nama, Vélingara Pakane).</p>	<p>Difficultés dans la gestion des infrastructures rétrocédées aux acteurs</p>

Actions Politiques Prévues	Échéancier Prévu	État Actuel et Description	Contraintes
Poursuivre la mise en œuvre du programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres par la gestion durable et intégrée des formations forestières et des sols	Déc. 2015	<p>Aménagement et gestion durable des formations forestières :</p> <p>Domiciliation de la totalité de la production de charbon de bois dans les zones aménagées.</p> <p>Responsabilisation des producteurs locaux dans l'exploitation et l'aménagement des forêts.</p> <p>Programme de reboisement reforestation : actions prioritaires de reboisement, régénération naturelle assistée (RNA) et mise en défens.</p> <p>Programme de Conservation des sols, restauration des terres dégradées et la lutte contre la salinité des terres</p> <p>Programme de lutte contre les feux de brousse, on note en 2013, les réalisations suivantes : 3 021 km de pare feux ouverts sur 2 300 km prévus, 3631 km de pare feux entretenus sur 3 500 km prévus, 423 283 ha de feux précoces.</p>	<p>La faible prise en compte de l'environnement et des ressources naturelles par les autres secteurs</p> <p>La difficulté du secteur privé à s'adapter aux procédures du Code de l'environnement</p> <p>L'insuffisance de coordination des points focaux des conventions internationales</p>

Source: ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

TABLEAU A.8: ENGAGEMENTS FINANCIERS ACTEURS NON ETATIQUES AU SENÉGAL (MILLIONS DE DOLLARS US)

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	Agrophytex	<p>Construction d'une unité de formulation d'engrais dans la zone de Diamniadio (montant de l'investissement: 1,9 million de dollars US) :</p> <p>Acquisition d'une unité de traitement et conditionnement de semences d'une capacité de 6 tonnes par hectare, équipée d'un groupe électrogène (montant de l'investissement: 500 000 dollars US)</p> <p>En partenariat avec l'Agence National d'Insertion et de Développement Agricole (ANIDA) et le Fonds National pour l'Emploi des Jeunes (FNPJ)</p> <p>Financement de fonds de roulement pour la production de maïs et l'acquisition d'égraineuses à maïs (320 000 dollars US)</p> <p>Financement des frais d'élaboration et de partage des documents techniques dans le cadre des programmes de production dans les filières agricoles (30 000 dollars US) et les frais de formation (300 000 dollars US)</p>	2016	3,1	En cours		Mettre en place un cadre de suivi des engagements
Cadre NASAN	SP	Agroseed	<p>Production de semences maraîchères sur une surface de 20 hectares dans la région de Louga: 1,245 millions de dollars US :</p> <p>Création d'un réseau de centres de formation et de vulgarisation, en partenariat avec l'ANIDA (projet pilote à Kaolack) : 4,413 millions de dollars US</p> <p>Installation de pépinières centrales pour l'approvisionnement des petits producteurs en plants de fruits et légumes à Mboro, Sebikatone, et Savoigne: 1,081 million de dollars US</p>	2016	6,739			
Cadre NASAN	SP	CCMN (Comptoir Commercial Mandiaye Ndiaye)	<p>Constructions à Ross Béthiou (région de Saint Louis) entre 2014 et 2019:</p> <p>Rizerie (capacité : 60 tonnes/jour)</p> <p>Unité de production d'aliment de bétail (capacité : 240 tonnes/jour)</p> <p>5 magasins de stockage (capacité de 10 000 tonnes)</p>	2016	8,2			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	CODERIZ	Aménagement de 800 hectares dans la région de Saint Louis et achat d'équipement	2016	1,2			
Cadre NASAN	SP	Coumba NorThiam	0,4 million USD pour l'aménagement de la rizière à Ronkh avec la construction une station de pompage et d'un canal d'irrigation: 0,2 million USD pour la construction d'un magasin de stockage 1,2 million pour l'achat de matériels agricoles 0,1 million pour l'achat de 5 véhicules de transport	2016	1,9			
Cadre NASAN	SP	ETS Adiou SENE	Mécanisation de la production: Aménagement de 100 hectares de terres pour l'exploitation agricole (installation d'un forage, achat de tracteur): 100 000 dollars US Impact espéré: création de 30 emplois d'ici 2015 Diversification des activités: Achat d'une unité de transformation d'arachides et de céréales : 30 000 dollars US	2016	0,1			
Cadre NASAN	SP	Générale Alimentaire Africaine (GAA)	Projet de valorisation des sous-produits du riz et d'amélioration de la productivité agricole: implantation de complexes industriels: unité de décorticage de riz, usine d'aliment de bétail, fabrique de brique de charbon dans plusieurs endroits (6,1 millions de dollars US) Installation d'un complexe avicole (1,41 million de dollars US) Projet de transformation de produits végétaux (1 million de dollars US)	2016	8,5			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	Laiterie du Berger	<p>Doublage de la capacité de production de son usine de Richard Toll (objectif de production: 4 000 tonnes par an en 2016) et de sa logistique de distribution avec l'extension du réseau de distribution à la totalité du Sénégal (objectif : passer de 6 000 points de vente en 2012 à 11 000 points de vente en 2016). Montant de l'investissement : 860 000 dollars US Accompagnement de l'investissement pour la création d'une ferme pilote et du processus de diffusion du modèle auprès des éleveurs traditionnels, en partenariat avec le PCE et la Compagnie Sucrière (300 vaches en 2015, 1 250 vaches en 2025). Montant de l'investissement : 3 millions de dollars US</p> <p>Réalisation de projets avec le GRET (infrastructures hydrauliques : 2,6 millions de dollars US, développement de l'élevage : 2,3 millions de dollars US)</p> <p>Impact espéré : hausse du revenu des producteurs locaux à 200 dollars US par mois, augmentation du nombre de producteurs locaux de 800 aujourd'hui à 1 200 en 2016</p>	2016	8,8			
Cadre NASAN	SP	La Pirogue Bleue	<p>Nouveaux tunnels de congélation: 120 000 dollars US</p> <p>Nouvelles chambres de stockage: 100 000 dollars US</p> <p>Station d'épuration des eaux usées: 100 000 dollars US</p>	2016	0,32			
Cadre NASAN	SP	Grands Moulins de Dakar (GMD)	<p>Extension de la surface de ses usines pour la production de céréales et la production d'aliment animal</p> <p>Augmentation de la capacité de stockage (silos)</p>	2016	2,5			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	Mamelles Jaboot	Financement de la coopérative agricole des producteurs de WakhNGouna (région de Kaolack) pour l'achat des intrants pour une surface de 600 ha (66 000 dollars US) Implantation d'une plateforme agro-industrielle (162 000 dollars US) dans la région de Thiès (département de Mbour) Mamelles Jaboot encourage l'État et les bailleurs à développer une infrastructure de 14 plateformes agro-alimentaires dans les 14 régions du Sénégal pour ensuite en confier la gérance au secteur privé (montant estimé à 162 000 dollars US par plateforme)	2016	0,228			
Cadre NASAN	SP	Nouvelle Minoterie Africaine (NMA)	Développement 1 000 hectares de production de soja bio et de semence d'arachide pour le programme semencier sénégalais (partenaires : banque Sanders et BOVIC) Impact espéré: création de 130 à 150 emplois	2016	7,3			
Cadre NASAN	SP	NEGODIS	Acquisition d'une unité de fabrication de machines agricoles (houes, charrettes, charrues) Impact social: meilleure disponibilité du matériel et meilleur service après-vente	2016	1			
Cadre NASAN	SP	PATISEN	Acquisition de 100 à 200 hectares de terrain Construction d'une unité industrielle dédiée à la production de bouillon Impact espéré : contractualisation avec des petits producteurs et accompagnement pour une production d'arachides de meilleure qualité	2016	80			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	SEDIMA	Aménagement d'un abattoir de 2 500 poulets/h Construction d'une usine de production de farine de blé avec une capacité de 250 tonnes/jour Emblavement de 300 ha pour la production de maïs Ces investissements mettront en place un système d'approvisionnement auprès de femmes, d'hommes et de jeunes producteurs de 50 % des poulets de l'abattoir. Un encadrement des exploitants agricoles sera aussi mis en place afin de racheter leur production pour l'approvisionnement de l'usine alimentaire.	2016	25			
Cadre NASAN	SP	Sentenac	Installation d'une conserverie de poissons à Savoigne : production de recettes à base de sardinelles pour le marché local et pour l'export pour un montant de 1,5 million de dollars US Installation d'une station de micro-conditionnement en joint-venture avec un partenaire européen pour un montant de 2 millions de dollars US en 2014-2015 Impact attendu: création d'une cinquantaine d'emplois journaliers, d'une trentaine d'emplois industriels, génération d'un revenu de 1 million de dollars US pour les pêcheurs locaux, et de 3 mois d'activité supplémentaire pour les producteurs	2016	6			
Cadre NASAN	SP	SHAM Sénégal	Augmentation de la production fruitière (14 500 t/an), céréalière (12 500 t/an), fourragère (200 t/an) Développement de l'élevage avicole, bovin et ovin (35 000 sujets) : installation d'une ferme sur 59 hectares dans la région de Thiès Impact espéré augmentation des revenus et conditions de vie des petits exploitants	2016	1,4			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	SODEFITEX	Augmentation des revenus et amélioration de la capacité à couvrir les coûts alimentaires de plus de 25 000 petits exploitants familiaux, réduction du taux de mortalité des mères et des enfants et amélioration du niveau d'éducation. Impact économique régional (création d'emplois dans le secteur formel, augmentation des revenus des entrepreneurs)	2016	11,5			
Cadre NASAN	SP	La Société Générale d'Investissement et de Commerce (GIC)	Développement des activités de transformation : plan d'affaires et achat d'équipement Impact social espéré : création de 22 emplois au minimum, amélioration des conditions de vie des petits exploitants	2016	0,397			
Cadre NASAN	SP	SOPASEN	Construction de 5 tunnels de congélation (capacité : 10 tonnes/jour chacun) et d'une chambre froide (capacité 500 tonnes) Acquisition de 5 navires canneurs thoniers	2016	8,54			
Cadre NASAN	SP	Sunéor	Production intensive par irrigation de graines d'arachide en coques, sur une surface de 20 000 ha Les graines produites seront destinées à une utilisation comme semences par les producteurs ruraux d'arachide et à l'approvisionnement des usines de la Sunéor pour la production d'huile brute, de tourteaux d'arachide et de graines décortiquées HPS Production dans 5 ans estimée à 112 500 tonnes de graines d'arachide en coques et 100 000 tonnes de fanes	2016	20			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	Groupe Teylium	Mise en valeur de terre pour la culture de céréales Culture de riz, en double campagne, et/ou avec une autre variété sous le système d'irrigation par pivots et gravitaire Mise en place d'une unité industrielle de transformation des céréales sur la base d'un approvisionnement basé sur la production du projet et celle des riverains encadrés par le projet Le projet ambitionne de fédérer les petits producteurs de la zone NdiayenePendao et de les encadrer (préparation des terres, mise à disposition d'intrants, formation, écoulement de production) afin d'atteindre des niveaux de production importants pour rentabiliser l'activité industrielle	2016	5,5			
Cadre NASAN	SP	TROPICASEM	Construction de 2 chambres froides pour la conservation des semences Acquisition d'un terrain de 50 hectares pour la mise en place d'une nouvelle station de recherche dans la zone des Niayes ou du fleuve et dépenses d'équipement et d'installation Mise en place d'un laboratoire de phytopathologie, culture in vitro et de biologie moléculaire	2016	2,37			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	Vital Agro-Industries	<p>Installation de deux nouvelles lignes de production (1 million de dollars US)</p> <p>Mise en place d'un réseau primaire d'irrigation sur 6 000 ha (9,6 millions de dollars US)</p> <p>Mise en place d'une clôture sur 6 000 ha (3 millions de dollars US)</p> <p>Achat et installation de pivots d'irrigation sur 6 000 ha (35 millions de dollars US)</p> <p>Achat de matériel agricole (7 millions de dollars US)</p> <p>Installation d'une centrale biomasse de 18MGW (14 millions de dollars US)</p> <p>Installation d'une unité de fabrique d'aliments de bétail (1 million de dollars US)</p> <p>Vital Agro-Industrie entend former des partenariats avec les producteurs locaux, les institutions financières et les institutions publiques (partenariats public-privé)</p> <p>Les investissements encourageront l'emploi des femmes, et auront des retombées sociales et environnementales positives</p>	2016	70,6			
Cadre NASAN	SP	Zena Exotic Fruits	<p>Mise en place de normes de sécurité alimentaire : 71 400 dollars US</p> <p>Augmentation et restructuration de la capacité de production (formation des petits exploitants embauche de personnel, externalisation de services professionnels) : 432 000 dollars US</p> <p>Création d'une ligne de produits bio : 13 900 dollars US</p> <p>Création d'une ligne de fruits séchés : 67 400 dollars US</p> <p>Production de boissons naturelles fortifiées : 650 000 dollars US</p>	2016	1,184			
Cadre NASAN	SP	Africa Graines	<p>Développement du réseau de producteurs (900 jardins familiaux) dans la région de Ziguinchor (750 000 dollars US)</p> <p>Aménagement d'une exploitation pilote de 100 hectares</p>	2016	2,75			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
			<p>Achat d'équipement</p> <p>Construction de chambres froides pour la conservation des semences</p> <p>Développement d'une unité de production de semences potagères</p> <p>Impact espéré : augmentation des partenariats avec les GIE de femmes pour la formation et le transfert de compétences</p> <p>Production de semences de riz, niébé, haricots, guar, maïs (2 millions de dollars US)</p> <p>Réhabilitation des installations (irrigation, planage des parcelles)</p> <p>Achat d'équipement</p> <p>Constructions d'installations de séchage, stockage, expédition</p> <p>Construction d'une usine de pré-nettoyage, tri, conditionnement des semences</p> <p>Impact espéré : création d'emploi, formation, transfert de compétences</p>					
Cadre NASAN	SP	Compagnie de Filature et de Sacherie (COFISAC)	<p>Augmentation de la ligne d'extrusion pour une production annuelle de 30 millions de sacs : 2,13 millions de dollars US</p> <p>Impact espéré : création d'emploi (notamment pour les petits exploitants travaillant dans le domaine d'extraction de sel)</p>	2016	2,13			
Cadre NASAN	SP	Export Trading Group (ETG)	<p>Installation à Mbour d'une usine de transformation (riz, maïs, arachide) avec une capacité annuelle de 5 000 mégatonnes</p> <p>Le projet prévoit un transfert de technologie et de compétences envers les petits exploitants</p> <p>ETG est déjà en pourparlers avec les producteurs locaux afin de limiter les importations</p>	2016	10			

Source de l'Engagement	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intentions/Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Financiers	Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Valeur			
Cadre NASAN	SP	Hortis	Création de 5 points de vente à Thiès, Saint-Louis, Matam, Kaolack et Ziguinchor Impact espéré : amélioration de la productivité agricole grâce à un approvisionnement rapide en intrants de qualité	2016	0,05			
Cadre NASAN	SP	Novel Group	Encadrement de PME rizicole pour une production de 75 000 tonnes de riz paddy Usinage annuel de 225 000 tonnes de paddy et la commercialisation de 150 000 tonnes de riz Impact espéré : Création de 9 000 emplois, renforcement des capacités techniques des petits exploitants	2016	50			
Cadre NASAN	SP	Copéol	Extension des capacités de son unité industrielle de trituration de 100 000 tonnes par an actuellement à 300 000 tonnes /an et installation d'une unité d'extraction par solvant d'arachide coque (capacité : env. 1 000 tonnes/jour) - Investissement : 32,5 millions US Installation d'une unité de détoxification des tourteaux (capacité env. 300 000 tonnes/an) permettant la valorisation de tourteaux huileux ou déshuilés vers l'UE – investissement : 6,5 millions US Impact espéré : contractualisation de 4 500 producteurs sur 3 500 hectares en 2013. En cas de réussite, ce nombre devrait augmenter fortement en 2014, car la contractualisation se ferait sur 10 000 hectares	2016	39			
Cadre NASAN	SP	Soldive Sénégal	Construction d'un centre de conditionnement : 854 000 dollars US Augmentation des surfaces d'exploitation : 1,3 million de dollars US Impact espéré : création d'emplois (production assurée à 95 % par les femmes), construction d'école et don d'ambulance 3 nouveaux signataires	2016	2,145			

Source: ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

TABLEAU A.9: ENGAGEMENTS NON FINANCIERS ACTEURS NON ETATIQUES AU SENÉGAL (EN CENTRE)

Source de l'Engagement (ex. PNIA, Pacte PDDAA, Cadre de coopération de la NA)	Type d'Acteur Non Étatique	Nom de Société	Intensions/ Objectifs (Résultat ou Impact Poursuivi)	Échéance/ Date Butoir pour Achèvement	Engagements Non Financiers		Progrès Réalisés jusqu'à cette Revue (Dépenses à cette Date)	Gap par Rapport à l'Engagement	Quelles Actions Sont Nécessaires pour Satisfaire l'Engagement
					Description de l'engagement	Valeur			
Pacte ECOWAP/PDDAA	OP/SP/SC				De collaborer efficacement avec le Gouvernement pour le renforcement et la mise en place d'entreprises et d'initiatives qui auront un impact considérable sur la réduction de la pauvreté dans le pays et l'amélioration de la croissance économique.	1	Création d'un centre de formation et d'une unité de transformation des produits agricoles à GOROM par AFAO		
Cadre NASAN	SP				De s'engager à mettre en place des cadres de concertation interne qui contribueront à une meilleure prise en charge des objectifs de la NASAN notamment l'articulation entre les groupes de producteurs, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la mise en disponibilité d'aliments nutritifs de qualité notamment des aliments fortifiés destinés aux jeunes enfants, et à favoriser des investissements responsables ainsi que la mobilisation de financement (banques et Systèmes Financiers Décentralisés).				

Source: ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

TABLEAU A.10: ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

N°	PTF	Source de l'Engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Durée	Engagement	Unité	Déboursments Jusqu'en Mars 2014	"Gap" pour Atteindre l'Engagement	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement	Commentaires
1	USA	NASAN/PNIA	2013–2015	300,25 millions	USD				
2	Canada	NASAN/PNIA	2013–2017	80 millions	CAD	11 880 484	68 119 516	Il reste trois ans pour atteindre l'engagement prévu. La coopération canadienne développe actuellement des initiatives qui viendraient appuyer les objectifs de la NASAN au Sénégal.	
3	Union Européenne	NASAN/PNIA	?	à déterminer à partir de l'enveloppe globale du PIN d'approximativement 350 millions d'euros	EUR	Contrats de mise en œuvre du 11 ^{ème} FED en cours de formulation. Pas de décaissement en 2014			
4	France	NASAN/PNIA	2014–2017	75 millions	EUR	31,5 75 millions	43,5 75 millions	Deux projets sont en cours d'instruction respectivement dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la haute Casamance. Le financement de ces deux projets permettra de mobiliser l'engagement financier restant d'ici 2017.	Conventions de financement signées le 21 mars pour un projet d'appui à l'agriculture irriguée et au développement économique des territoires ruraux de Podor
5	Japon	NASAN/PNIA	2013–2016	1 647 millions	JPY	699 millions	948 millions	Continuation de la mise en œuvre des projets et démarrage de nouveaux projets.	
6	Espagne	NASAN/PNIA	2014–2017	48 millions	EUR				

N°	PTF	Source de l'Engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Durée	Engagement	Unité	Déboursements Jusqu'en Mars 2014	"Gap" pour Atteindre l'Engagement	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement	Commentaires
7	Italie	NASAN/PNIA	2013–2016	50,5 millions	EUR	5,5 millions	45 millions	Augmenter le taux de déboursement sur le Programme PAPSEN (PTBA 2014) Approbation et démarrage du nouveau Programme sectoriel (Fin 2014)	Difficile de fournir un GAP au 31 mars 2014 en considération du fait que le programme se base sur des PTBA annuels
8	Israël	NASAN/PNIA	pas d'engagement \$	pas d'engagement \$					
	Corée du Sud	NASAN/PNIA	2015–2018	6 millions de \$	US			Projet d'amélioration de la productivité de l'agriculture à travers la culture de l'oignon et du riz à Saint-Louis Projet de redynamisation des écoles et centres de formation professionnelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural	
10	Chine	NASAN/PNIA	pas d'engagement \$	pas d'engagement \$					
11	Banque Africaine de Développement	NASAN/PNIA	2014–2017	63 millions + à déterminer	UC				
12	FIDA	COSOP 2011–2015	2014–2016	34,046 millions	US \$	Néant	Accord signé le 31 mars 2014	Entrée en vigueur imminente	

Source : ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

TABLEAU A.11: ENGAGEMENTS NON FINANCIERS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS : 2013–2016

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
1. USA			
NASAN/PNIA	Appui au développement des chaînes de valeur du riz, mil, maïs et des produits de la pêche, aux réformes de politiques, à l'investissement du secteur privé, à la formation, à la recherche, et à la nutrition.		
	<i>Engagement commun des PTF</i> : Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		
	<i>Engagement commun des PTF</i> : fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont actuellement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
2. Canada			
NASAN/PNIA	Appuyer le développement économique rural, améliorer l'accès au crédit, augmenter la production, appuyer la valorisation et la commercialisation des produits agricoles, et appuyer la nutrition. En particulier, les initiatives porteront sur les défis et les opportunités auxquels les femmes font face dans les économies rurales.	En cours pour le développement économique et social, le crédit et la valorisation des produits agricoles. Pour la nutrition, le Canada a pris le rôle de chef de file du mouvement « Scaling Up Nutrition », mais les programmes d'appui sont en phase préparatoire.	Poursuivre et finaliser la planification des interventions sur le terrain.
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.	Toutes les interventions sont en phase avec les priorités du PNIA.	
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre	Lors de la revue annuelle de programme, le Canada fournit à la partie sénégalaise ses indications sur l'aide au secteur agricole.	
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.	L'ensemble des projets financés par le Canada font l'objet d'une étude d'impact environnemental approuvé par le MEDD. Ces EIE font l'objet annuellement, d'une revue des plans de gestion et de suivi et des budgets sont approuvés pour la mise en œuvre des activités y relatives. Les plans d'aménagements des formations forestières dans les zones d'intervention des projets financés par le Canada, en Casamance et dans les Niayes, sont élaborés et leur mise en œuvre financés dans le cadre de ces projets.	
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.	Rien à noter à ce jour.	

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine.	Appui technique à la préparation des termes de références pour un appui à la revue du Code ainsi qu'à la revue de la politique d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Actuellement, les programmes financés (ex. ceux à travers MI et NU) par le Canada (ex. AISAN, surveillance nutritionnelle, micronutriments) sont en ligne avec les priorités de la stratégie régionale de nutrition développée par l'UA.	Un appui technique régulier doit être fourni pour assurer l'atteinte des engagements. De plus le dialogue politique à haut niveau devrait être renforcé pour assurer l'allocation de ressources appropriées en termes de qualité et quantité pour l'atteinte, la mise en œuvre et le suivi des engagements.
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.	Cette activité nécessite des ressources humaines dédiées. Le Canada a commencé la réflexion sur la stratégie de mise en œuvre. Le Canada et le Sénégal travaillent à élaborer des termes de réflexions pour ces différents exercices. Des responsables sont désignés pour ce faire.	La mise en place de ressources humaines dédiées. L'élaboration d'un appui à la mise en œuvre de la NASAN.
3. Union Européenne			
NASAN/PNIA	Le secteur de concentration "agriculture durable et sécurité alimentaire" du PIN 11e FED a été aligné sur les priorités identifiées par le Sénégal dans le cadre du PNIA. Les priorités seront les suivantes: appuyer la lutte contre la malnutrition, l'amélioration du système de gestion des crises alimentaires, la préservation/restauration des facteurs de production, la réalisation d'infrastructures agricoles et de désenclavement, l'électrification rurale, le développement de filières porteuses, ainsi que le renforcement de la gouvernance du secteur agricole et de la commercialisation des produits agricoles.	Contrat de mise en œuvre en cours de formulation	
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
4. France			
NASAN/PNIA	Développer des infrastructures structurantes pour améliorer les conditions de culture et de mise en marché des produits agricoles ; promouvoir une agriculture irriguée diversifiée, compétitive et durable (restauration des sols, insertion des femmes et des jeunes, commercialisation et transformation) ; renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des communautés rurales (gestion des ressources naturelles et foncières) ; promouvoir le développement économique local ; améliorer de manière durable la productivité de l'agriculture pluviale (résilience des systèmes de production).	La signature de la convention de financement relative au Projet d'Appui à l'Agriculture Irriguée et Développement Économique des territoires ruraux de Podor	
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
5. Japon			
NASAN/PNIA	Appui à l'amélioration de l'économie rurale (riziculture, agro-écologie), à la promotion de la pêche durable, à la nutrition dans le cadre de la santé maternelle et infantile et enfin à la promotion du secteur privé (artisanat).	Démarrage d'un nouveau projet de développement rural (riziculture pluviale) ciblant les petits producteurs de riz (les femmes).	Engagement en cours de réalisation. Rien à signaler
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.	Les projets rizicoles en cours de formulations sont alignés sur les priorités nationales contenues dans le PRACAS et le PNAR.	Rien à signaler
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre	Organisation de réunions de concertations annuelles. Point sur les perspectives de financement.	Les projets de coopérations techniques ne font pas l'objet d'une prévision budgétaire spécifique

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.	Cet engagement est un des principes même de la coopération du Japon, qui prône une approche de développement rural durable prenant en compte les systèmes naturels productifs.	Engagement effectif et constant. Rien à signaler
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.	Nous sommes en phase avec ces Directives Volontaires mais les Projets de coopération technique actuellement mis en œuvre au Sénégal n'ont pas d'implication directe sur le foncier.	Rien à signaler
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine	Rien à signaler	Rien à signaler
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.	Début d'un processus de réflexion entre l'ambassade du Japon, la JICA et le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance pour la mise en place d'un projet ciblant le genre et assurant la prise en compte des femmes dans l'économie rurale	Identification des actions pertinentes et tentative de formulation du projet
6. Espagne			
NASAN/PNIA	Améliorer la capacité de prévention et de réponse de la population vulnérable dans des situations de crise alimentaire et nutritionnelle. Améliorer la diversité alimentaire. Augmenter la production et la productivité du secteur agricole et du secteur de l'élevage de manière durable et contribuer à l'obtention de la souveraineté et de l'autosuffisance alimentaire; augmenter les revenus de la population rurale et son accès à l'alimentation; promouvoir les processus économiques qui dynamisent le monde rural sénégalais et qui contribuent à la résilience face aux situations de crise.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF</i> : fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
7. Italie			
NASAN/PNIA	Contribuer à l'augmentation durable des productions céréalières et maraîchères, à travers une utilisation efficace des ressources naturelles au Centre et en Moyenne Casamance. Améliorer la gouvernance dans la gestion des facteurs de production et la commercialisation des produits pour les petits et moyens agriculteurs, en particulier les femmes.	Lancement des activités par appel d'offre pour : Réalisation des périmètres irrigués en goutte-à-goutte Réhabilitation des ouvrages hydrauliques pour les vallées en moyenne Casamance	Respecter le nombre des études et des réalisations du PTBA 2014 (PAPSEN) ; Favoriser les procédures de la passation de marchés ; Prise en compte des bonnes pratiques dans la nouvelle programmation.

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF</i> : Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.	Le Programme en cours (PAPSEN) appui déjà le PNIA.	Finalisation du document technique pour la nouvelle programmation.
	<i>Engagement commun des PTF</i> : fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		Fort engagement au niveau du GTDRSA et partage des bonnes pratiques.
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		Prise en compte au niveau de la nouvelle programmation
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		En attente de la définition de cet engagement au niveau du Plan d'Action NASAN. En particulier : -définition du mécanisme à travers lequel le SP peut être encouragé à s'aligner aux directives volontaires.
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.	- Analyse de la composante genre de la programmation en cours (PAPSEN) pour ciblage des indicateurs utilisables comme outils de suivi-évaluation partagés au niveau national - Prise en compte de l'aspect genre dans la nouvelle programmation	- En attente de la définition de ces engagements au niveau du Plan d'Action NASAN; - Partage du travail sur les indicateurs genre ; - Fournir au GDS et PTF les résultats pour la bonne gestion des périmètres irrigués et rizières.
8. Israël			
NASAN/PNIA	Appuyer le renforcement de capacité technique en agriculture ainsi que la mise en place de systèmes d'irrigation goutte à goutte.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
9. Corée du Sud			
NASAN/PNIA	Appuyer l'horticulture, la riziculture et le maraîchage.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
10. Chine			
NASAN/PNIA	Soutenir la formation technique en agriculture et la valorisation de semences (riz et légumes) adaptées. Recevoir et examiner avec attention toute requête du Gouvernement du Sénégal en vue de l'amélioration des performances du secteur agricole et de la nutrition.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF</i> : fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
11. Banque Africaine de Développement			
NASAN/PNIA	Augmenter durablement la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques par la promotion de l'hydraulique agricole et pastorale (petite irrigation, valorisation des eaux de surface), la préservation et la valorisation du capital productif « eaux, sols et forêts » et la gestion intégrée des ressources naturelles, et le renforcement des capacités des producteurs et institutions publiques, privées et communautaires du développement rural. Réduction des vulnérabilités et le renforcement de la résilience des ménages à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Développer les filières et infrastructures agricoles et de l'élevage (production, stockage, transformation, commercialisation) afin d'accroître l'accès des producteurs aux marchés.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF:</i> Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		
	<i>Engagement commun des PTF:</i> fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP):</i> Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		
12. Banque Mondiale			
NASAN/PNIA	Augmenter la production et à améliorer la productivité des cultures à hautes valeurs ajoutées, à soutenir la reconstitution du capital semencier et à appuyer la riziculture et l'élevage dans la vallée du fleuve Sénégal et de l'Anambé.		

Source de l'engagement (ex., PNIA, Pacte PDDAA, NASAN)	Engagement	Progrès Réalisés jusqu'à Mars 2014	Quelles Actions Doivent être Prises pour Atteindre l'Engagement
	<i>Engagement commun des PTF</i> : Aligner l'aide accordée au secteur agricole sur les programmes et priorités identifiés par le Sénégal dans le cadre du PNIA et à augmenter leur contribution au financement des programmes arrêtés.		
	<i>Engagement commun des PTF</i> : fournir des indications sur l'aide future au secteur agricole sur une base pluriannuelle pour une meilleure prévisibilité afin de permettre une meilleure planification, une meilleure budgétisation et une meilleure mise en œuvre.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Préserver la base naturelle de la production agricole, forestière, animale et halieutique en respectant les dispositions réglementaires nationales et les conventions internationales signées par l'État du Sénégal.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : S'aligner sur les « Directives volontaires » pour une « gouvernance responsable » des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la Sécurité Alimentaire Nationale adoptées par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, ainsi que les Principes pour des Investissements Agricoles Responsables, qui sont présentement sujets à un processus consultatif par le CSA.		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Le respect des engagements globaux, notamment ceux relatifs au Code international de commercialisation des substituts de lait maternel ainsi qu'aux résolutions subséquentes adoptées par l'Assemblée Mondiale de la Santé sur la Nutrition des jeunes enfants, et régionaux telle que la Stratégie régionale de nutrition, développée par l'Union Africaine		
	<i>Engagement partagé (GDS, PTF, SP)</i> : Effectuer un bilan des expériences menées à travers le pays en matière d'amélioration de la nutrition, de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural, de promotion de l'autonomisation des femmes rurales et d'augmentation du niveau des investissements dans les exploitations familiales notamment celles des femmes. Le but visé est de formuler des stratégies nationales dans ces différents domaines.		

Source: ESPS-I 2005/06 et ESPS-II 2010/11 (ANSD, 2013), et PNIA (2010).

L'évaluation des processus de revue conjointe du secteur agricole au Sénégal a été facilitée par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et coordonnée par le Système d'analyse stratégique et de gestion des connaissances pour l'Afrique de l'Ouest (www.resakss.org). Elle a été conduite par une équipe d'experts nationaux sous la supervision de la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques agricoles (DAPSA) du Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural.